



Service canadien du
renseignement de sécurité

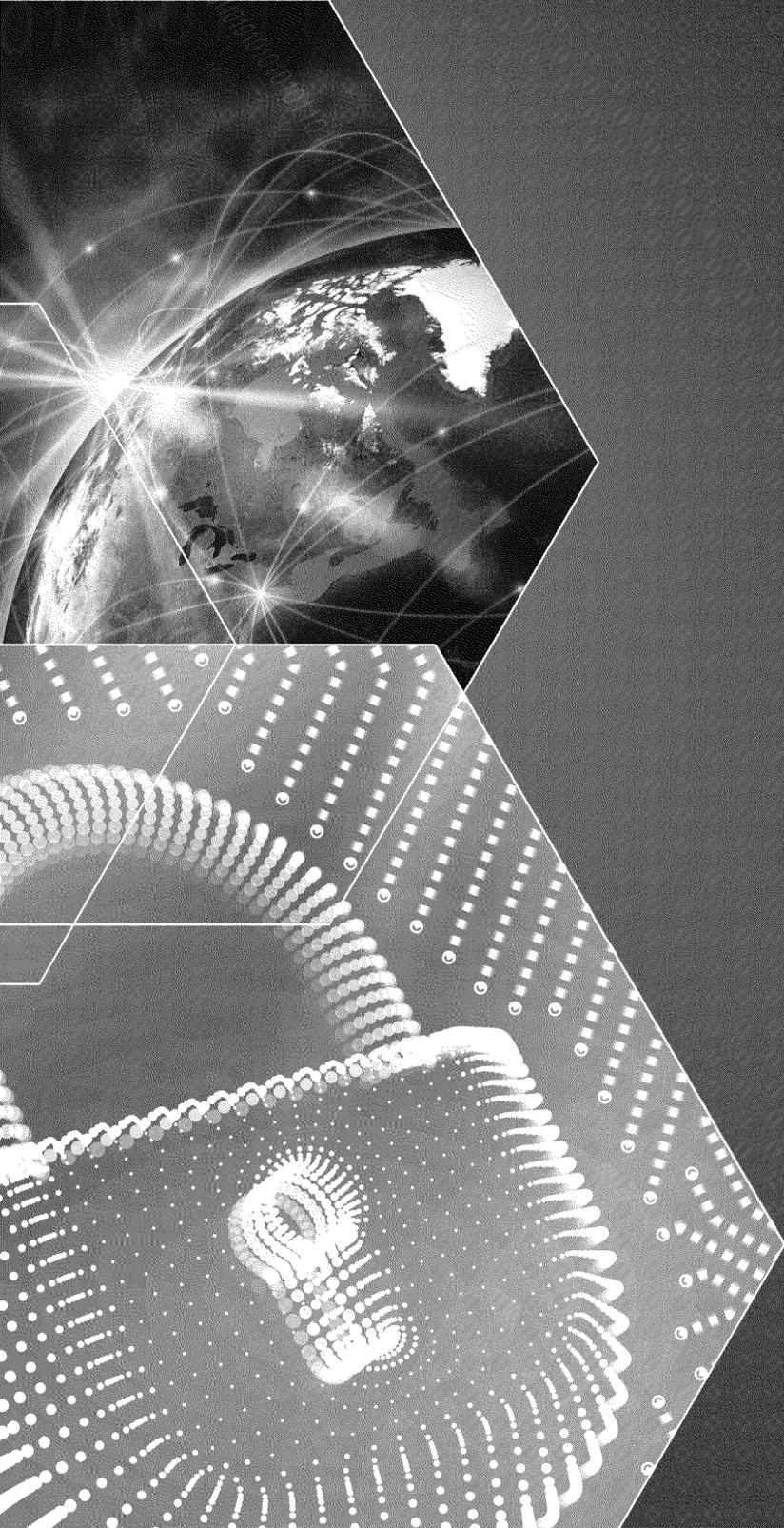
Canadian Security
Intelligence Service



Rapport public du SCRS

20 21

Canada



ISSN : 1495-0154

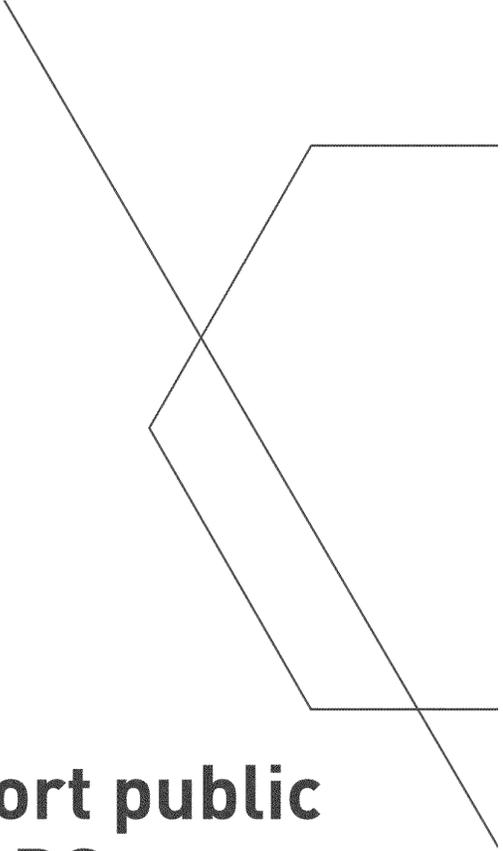
N° de cat. : PS71F-PDF

This publication is also available in English under the title: *CSIS Public Report 2021*

www.canada.ca

Publié en mars 2022

© Sa Majesté la reine du chef du Canada, représentée par le ministre de la Sécurité publique, 2022



Rapport public du SCRS

20 21

Le SCRS tient à préciser que le présent rapport a été rédigé et publié sur le territoire traditionnel non cédé des Algonquins Anishinaabeg.

Table des matières

1.	MESSAGE DU DIRECTEUR	6
2.	APERÇU DU SCRS	11
3.	MENACES POUR LA SÉCURITÉ NATIONALE AU CANADA	15
	Pandémie de COVID-19	16
	Ingérence étrangère et espionnage	16
	Sécurité du processus électoral	20
	Sécurité économique	21
	Cybermenaces	22
	Lutte contre la prolifération	23
	Extrémisme violent à caractère idéologique	24
	Extrémisme violent à caractère politique	24
	Extrémisme violent à caractère religieux	25
	Voyageurs extrémistes canadiens	25
	Terrorisme international	26
	Filtrage de sécurité	27

4.	COLLABORATION AVEC LA POPULATION CANADIENNE	29
	Établissement de liens au sein des communautés	30
	Communication avec l'ensemble des Canadiens	31
	Protection des intérêts et des travaux de recherche canadiens	32
	Expertise externe	33
	Transparence	34
	Examen et conformité	35
5.	COMPOSITION DU SCRS	37
	Démographie de l'effectif	38
	Communautés représentées	40
	Initiatives en matière de diversité et d'inclusion	40
	Santé et sécurité	42
	Avenir du travail	42
6.	LE RENSEIGNEMENT À L'ÈRE NUMÉRIQUE	43
	Rôle du SCRS en matière de cybersécurité	44
	Modernisation des pouvoirs	45
7.	APERÇU DU SCRS EN 2021	47

Message du directeur



“

Je suis heureux de présenter le Rapport public 2021 du SCRS. Des changements constants ont marqué la période visée par le présent rapport. Encore aujourd'hui, nous connaissons bon nombre des difficultés que nous avons vécues en 2021.

”

Les répercussions de la pandémie de COVID-19 continuent de se faire sentir et renforcent l'imprévisibilité de l'environnement actuel. Les changements géopolitiques, sociaux, environnementaux et technologiques redessinent le contexte mondial à un rythme effarant. Partout, les gens sont aux prises avec les répercussions humaines, sociales et mondiales de ces changements profonds.

À l'échelle mondiale, l'équilibre des forces en présence continue de créer un climat d'incertitude; les structures de pouvoir changent, créant des défis complexes pour l'ordre mondial fondé sur des règles. L'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie en février cette année ne tombe pas dans la période visée par le présent rapport, mais il s'agit d'un exemple frappant.

En 2021, nous avons été témoins de la mésinformation et de la désinformation que des acteurs tant étatiques que non étatiques propagent, et c'est le cas encore aujourd'hui. Une telle manipulation de l'information peut avoir des conséquences graves : elle peut éroder la confiance à l'égard des institutions démocratiques, polariser l'opinion publique et amplifier les messages et discours contradictoires. Malheureusement, nous avons pu en constater les conséquences dans notre propre société en voyant les manifestations qui se sont tenues un peu partout au pays, y compris à Ottawa, plus tôt cette année.

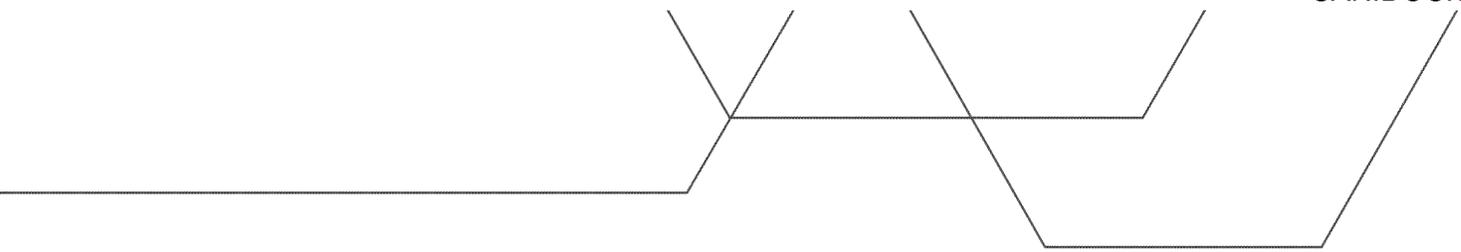
La courbe exponentielle des progrès technologiques et l'hyperconnectivité de la société exacerbent ces défis. La technologie est peut-être l'élément le plus perturbateur dans le monde actuel. Les États, les industries et les sociétés cherchent le moyen de gérer de tels changements, qui accentuent les iniquités à l'échelle planétaire et se situent désormais au cœur de la concurrence mondiale.

Quel est le lien avec la sécurité nationale?

Ensemble, ces tendances témoignent de deux grandes vérités. Premièrement, pour atteindre les résultats escomptés dans un monde qui évolue aussi vite, une discussion ferme et soutenue sur la sécurité nationale est essentielle. Deuxièmement, il y a une interconnexion entre la sécurité nationale et la sécurité internationale; les menaces ne s'arrêtent pas à la frontière.

En 2021, les principales menaces pour la sécurité nationale du Canada – ingérence étrangère, espionnage, cyberactivités malveillantes et extrémisme violent – ont pris de l'ampleur à un rythme accéléré.

Les menaces que constituent l'espionnage et l'ingérence étrangère ne sont pas nouvelles, mais le SCRS a constaté que leur ampleur, leur portée et leur complexité gagnaient en importance. En 2021, plusieurs États étrangers ont poursuivi leurs tentatives en vue de s'approprier secrètement des informations politiques, économiques et militaires au Canada. Pour atteindre leurs objectifs stratégiques, ces États choisissent leurs cibles et se livrent contre elles à des activités liées à la menace.



Le SCRS a aussi pu observer que de nombreux acteurs étatiques étrangers prennent directement pour cible des communautés au Canada, tant en personne qu'en ligne. De telles activités peuvent être menées de façon clandestine ou trompeuse ou peuvent menacer les citoyens, les résidents et les institutions au Canada; lorsque tel est le cas, ces activités représentent des menaces pour la sécurité du pays et celle de la population. Le SCRS continuera d'utiliser tous les pouvoirs prévus dans ses mandats pour contrer ces menaces et défendre le Canada, ses intérêts et ses valeurs.

Le pays a tenu sa 44^e élection fédérale en 2021. Le SCRS a offert un soutien opérationnel au Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignement visant les élections (MSRE), une équipe composée de spécialistes de la sécurité et du renseignement de l'ensemble de l'appareil gouvernemental qui tirent parti de leur mandat respectif afin d'atténuer les menaces pour le processus électoral au Canada. À titre de membre du Groupe de travail sur les MSRE, le SCRS a présenté des séances d'information régulières au groupe de hauts fonctionnaires non partisans qui sont responsables du Protocole public en cas d'incident électoral majeur.

Pour le SCRS, l'année qui s'est écoulée a aussi été marquée par la hausse la plus grande du nombre d'activités de liaison et de collaboration avec des intervenants externes, d'allocutions publiques et de comparutions devant des comités parlementaires. Le SCRS a notamment eu des échanges avec des organisations des secteurs publics, privés et universitaires, des groupes de défense des droits de la personne ainsi que des groupes et organisations communautaires au sujet, tout particulièrement, de la menace que représente l'extrémisme violent.

Le contexte complexe de l'extrémisme violent à caractère idéologique (EVCI) au Canada ne cesse d'évoluer. Le gouvernement du Canada a ajouté quatre groupes liés à l'EVCI à sa liste des entités terroristes en 2021, tandis que le nombre d'attentats liés à l'EVCI au Canada et ailleurs dans le monde continue d'augmenter.

Les personnes agissant seules demeurent les principales menaces liées à l'EVCI, comme l'a montré l'attaque tragique commise à London (Ontario) en juin 2021. L'auteur de cette attaque doit répondre à quatre accusations de meurtre au premier degré et à une accusation de tentative de meurtre. Par ailleurs, des infractions liées au terrorisme ont été ajoutées en vertu des dispositions du *Code criminel* du Canada.

Qui plus est, le Canada reste exposé à la menace que constitue l'extrémisme violent à caractère religieux (EVCR). À l'instar de l'EVCI, l'EVCR émane principalement de personnes agissant seules, dont bon nombre trouvent leur inspiration en ligne auprès de groupes comme Daech ou al-Qaïda. La chute de l'Afghanistan aux mains des talibans en août 2021 a inspiré certains tenants d'un EVCR tout en provoquant une crise humanitaire dans le pays. Le SCRS a joué un rôle important en fournissant des évaluations de filtrage de sécurité au gouvernement du Canada concernant l'immigration d'Afghans vulnérables qui avaient des liens avec le Canada.

L'année 2021 a également marqué le 20^e anniversaire des attentats terroristes du 11 septembre 2001, qui ont fait près de 3 000 morts, dont 24 Canadiens. Au SCRS, cet anniversaire a été souligné par une commémoration solennelle et a donné lieu à une détermination renouvelée.

Les membres du SCRS travaillent fort chaque jour pour comprendre et contrer ces menaces de façon à remplir notre mission, à savoir sauvegarder la prospérité du Canada, la sécurité des Canadiens, et autres intérêts nationaux. À cette fin, le SCRS offre des renseignements, des conseils et des interventions fiables. En 2021, le SCRS a continué d'enquêter sur les menaces pour la sécurité nationale, de conseiller le gouvernement du Canada et de réduire les activités liées à la menace grâce au mandat que lui confère la loi, et ce, de façon à assurer la sécurité de tout un chacun.

Compte tenu du mandat propre au SCRS, malgré la pandémie, beaucoup d'employés ont dû travailler au bureau tout en suivant les règles strictes de la santé publique. Je remercie chaque employé pour son dévouement personnel et professionnel.

Comme toute autre organisation, le SCRS a été touché par un ensemble de facteurs qui ont remis en question sa vision de la nature du travail et de l'effectif. Étant donné la mission sans pareille du SCRS et ses exigences élevées en matière de sécurité, son administration centrale, ses bureaux régionaux et ses postes à l'étranger ont maintenu leurs activités tout au long de 2021. Ainsi, le SCRS a pu continuer de remplir sa mission essentielle, mais il a aussi dû composer avec de nouvelles difficultés. En effet, la pandémie a accéléré l'évolution des nouvelles tendances que sont la numérisation, le travail à distance et l'automatisation. Ces changements auront des répercussions en aval sur la nature de l'éducation, de la formation, du recrutement, du maintien en poste, de la rémunération et de l'avancement professionnel. Dans ce contexte, j'ai demandé à la haute direction de lancer une initiative axée sur le personnel dans le but de transformer l'effectif pour que l'organisation s'adapte à ces nouvelles réalités.

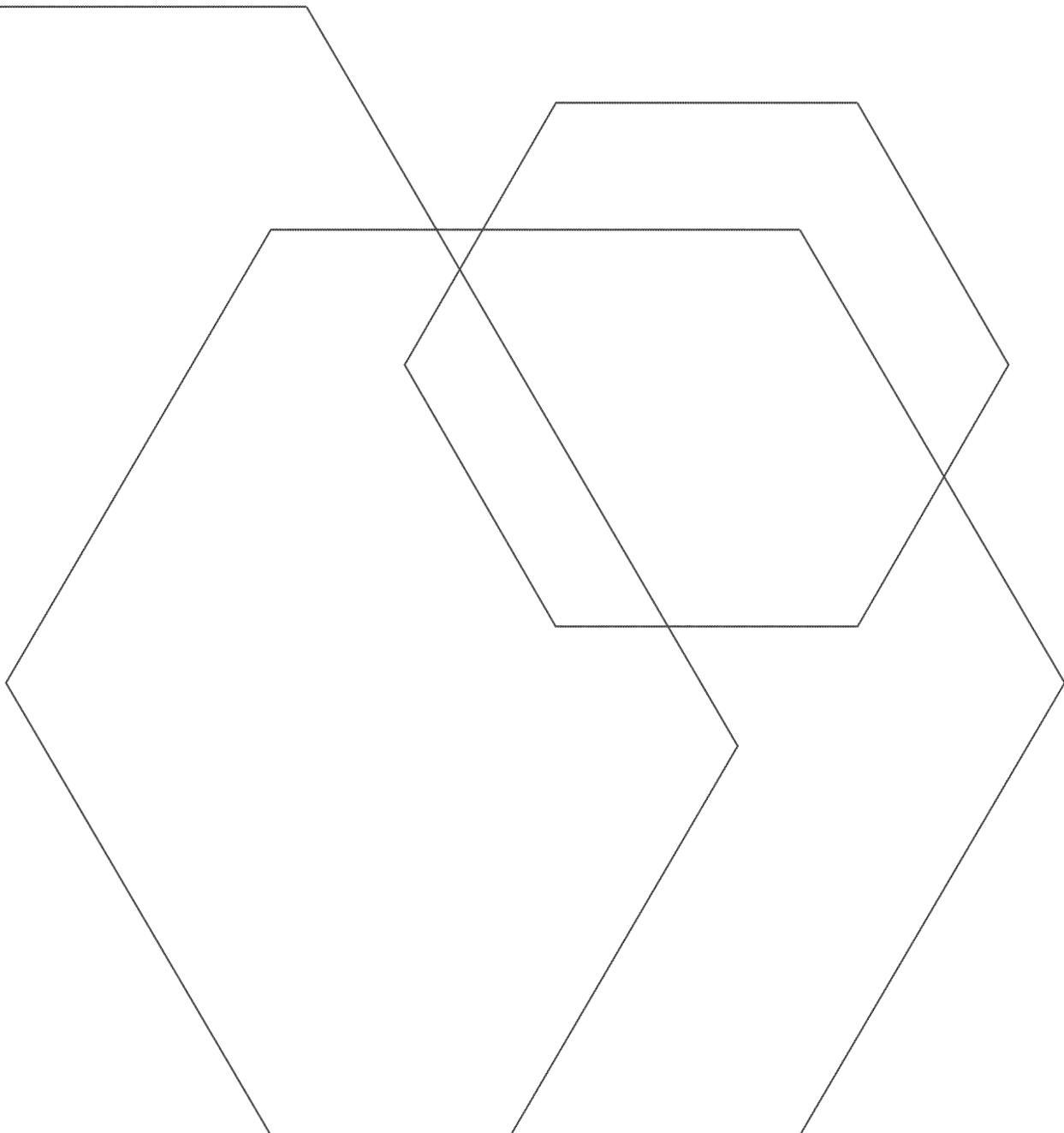
À titre de directeur, je me suis personnellement engagé à faire du SCRS un milieu de travail exempt de préjugés et de toute forme de discrimination, de harcèlement et d'agression. Tous les employés du SCRS doivent pouvoir travailler au quotidien dans un environnement sûr, sain et respectueux où la diversité et l'inclusion sont grandement valorisées. Le SCRS continue d'élaborer et d'appliquer des stratégies et des mesures pour éliminer les obstacles systémiques et renforcer tant la compréhension que l'appréciation de la diversité sous toutes ses formes. Pour améliorer les systèmes et la culture, un tel travail requiert l'engagement et le concours de chaque membre du personnel.

Si l'année 2021 a présenté de grands défis et contraint le SCRS à s'adapter, le dévouement et l'efficacité de l'ensemble des employés m'ont rempli de fierté. La population canadienne devrait, elle aussi, être fière du travail accompli.



DAVID VIGNEAULT

DIRECTEUR, SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ





APERÇU
du SCRS

Mandat de base

Enquêter sur les activités soupçonnées de constituer des menaces envers la sécurité du Canada

Conseiller le gouvernement à cet égard

Prendre des mesures légales pour réduire les menaces envers la sécurité du Canada

Partenariats

Près de
80

ententes avec des partenaires canadiens

Plus de
300

ententes avec des partenaires étrangers dans quelque 150 pays et territoires

Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement

Procureur général du Canada

Cour fédérale

Ministre de la Sécurité publique

Population canadienne

Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement

Commissaire au renseignement

Vérificateur général

Commissaire à la protection de la vie privée

Commissaire à l'information

Commissaire aux langues officielles

Fonctions

Enquêter sur les activités soupçonnées de constituer des menaces envers la sécurité du Canada et rapporter ces informations au gouvernement du Canada.

Prendre des mesures pour réduire la menace s'il existe des motifs raisonnables de croire qu'une activité donnée constitue une menace envers la sécurité du Canada.

Fournir des évaluations de sécurité sur les personnes qui doivent avoir accès à des informations classifiées ou à des sites sensibles du gouvernement du Canada.

Fournir des conseils en matière de sécurité en rapport avec l'exercice des pouvoirs et fonctions conférés en vertu de la *Loi sur la citoyenneté* ou de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

Recueillir des renseignements étrangers, dans les limites du Canada, à la demande du ministre des Affaires étrangères ou du ministre de la Défense nationale.

Rapports financiers

Cadre ministériel des résultats

Le SCRS obtient des informations et des renseignements pertinents pour mener à bien ses activités liées à la sécurité nationale.

Les renseignements recueillis par le SCRS permettent au gouvernement de prendre des décisions et des mesures éclairées en ce qui concerne les intérêts et la sécurité du Canada.

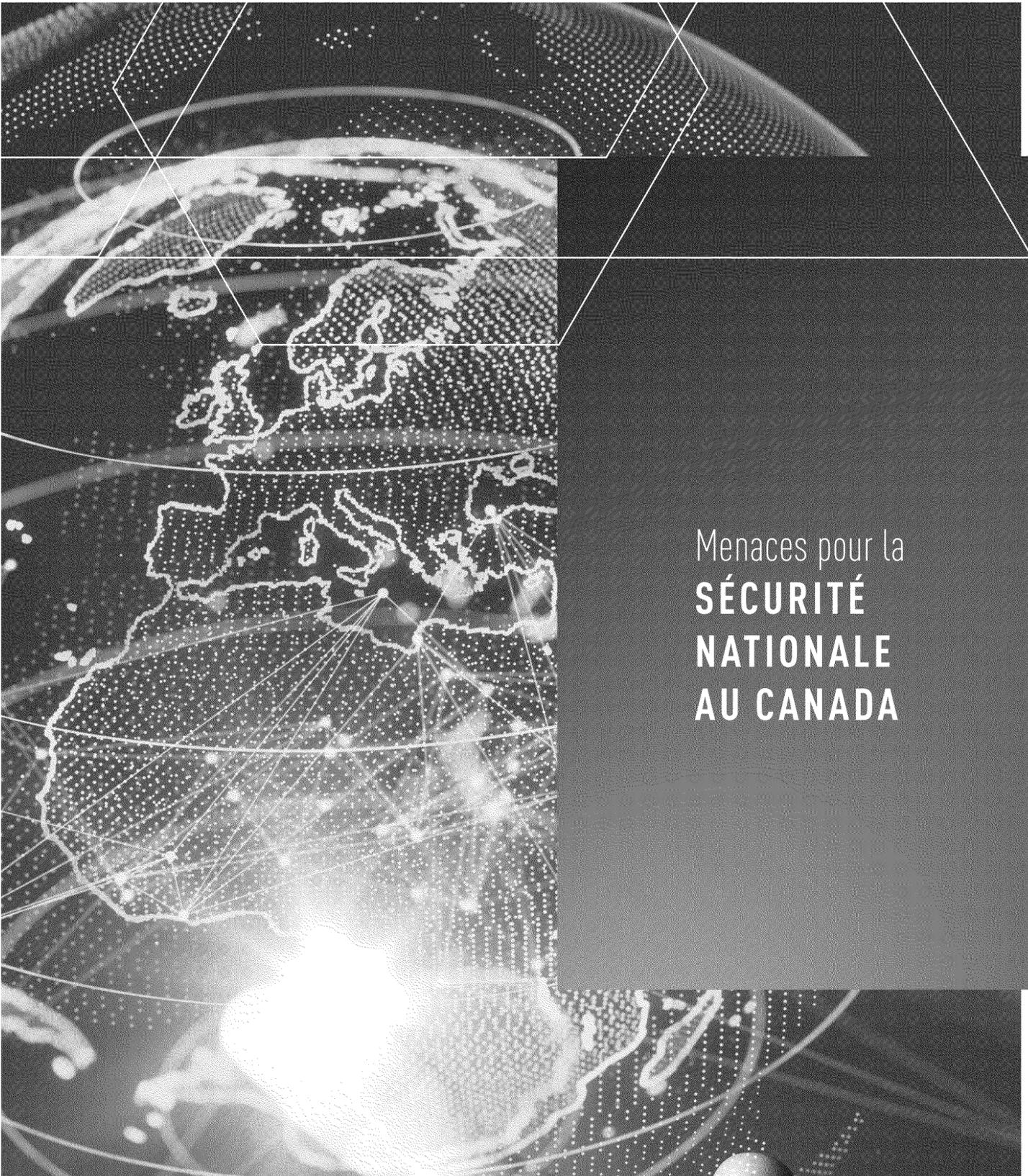
Les mesures de réduction de la menace prises par le SCRS réduisent les menaces qui pèsent sur la sécurité du Canada et de sa population.

Les évaluations du Centre intégré d'évaluation du terrorisme permettent au gouvernement du Canada de prendre des décisions et des mesures éclairées en ce qui a trait à la menace terroriste.

Répertoire des programmes

Dépenses réelles

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Salaires				
Fonctionnement				
Total	586,998,953	586,607,955	611,085,093	676,899,701



Menaces pour la
**SÉCURITÉ
NATIONALE
AU CANADA**

Pandémie de COVID-19

La pandémie a accentué l'importance des interventions pangouvernementales en situation d'urgence. Des spécialistes de l'appareil canadien de la sécurité et du renseignement ont travaillé en étroite collaboration avec l'Agence de la santé publique du Canada, Santé Canada, Services publics et Approvisionnement Canada, le Secrétariat du Conseil du Trésor et les Forces armées canadiennes, entre autres, pour soutenir les efforts du gouvernement du Canada dans la lutte contre la pandémie.

Depuis le début de la pandémie, le SCRS est témoin d'activités liées à la menace qui sont à la fois persistantes et sophistiquées. Ces activités, parrainées par des États, causent des dommages à des entreprises canadiennes et ont des répercussions croissantes sur les avoirs essentiels et l'économie du savoir au Canada.

Le SCRS travaille donc de près avec ses partenaires gouvernementaux afin de s'assurer que le plus grand nombre possible d'entreprises canadiennes et d'ordres de gouvernement sont au courant du contexte de la menace et qu'ils disposent des informations nécessaires pour instaurer des mesures de sécurité préventives. Il mène des activités de sensibilisation auprès, par exemple, des organisations qui interviennent dans la chaîne d'approvisionnement et des groupes industriels connexes, sur les risques liés aux réseaux d'approvisionnement logistique. Ces activités montrent bien comment le SCRS s'emploie à informer des intervenants non traditionnels pour s'assurer de protéger la population et les intérêts du pays.

Le SCRS continuera de collaborer étroitement avec les autres membres de l'appareil canadien de la sécurité et du renseignement ainsi qu'avec ses partenaires étrangers afin d'aider à protéger les mesures qui sont prises pour lutter contre la pandémie au Canada. Il continuera aussi de collaborer avec eux pour protéger les secteurs visés contre toute menace pour la sécurité nationale.

Un volet essentiel du mandat du SCRS est d'enquêter sur les menaces que représentent l'espionnage et les activités influencées par l'étranger et de conseiller le gouvernement du Canada à cet égard. Au sens de la *Loi sur le SCRS*, les activités influencées par l'étranger désignent les activités qui « sont préjudiciables [aux intérêts du Canada], et qui sont d'une nature clandestine ou trompeuse ou comportent des menaces envers quiconque ». De telles activités, communément appelées « ingérence étrangère », ont presque toujours pour but de servir les intérêts d'un pays étranger au détriment des intérêts canadiens. L'ingérence étrangère vise les Canadiens, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Elle peut être menée par des entités étatiques ou non, y compris avec l'aide d'intermédiaires et de collaborateurs.

Les activités d'ingérence étrangère au Canada demeurent complexes, omniprésentes et incessantes. Sont pris pour cibles actives des institutions de tous les ordres de gouvernement, des organisations du secteur privé, des groupes de la société civile et des communautés canadiennes. L'ingérence étrangère mine les institutions démocratiques du Canada et les actes d'intimidation et de coercition auxquels des acteurs étatiques hostiles se livrent à l'endroit de communautés canadiennes constituent une menace pour la souveraineté du Canada ainsi que pour la cohésion

sociale et la sécurité nationale. En juillet 2021, le SCRS a fait paraître un rapport public intitulé *Menaces d'ingérence étrangère visant les processus démocratiques du Canada*. La publication de ce rapport s'inscrivait dans les efforts que le SCRS déploie pour protéger les institutions et processus démocratiques et sensibiliser la population canadienne à cette menace grave. Des États peuvent recourir à l'ingérence étrangère contre les processus et institutions démocratiques du Canada pour atteindre leurs objectifs stratégiques à très court, à moyen et à long terme; ils peuvent prendre pour cible tous les ordres de gouvernement. Comme le monde se fait de plus en plus petit et compétitif, des États font tout ce qui est en leur pouvoir pour favoriser leurs propres intérêts et s'assurer une position avantageuse alors que la situation géopolitique change rapidement.

Techniques d'ingérence étrangère employées par des acteurs étatiques

Subtilisation

d'informations : manipuler une personne, au cours d'une conversation informelle, de manière à ce qu'elle révèle des informations utiles et sensibles.

Corruption et financement illégal :

se servir d'une personne comme intermédiaire dans le cadre d'activités de corruption ou de financement illégal.

Démarches intéressées :

nouer une relation ou des liens d'amitié solides avec une personne pour la manipuler et obtenir des faveurs et des informations utiles.

Cyberattaques :

compromettre des appareils électroniques par différents moyens, dont l'expédition de courriels de piratage psychologique (harponnage, rançongiciel, maliciel).

Coercition : exercer un chantage ou proférer des menaces contre une personne pour qu'elle fournisse un accès ou des informations utiles.

Désinformation :

faire circuler de fausses informations dans les médias sociaux de façon à donner de l'importance à un message en particulier ou à provoquer les utilisateurs, et ce, pour favoriser ses propres intérêts.

Des services de renseignement hostiles continuent de mener des activités de recrutement de sources et de collecte de renseignements auprès de Canadiens. À titre d'exemple, les services de renseignement de la République populaire de Chine (RPC) se livrent à des opérations relevant de l'espionnage traditionnel, mais se servent également d'agents de collecte non professionnels, c'est à dire de personnes qui n'ont reçu aucune formation officielle en renseignement et qui possèdent une expertise utile (p. ex. scientifiques, gens d'affaires). Dans certains cas, ces personnes sont recrutées dans le cadre de programmes de recherche de talents (bourses d'études, voyages parrainés, chaires de professeurs invités, etc.) et par d'autres méthodes non transparentes au Canada. Le Programme des mille talents de la RPC n'est qu'un exemple parmi d'autres, car nombreux sont les États qui mettent en œuvre des plans de recrutement de talents universitaires. Les États qui parrainent des activités de transfert de technologie au Canada profitent de la nature ouverte, transparente et collaborative de la société civile, du secteur privé et du gouvernement canadiens. Dans le cadre de leurs activités d'ingérence, ils peuvent également cultiver des relations avec des personnes influentes et tenter de les gagner à leur cause afin d'influencer les décisions et les discours sur les enjeux qui les intéressent.

Il existe de nombreuses techniques d'ingérence étrangère, dont la tenue de campagnes de désinformation. En effet, des États hostiles diffusent activement de fausses informations dans le but de discréditer les institutions gouvernementales canadiennes, de miner la cohésion sociale au pays et de renforcer leur influence de façon à atteindre leurs objectifs stratégiques.

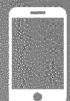
Le SCRS sait que plusieurs entités militaires et de renseignement de la Russie mènent une guerre de l'information qui vise l'Ukraine. Leurs activités incluent la diffusion de fausses informations et de propagande pour tenter de présenter l'Ukraine et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) comme les véritables agresseurs dans le conflit qui fait rage. Les efforts de la Russie ont pour but d'amener les pays occidentaux à croire que l'Ukraine a provoqué un conflit mondial.

Des acteurs étatiques hostiles continuent de surveiller et d'intimider des communautés canadiennes au moyen de tactiques et d'outils variés; les diasporas étant ciblées de manière disproportionnée. Par exemple, ces acteurs étatiques mènent des activités de cyberespionnage au moyen des plateformes de médias sociaux et profèrent des menaces visant à réduire au silence les personnes qui parlent publiquement contre leur régime.

Le 8 janvier 2020, les Gardiens de la révolution islamique (GRI) en Iran ont abattu le vol PS752 du transporteur aérien Ukraine International Airlines près de Téhéran. Les 176 passagers et membres d'équipage – dont 55 possédaient la citoyenneté canadienne et 30 avaient le statut de résident permanent au Canada – sont décédés. Depuis, le SCRS appuie les démarches du gouvernement du Canada dans ce dossier prioritaire; il a notamment collaboré au rapport Tragédie du vol 752 d'Ukraine International Airlines : Analyse des faits, publié le 24 juin 2021. Le SCRS poursuit son enquête sur des informations crédibles selon lesquelles des auteurs de menace liés à des intermédiaires de la République islamique d'Iran ont harcelé et intimidé des membres de la parenté (établis au Canada) de victimes du vol PS752. De telles activités peuvent constituer de l'ingérence étrangère.

Le SCRS continuera d'enquêter sur les menaces que l'espionnage et l'ingérence étrangère constituent pour les intérêts du Canada et de chercher à les contrer en collaborant étroitement avec ses partenaires canadiens et étrangers. Pour signaler tout cas d'espionnage et d'ingérence étrangère, le SCRS encourage la population à composer le 1-800-267-7685 ou à visiter le site Canada.ca/SCRS et à cliquer sur le lien « Signaler des informations relatives à la sécurité nationale ». Si une personne court un danger immédiat, il convient de communiquer avec le service de police local.

SIGNALER DES INFORMATIONS RELATIVES À LA SÉCURITÉ NATIONALE



1-800-267-7685



Canada.ca/SCRS

Si une personne court un danger immédiat, il convient de communiquer avec le service de police local.

Sécurité du processus électoral

Le Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignement visant les élections (MSRE) est une équipe pangouvernementale qui coordonne les efforts de collecte et d'analyse en ce qui concerne les menaces pour le processus électoral canadien. Le Groupe de travail sur les MSRE est composé de spécialistes du SCRS, de la Gendarmerie royale du Canada, d'Affaires mondiales Canada et du Centre de la sécurité des télécommunications.

Le gouvernement du Canada a créé le Groupe de travail sur les MSRE en 2019 parce qu'il prenait conscience de la menace d'ingérence étrangère que des acteurs étatiques hostiles faisaient peser sur les processus démocratiques. Le Groupe de travail sur les MSRE fait office de principal mécanisme de surveillance de la menace d'ingérence de la part d'États hostiles pendant les élections. Il détermine les conditions à satisfaire pour que le gouvernement du Canada informe la population de la menace ou prenne les mesures nécessaires pour l'atténuer, au besoin.

En 2021, le Groupe de travail sur les MSRE a tenu sa première conférence pangouvernementale sur la sécurité dans les élections à l'Administration centrale du SCRS. Cette conférence s'adressait aux fonctionnaires travaillant à l'organisation d'élections libres et justes pour la population canadienne. Elle avait pour but d'informer les participants sur la menace d'ingérence étrangère et la menace que représentent les adeptes de l'EVCI qui cherchent à profiter des élections pour tenter de dissuader les citoyens de prendre part à ce processus démocratique ou pour commettre des actes de violence. Cette conférence a préparé le terrain en vue d'une collaboration accrue entre les différents services et organismes; voici quelques exemples :

- tenue régulière de séances d'information sur le renseignement de sécurité à l'intention des principaux décideurs du gouvernement et des représentants des différents partis politiques;
- examen et application des mesures appropriées pour réduire la menace que posent les agents et les intermédiaires d'États hostiles;
- accroissement de la reddition de comptes et de la transparence dans les dossiers liés à la sécurité des élections grâce aux échanges entre le personnel des différents services et organismes;
- analyse des sources de désinformation (entités qui diffusent sciemment de fausses informations pour induire délibérément en erreur la population canadienne).

Sécurité économique

Dans un monde qui se caractérise par la concurrence économique et les affrontements géostratégiques, les auteurs de menace parrainés par des États cherchent à atteindre leurs objectifs stratégiques sur le plan politique, économique et militaire au moyen d'investissements et de transactions commerciales au Canada. Des États étrangers tentent de s'approprier ou de contrôler des technologies, des données et des infrastructures essentielles sensibles pour renforcer les moyens dont disposent leurs forces militaires et leurs services de renseignement. Ils cherchent à freiner la croissance économique du Canada, à exercer une coercition économique contre le Canada et à mener des opérations de renseignement contre la population canadienne et les intérêts canadiens. De telles activités représentent une menace pour la sécurité nationale du Canada et sa prospérité économique à long terme.

L'évaluation des activités économiques des acteurs étatiques hostiles – et la tenue d'enquêtes sur ces activités – constitue une priorité pour le SCRS. Tout au long de la pandémie de COVID 19, des auteurs de menace étrangers ont continué d'exploiter le contexte socioéconomique pour faire progresser leurs intérêts. Des auteurs de menace tentent toujours d'accéder à des informations canadiennes précieuses par l'entremise des quatre portes de la sécurité économique : les importations et exportations, les investissements, le savoir et les licences. Les activités liées à la menace comprennent l'espionnage traditionnel, le cyberespionnage, les investissements étrangers pernicioseux, la manipulation d'importations et d'exportations, l'exploitation de licences et de droits et l'espionnage des travaux de recherche et développement d'établissements universitaires et d'entreprises privées.

En 2021, le SCRS a aidé le gouvernement du Canada à mettre sur pied un projet sur la sécurité de la recherche au Canada. L'objectif consiste à s'assurer que les ressources canadiennes du secteur de la recherche universitaire sont utilisées à bon escient pour favoriser le leadership scientifique et la prospérité économique du Canada. En effet, il faut éviter que des États hostiles gagnent à leur cause des intervenants du milieu de la recherche et obtiennent des avantages sur le plan de la défense, de l'économie et du renseignement au détriment des intérêts et des valeurs du Canada.

Dans le contexte de la COVID-19, le SCRS a mené, sous l'angle de la sécurité nationale, un examen approfondi des investissements liés à la santé publique et des menaces qui pèsent sur la chaîne d'approvisionnement en biens et services essentiels.

Cybermenaces

Le Canada demeure une cible pour les cyberactivités d'espionnage, de sabotage, d'ingérence étrangère et de terrorisme, qui représentent des menaces graves pour la sécurité nationale, les intérêts et la stabilité économique du Canada. Les cyberacteurs mènent des activités malveillantes pour servir leurs intérêts politiques, économiques, militaires, sécuritaires et idéologiques. Ils cherchent à compromettre les systèmes informatiques du gouvernement et ceux du secteur privé en manipulant leurs utilisateurs ou en exploitant des failles de sécurité.

Compte tenu des cyberoutils de pointe qui sont conçus et vendus par des sociétés commerciales, des pays et des acteurs étatiques étrangers qui ne représentaient pas une menace importante par le passé disposent dorénavant de nouveaux moyens de collecte. Les services offerts par ces sociétés ont des applications à la fois défensives et offensives. Les outils en question permettent à un nombre croissant d'intervenants de se livrer à l'espionnage et au sabotage, de menacer des civils, d'ébranler les valeurs démocratiques et d'exercer une influence étrangère. D'après des informations de sources ouvertes, nombre de régimes autoritaires ont utilisé de tels outils contre des avocats, des journalistes, des politiciens et des défenseurs des droits de la personne.

La pandémie de COVID-19 a accéléré la transformation numérique de la société, ce qui augmente les risques de cyberespionnage et de perturbation. Le nombre d'ententes de télétravail dans les secteurs public et privé a connu une hausse considérable, à l'instar de la quantité d'informations sensibles dont des acteurs étatiques hostiles peuvent se servir pour mener des activités de collecte contre leurs cibles. Les auteurs de cybermenaces peuvent exploiter des appareils et des réseaux privés compromis, qui ne sont généralement pas dotés de mécanismes de cybersécurité de pointe.

Les cyberacteurs liés à la République populaire de Chine (RPC) continuent de prendre pour cible plusieurs secteurs essentiels au Canada. En 2021, des acteurs parrainés par la RPC ont lancé contre les serveurs de Microsoft Exchange une opération à l'aveugle; plusieurs milliers d'entités canadiennes ont ainsi été exposées à un risque. Étaient au nombre des victimes des gouvernements, des groupes de réflexion sur les politiques, des établissements universitaires, des chercheurs sur les maladies infectieuses, des cabinets d'avocats, des entrepreneurs du secteur de la défense et des détaillants.

Les cyberacteurs russes demeurent également une menace pour le Canada. En avril 2021, le Canada et ses alliés ont attribué publiquement une campagne de cyberespionnage au Service du renseignement extérieur (SVR) de la Russie. Les auteurs de cette campagne ont inséré des maliciels dans un mécanisme de mise à jour d'un logiciel de gestion de réseau publié par SolarWinds, une entreprise américaine de technologie. Ils ont ainsi eu la possibilité d'installer des portes dérobées dans les réseaux leur permettant d'accéder aux réseaux de milliers de clients issus des secteurs public et privé. Des centaines d'entités canadiennes ont téléchargé une version infectée du logiciel, mettant en danger des données personnelles et de la propriété intellectuelle.

Les attaques par rançongiciel constituent un autre type de cybermenace qui pèse sur la sécurité nationale. Les auteurs de telles attaques utilisent un maliciel qui menace de publier les données des victimes ou de bloquer l'accès à ces données à moins qu'une rançon ne leur soit versée. Les acteurs étatiques ont de plus en plus recours à des tactiques relevant de la cybercriminalité, souvent par l'entremise d'intermédiaires, pour atteindre leurs objectifs et dissimuler leur rôle. En donnant accès à d'énormes quantités de données appartenant aux victimes, les attaques

par rançongiciel peuvent profiter aux acteurs étatiques étrangers qui souhaitent accumuler des données pouvant appuyer leurs collectes de renseignements. Quand de telles attaques donnent lieu à de graves perturbations, ces acteurs étatiques étrangers peuvent également bénéficier du chaos qui en résulte, celui-ci pouvant renforcer leurs discours idéologiques.

La prolifération des armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN), communément appelées « armes de destruction massive (ADM) », et de leurs vecteurs constitue un défi pour la communauté internationale et une menace grave pour la sécurité du Canada et de ses alliés. Elle affaiblit l'ordre mondial fondé sur des règles, exacerbe les tensions à l'échelle internationale et peut même provoquer des conflits armés dans certaines régions du monde.

Des États étrangers poursuivent leurs activités clandestines en vue de se procurer une série de technologies et de biens sensibles, réglementés et à double usage au Canada. Ils cherchent également à se procurer l'expertise dont ils pourraient se servir pour faire avancer leurs programmes de fabrication d'ADM et de vecteurs connexes. Le SCRS continue de collaborer étroitement avec ses partenaires canadiens et étrangers pour soutenir l'engagement du Canada dans la lutte contre la prolifération. Il s'efforce notamment de détecter, de prévenir et de perturber les activités qui sont menées au Canada ou par l'entremise du Canada et qui visent le détournement, l'exportation ou l'acquisition illicite de biens pouvant servir aux programmes d'ADM, en plus de mener des enquêtes sur de telles activités.

Extrémisme violent à caractère idéologique

L'extrémisme violent à caractère idéologique (EVCI) constitue un enjeu d'envergure et un problème de société qui requiert une stratégie pangouvernementale. La menace liée à l'EVCI est complexe et en évolution constante. Les tenants de l'EVCI sont mus par une série d'influences plutôt que par un seul système de croyances. Des opinions extrémistes de nature raciste, misogyne et antiautoritaire combinées à des récriminations personnelles peuvent conférer à quelqu'un la volonté de mobiliser d'autres personnes, de les inciter à commettre des actes de violence ou de leur donner les moyens de passer à l'action. Le SCRS et ses partenaires de l'appareil du renseignement et de l'application de la loi jouent un rôle de premier plan dans la lutte du gouvernement contre la menace liée à l'EVCI.

En 2021, le SCRS a dirigé un projet à l'échelle du gouvernement pour aider les intervenants concernés à mieux comprendre le contexte complexe et en évolution constante de la menace liée à l'EVCI au Canada. Le projet en question faisait suite à des travaux antérieurs du SCRS sur la terminologie associée à l'extrémisme violent. L'objectif consistait à renforcer chez ces intervenants pangouvernementaux la compréhension du processus d'analyse dont le SCRS se sert pour détecter, évaluer et contrer, au besoin, les activités liées à l'EVCI.

Depuis 2014, le Canada a été le théâtre de sept attentats liés à l'EVCI et les autorités ont déjoué trois autres projets d'attentat. Les attentats commis ont fait 26 morts et 40 blessés sur le territoire canadien, ce qui en fait la forme d'extrémisme violent la plus grave. En juin 2021, un attentat à London (Ontario) a fait quatre morts et un blessé. En octobre 2021, un ancien réserviste des Forces armées canadiennes a été condamné à neuf ans d'emprisonnement aux États-Unis en raison de son rôle dans un complot visant à commettre des actes de violence grave avec des membres du groupe néonazi The Base, une entité terroriste inscrite au Canada.

Il existe tout un éventail de récriminations qui alimentent la volonté des tenants d'un EVCI de mobiliser d'autres personnes, de les inciter à commettre des actes de violence ou de leur donner les moyens de passer à l'action. Ce ne sont pas tous les cas qui remplissent les critères de la sécurité nationale, mais le SCRS a constaté une hausse marquée des menaces violentes adressées aux représentants élus et aux fonctionnaires au cours des deux dernières années.

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, l'intensification des discours extrémistes antiautoritaires et antigouvernementaux souvent ancrés dans l'instrumentalisation des théories conspirationnistes alimente les activités liées à l'EVCI. Plusieurs influenceurs et prosélytes canadiens se sont fait connaître dans les mouvements de l'EVCI. Ces influenceurs du milieu de l'EVCI contribuent à la désinformation et encouragent les personnes qui les suivent à commettre des gestes concrets, notamment des actes de violence.

L'extrémisme violent à caractère politique (EVCP) encourage le recours à la violence pour instaurer de nouveaux régimes politiques ou modifier les structures et les normes des régimes existants. Il n'y a pas eu d'attentat lié à l'EVCP au Canada en 2021.

Extrémisme violent à caractère religieux

L'extrémisme violent à caractère religieux (EVCR) encourage le recours à la violence dans le cadre d'une lutte spirituelle contre un système jugé immoral. Les tenants d'un EVCR croient que le salut n'est possible que par la violence. Ils commettent des actes de violence dans le but d'intimider d'autres personnes ou de les contraindre à faire ce qu'ils souhaitent. Ils peuvent aussi tenter d'empêcher un gouvernement de prendre une mesure en particulier. Les tenants d'un EVCR peuvent prendre pour cible tant la population que le gouvernement, aussi bien au pays qu'à l'étranger. Ils n'hésitent pas à s'attaquer aux infrastructures pour atteindre leurs objectifs, notamment à perpétrer des attaques contre des centrales ou des réseaux électriques, des hôpitaux et des réseaux de communication.

En 2021, deux événements ont marqué le milieu de l'EVCR dans le monde : le 20^e anniversaire des attentats terroristes du 11 septembre 2001 et la prise de contrôle de l'Afghanistan par les talibans en août 2021. Étrangement, l'anniversaire des attentats du 11 septembre 2001 a un effet unificateur parmi les tenants d'un EVCR. Les partisans de Daech, dont les propos dénotent souvent leur opposition à al Qaïda, considèrent cet anniversaire comme un moment de réjouissance. En revanche, la chute de l'Afghanistan a donné lieu à des dissensions, les dirigeants et partisans de Daech lançant régulièrement des appels à la perpétration d'attentats contre les talibans.

Aucun attentat inspiré par l'EVCR n'a été commis au Canada en 2021, mais les activités de propagande connexes et certaines activités liées à la menace se sont poursuivies. La menace que l'EVCR représente au Canada émane principalement de personnes agissant seules qui s'inspirent de Daech et qui sont capables de se mobiliser à la violence de façon rapide en utilisant des moyens rudimentaires pour s'en prendre à des cibles faciles. Apparemment, Daech ne dirige pas ces personnes et ne leur offre aucune forme de soutien logistique. Les partisans de Daech utilisent surtout leurs épargnes personnelles lorsqu'ils veulent mener des activités liées à la menace; s'ils envoient des fonds à des individus affiliés à Daech à l'étranger, ils le font à titre personnel, et le montant envoyé est peu élevé. Les contributions financières font souvent partie des premiers éléments qui déclenchent la tenue d'une enquête.

Le gouvernement du Canada continue de surveiller la menace que représentent les voyageurs extrémistes canadiens (VEC) et de prendre des mesures pour contrer cette menace. Les VEC sont des individus qui ont un lien avec le Canada, c'est-à-dire qu'ils ont la citoyenneté canadienne, sont titulaires de la résidence permanente ou détiennent un visa valide, et qui sont soupçonnés d'avoir quitté le pays pour participer à des activités liées au terrorisme à l'étranger. Ces individus peuvent quitter le Canada pour soutenir et faciliter des activités extrémistes violentes ou pour y participer. Les VEC suscitent une large gamme de préoccupations en matière de sécurité, qu'ils se trouvent à l'étranger ou qu'ils soient de retour au Canada. De façon générale, les VEC peuvent entretenir des liens avec divers groupes et mouvements extrémistes violents et défendre les perspectives de l'EVCI, de l'EVCP ou de l'EVCR.

Depuis 2011, le conflit en Syrie et en Irak attire un nombre sans précédent d'extrémistes désireux de combattre à l'étranger. Toutefois, depuis l'effondrement du califat en Irak et en Syrie en 2016-2017, beaucoup de ces individus ont été tués ou placés en détention dans des prisons ou des camps de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays.

(PDIP) en Syrie. Dans l'ensemble, le retour de combattants terroristes étrangers dans des pays où ils doivent faire face à la justice à un niveau ou à un autre constitue un défi dans la lutte contre le terrorisme.

Le 15 août 2021, les talibans ont pris le contrôle de la capitale afghane, Kaboul, et se sont retrouvés *de facto* à la tête du pays. Comme la prise de Kaboul a été à la fois rapide et chaotique, la communauté internationale n'a disposé que de peu de temps pour évacuer le personnel étranger. Les talibans sont aux prises avec des difficultés importantes dans la gouvernance de l'Afghanistan, dont une crise économique et humanitaire qui se poursuivra vraisemblablement tout au long de 2022.

Les talibans ont autorisé des groupes terroristes transnationaux, dont al-Qaïda et al-Qaïda dans le sous continent indien, à demeurer au pays. Les activités de ces groupes sont limitées à l'heure actuelle, mais il se peut qu'al-Qaïda considère de nouveau l'Afghanistan comme un lieu sûr pour entraîner ses combattants. Pendant ce temps, l'État islamique – Province du Khorassan (EIPK), un groupe affilié à Daech, s'est employé à délégitimer les talibans en perpétrant des attaques dans les zones urbaines. Selon le SCRS, l'EIPK souhaite ardemment commettre des attentats à l'étranger, et il sera bientôt en mesure de le faire.

En 2021, Daech a continué de se concentrer sur les mouvements d'insurrection en Irak et en Syrie en prenant principalement pour cible les forces de sécurité et les dirigeants locaux capables de contrer son influence. En Irak, Daech a commencé à s'en prendre à des cibles économiques, comme des infrastructures électriques, pour miner la confiance de la population à l'égard du gouvernement. Rien n'indique que Daech soit en mesure de prendre et de garder le territoire qu'il a perdu en 2019. Il s'agit toutefois d'un objectif que le groupe entend atteindre à long terme, ce qui laisse croire qu'il pourrait tenter de réintégrer des extrémistes étrangers, y compris des VEC. Daech entend également prendre d'assaut des prisons et inciter les prisonniers à provoquer des émeutes en Irak et en Syrie dans le cadre de sa stratégie opérationnelle djihadiste fondée sur la régénération de ses forces, la libération d'individus de grande valeur et la propagande. Le SCRS est d'avis que Daech continuera de chercher à inspirer et à faciliter la perpétration d'attentats dans les pays occidentaux, ainsi qu'à rebâtir graduellement les moyens dont il dispose pour commettre lui-même des attentats.

L'EVCR demeure une menace pour les Canadiens et les intérêts canadiens en Afrique. Les Canadiens qui travaillent ou voyagent près des zones d'activité de groupes terroristes sont toujours exposés à une menace importante, car ils peuvent être victimes d'un attentat ou d'une opération opportuniste d'enlèvement contre rançon. Al-Chabaab et le Jamaat Nosrat al-Islam wal-Mouslimine (JNIM) sont les principaux groupes terroristes actifs dans la Corne de l'Afrique et en Afrique occidentale, respectivement. Ces deux groupes affiliés à al-Qaïda miseront vraisemblablement sur la victoire des talibans en Afghanistan pour motiver leurs combattants actuels et en recruter de nouveaux, mais ni l'un ni l'autre n'a l'intention de remplacer les gouvernements africains au pouvoir. Pour leur part, les groupes affiliés à Daech ont intensifié leurs activités et élargi la portée de leurs opérations, tout particulièrement en Afrique subsaharienne.

Filtrage de sécurité

Les programmes de filtrage de sécurité pour le gouvernement et de filtrage des demandes d'immigration et de citoyenneté du SCRS constituent la première ligne de défense contre l'extrémisme violent, l'espionnage et d'autres menaces pour la sécurité nationale.

En ce qui concerne les cotes de sécurité, les responsables du filtrage de sécurité pour le gouvernement au SCRS mènent des enquêtes, fournissent des évaluations de sécurité et donnent des conseils dans un large éventail de dossiers en lien avec les menaces pour la sécurité nationale. Les évaluations de sécurité s'inscrivent dans un processus global visant à aider les ministères et organismes du gouvernement du Canada à prendre des décisions concernant l'octroi, le refus ou la révocation d'une cote de sécurité. Ces décisions incombent toutefois au ministère ou à l'organisme concerné, et non au SCRS.

Le programme de filtrage de sécurité pour le gouvernement vise également à protéger les sites sensibles, dont les installations aéroportuaires, maritimes et nucléaires, contre les menaces pour la sécurité nationale. Ce programme permet au SCRS d'appuyer la Gendarmerie royale du Canada dans le cadre du processus d'accréditation des Canadiens et des ressortissants étrangers qui veulent participer à des événements importants au Canada et de fournir des évaluations de sécurité aux gouvernements provinciaux et étrangers ainsi qu'aux organisations internationales lorsque des Canadiens souhaitent obtenir un emploi qui nécessite une autorisation d'accès à des informations ou à des sites sensibles dans un autre pays. Toutes les personnes qui font l'objet d'une enquête de filtrage de sécurité pour le gouvernement s'y soumettent de leur plein gré.

Les responsables du programme de filtrage des demandes d'immigration et de citoyenneté du SCRS mènent des enquêtes et donnent des conseils en matière de sécurité à l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) et à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) concernant les personnes susceptibles de représenter une menace pour la sécurité nationale qui cherchent à entrer au Canada ou à y obtenir un statut. Dans le cadre de ce programme, le SCRS fournit des conseils en matière de sécurité sur les demandeurs de résidence permanente et de citoyenneté, les demandeurs de visa de résident temporaire et les demandeurs d'asile au Canada. Cela dit, il revient à IRCC de décider si une personne est admissible au Canada, d'accorder un visa ou d'accepter une demande d'asile, de résidence permanente ou de citoyenneté.

À la suite du départ des forces alliées de l'Afghanistan et de la prise de pouvoir par les talibans à l'été 2021, le SCRS a prêté main-forte au gouvernement du Canada afin d'évacuer d'urgence les Afghans vulnérables qui avaient des liens avec le Canada. Compte tenu de la décision du gouvernement du Canada de réinstaller 40 000 Afghans au Canada, les conseils du SCRS en matière de filtrage et de sécurité demeureront essentiels.

Filtrage des demandes d'immigration et de citoyenneté

Demandes reçues* en 2021

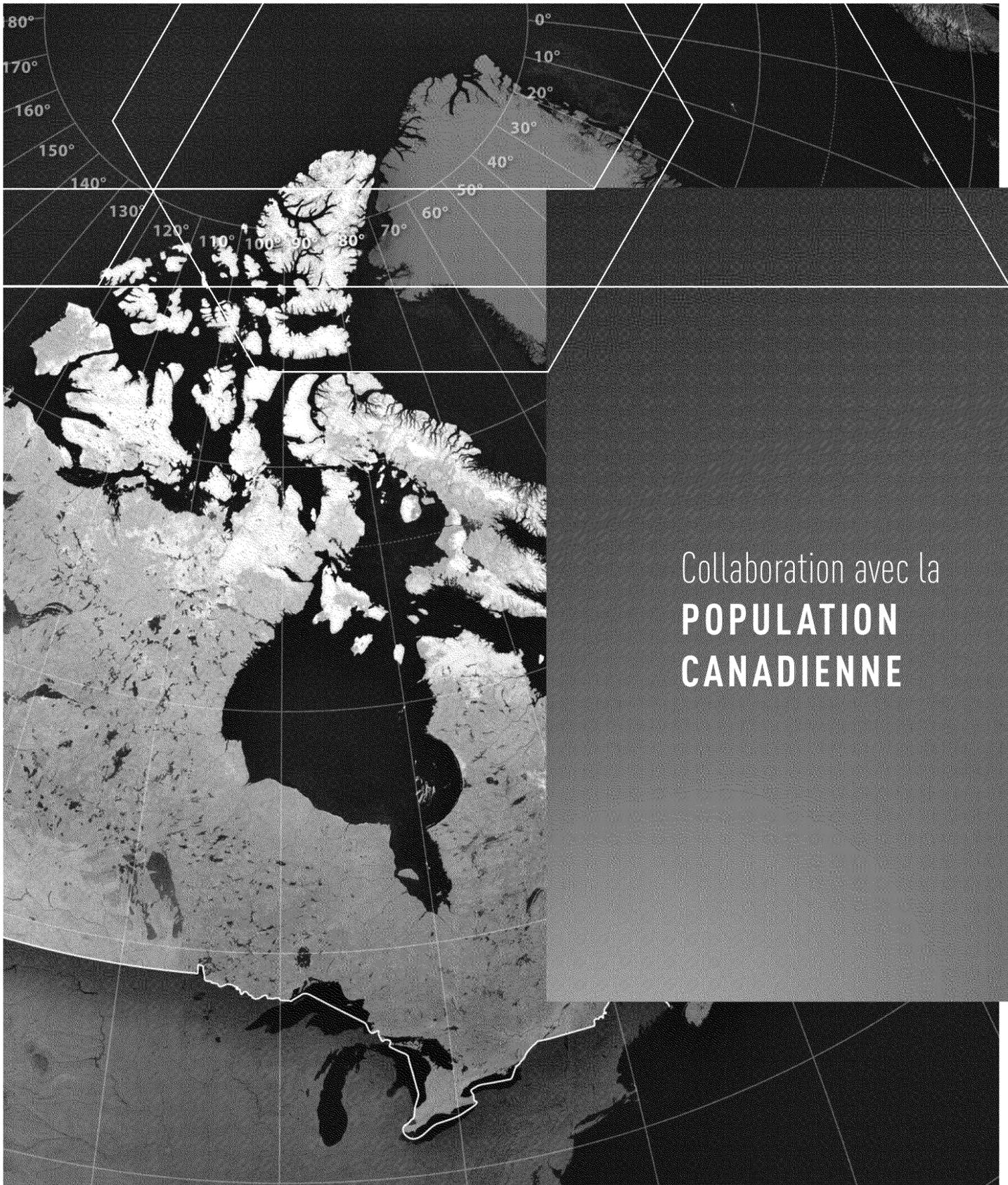
Résidence permanente (présentées au Canada et de l'étranger)	16,800
Statut de réfugié (contrôle de sécurité préliminaire**)	21,200
Citoyenneté	248,700
Résidence temporaire	9,000
Total	293,700

Filtrage de sécurité pour le gouvernement

Demandes reçues* en 2021

Ministères et organismes fédéraux	64,600
Programme EXPRES	14,000
Transports Canada (installations aéroportuaires et maritimes)	81,000
Cité parlementaire	2,100
Installations nucléaires	12,200
Provinces	140
Autres	2,100
Filtrage pour des pays étrangers	500
Accréditations en vue d'événements spéciaux	0
Total	126,640

Les chiffres ont été arrondis. *Le nombre de demandes reçues en 2021 a diminué en raison de la pandémie.
**Personnes qui demandent l'asile au Canada ou à un point d'entrée.



Collaboration avec la
**POPULATION
CANADIENNE**

Établissement de liens au sein des communautés

Essentiellement, le fait d'assurer la sécurité nationale consiste à protéger les gens, ce qui requiert l'aide et la confiance de la population canadienne. Le SCRS établit des liens avec la population et collabore avec des membres des communautés susceptibles d'être prises pour cible par des auteurs de menace. Ainsi, il est mieux à même de diversifier les avis et perspectives, de fournir des informations importantes sur la sécurité et d'orienter les enquêtes relatives à la sécurité nationale. Tout le monde a un rôle à jouer lorsqu'il s'agit de protéger la sécurité nationale.

Le SCRS continue de collaborer avec des dirigeants et des membres de différentes communautés ainsi que des groupes de défense des droits; il souhaite ainsi se montrer solidaire et leur offrir son soutien en plus de réaffirmer la position du gouvernement du Canada selon laquelle il n'y a pas de place au pays pour le racisme, la discrimination et la haine. Par le biais de ces échanges, il a aussi l'occasion d'affirmer son engagement envers la sécurité de l'ensemble de la population canadienne et de recueillir des suggestions sur les moyens de construire une relation de confiance avec les communautés qui sont marginalisées ou issues de la diversité. En outre, le SCRS leur a demandé des conseils sur les pratiques exemplaires à suivre pour s'assurer de prendre en compte, dans le cadre de ses engagements extérieurs, les questions intersectionnelles et les problèmes liés aux préjugés, à la discrimination et à l'inégalité.

En 2021, le SCRS a collaboré avec des personnes qui s'identifient comme des Canadiens d'origine asiatique, des Canadiens musulmans ainsi que des personnes autochtones, noires et de couleur (PANDC). De plus, il a collaboré avec des groupes qui luttent contre le racisme et la radicalisation et des groupes qui se concentrent sur les répercussions sociales des lois, des politiques et des discours liés à la sécurité nationale sur les communautés racisées. Si le SCRS a déployé de tels efforts, c'est pour écouter les communautés qu'il entend protéger, mieux les comprendre, établir avec elles des liens de confiance et leur communiquer des informations liées à la menace, de sorte à favoriser la sensibilisation et la résilience.

Cette confiance, fondamentale, aidera le SCRS à entretenir les relations nécessaires pour mieux protéger les communautés les plus touchées par les menaces issues de l'extrémisme violent, de l'ingérence étrangère et de l'espionnage, entre autres. En 2021, le SCRS a été reconnu pour ses efforts en vue d'établir des liens et d'engager un dialogue constructif avec les communautés racisées, ce qui a été présenté comme une pratique exemplaire dans le rapport annuel de 2021 sur l'application de la *Loi sur le multiculturalisme canadien*.

Alors que le SCRS renforce ses partenariats avec différentes communautés, les informations obtenues de celles-ci l'aideront à améliorer la façon dont il mène ses activités et à continuer de gagner la confiance de la population canadienne et l'inviter les Canadiens à prendre part directement aux conversations sur la sécurité nationale.

Communication avec l'ensemble des Canadiens

Comme le directeur actuel du SCRS l'a souvent répété, pour garder le Canada en sécurité, il faut avoir une population bien informée sur les questions de sécurité nationale. Il est impératif pour le SCRS de favoriser la tenue d'un dialogue éclairé sur les enjeux que constituent la sécurité nationale et le renseignement, et ses communications externes tout au long de 2021 l'ont mis en évidence. L'importance des communications ouvertes avec la population Canadienne sors le SCRS de l'ombre et le place dans la sphère publique.

Le SCRS a conçu et publié des ressources accessibles au grand public sur l'ingérence étrangère, et ce, dans une série de langues. Il voulait ainsi s'assurer que les communautés vulnérables puissent accéder, dans la langue de leur choix, aux informations sur la menace. Comme le SCRS s'est engagé à faire preuve de transparence et à favoriser la résilience, avant l'élection fédérale, il a aussi publié un rapport intitulé *Menaces d'ingérence étrangère visant les processus démocratiques du Canada*.

Au moyen de séances d'information, de déclarations publiques et de publications dans les médias sociaux, le SCRS continue d'insister sur le fait que ce sont les activités de certains États étrangers qui suscitent des préoccupations, et non pas les ressortissants des États en question ni les personnes dont la famille a quitté l'un ou l'autre de ces pays pour venir s'installer au Canada.

Le SCRS continue de chercher de nouveaux moyens de communiquer et d'établir des liens avec les Canadiens. En 2021, différents moyens ont été utilisés à cette fin : allocution publique du directeur au Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale; comparutions et séances d'information par des membres de la haute direction lors d'événements publics, dont une réunion du Groupe consultatif sur la transparence en matière de sécurité nationale; coordination et publication du Rapport de recherche sur l'opinion publique du SCRS et les menaces pour la sécurité nationale; vastes campagnes de sensibilisation dans les médias sociaux sur le contexte de la menace.

Twitter

Facebook

YouTube

LinkedIn

47,000

abonnés dans Twitter

@csiscanada

1,950

gazouillis jusqu'à maintenant

@scrscanada

Protection des intérêts et des travaux de recherche canadiens

Dans le cadre de la lutte contre la pandémie, en 2021, le SCRS a continué d'appuyer les efforts du gouvernement du Canada dans les secteurs de la recherche, de la santé et de l'approvisionnement. En juillet 2021, le gouvernement du Canada a établi les Lignes directrices en matière de sécurité nationale pour les partenariats de recherche, ce qui a amené le SCRS à réorienter ses activités de liaison et de sensibilisation, de la pandémie à la sécurité de la recherche. Pour aider à protéger l'innovation et la propriété intellectuelle canadiennes, de même que les données précieuses qui les accompagnent, le SCRS a organisé des dizaines de séances d'information dans le cadre de tribunes universitaires et à l'intention d'universités et d'établissements de recherche. Il prête ainsi son appui aux efforts du gouvernement du Canada, dirigés par Innovation, Sciences et Développement économique Canada, pour appliquer ces lignes directrices. En plus de donner des séances d'information, le SCRS a également mis au point des documents d'orientation, des listes de contrôle, des études de cas et d'autres ressources, dont des directives précises, par province et territoire, sur la sécurité de la recherche, qui figurent dans le portail gouvernemental Protégez votre recherche.

En lien avec ses activités sur la sécurité de la recherche, le SCRS a aussi collaboré avec plusieurs associations et entreprises dans le secteur des nouvelles technologies, dont les technologies profondes, afin de les sensibiliser aux menaces d'espionnage parrainé par des États. Il a aussi voulu en profiter pour établir des partenariats qui aideront à protéger les travaux de recherche et développement au Canada et permettront de s'assurer que la population et le gouvernement du Canada ont accès à des technologies de pointe fiables. Le secteur des nouvelles technologies est en pleine effervescence : des recherches sont en cours dans des domaines aussi variés que l'agrotechnologie, l'intelligence artificielle, la technologie quantique, les villes intelligentes et l'écotechnologie.

Qui plus est, le SCRS a établi des liens avec la communauté de gens d'affaires et d'investisseurs en capital de risque, car il s'agit de partenaires importants pour protéger la sécurité économique et favoriser la prospérité du Canada. Voici une liste d'associations d'industrie et de chefs de file en matière d'innovation avec lesquels le SCRS a eu des échanges au cours de la dernière année : programme MaRS Momentum; Institut canadien du trafic et du transport; Chaîne d'approvisionnement Canada; Association canadienne des importateurs et exportateurs; Société Internet du Canada; Association canadienne pour les études de renseignement et de sécurité; Fonds pour les technologies profondes de la Banque de développement du Canada; conférence Best Defence; Conférence sur les politiques scientifiques canadiennes; Fondation canadienne pour l'innovation; communauté des spécialistes du transfert de technologie; Forum international de la propriété intellectuelle – Québec.

Expertise externe

Une partie du mandat essentiel du SCRS consiste à appuyer et à conseiller le gouvernement du Canada. Ainsi, le SCRS a continué de tirer parti de l'expertise externe en organisant et en présentant des exposés en temps opportun sur un large éventail de sujets, et ce, de façon à aider le gouvernement du Canada à prendre des décisions éclairées et à mieux servir la population. Dans ce contexte, en 2021, le SCRS a tenu 16 présentations virtuelles avec des experts et, en réponse à des demandes, a produit 34 rapports qu'il a communiqués par la suite aux ministères et organismes du gouvernement du Canada et à d'autres partenaires importants. Ces rapports et séances d'information portaient sur des sujets variés : l'intelligence artificielle dans le monde du renseignement, la désinformation parrainée par des États, l'extrémisme violent à caractère idéologique, etc. En collaborant avec des spécialistes du secteur privé sur des enjeux qui concernent l'avenir, le SCRS a aidé le gouvernement dans son ensemble à mieux répondre aux préoccupations des Canadiens ainsi qu'à intégrer l'expertise canadienne dans la prise de décisions sur les opérations et les politiques à l'échelle du gouvernement.

En plus d'écouter des spécialistes du milieu universitaire, le SCRS a encadré le travail d'étudiants. En effet, pour la deuxième année consécutive, des employés du SCRS ont encadré un groupe d'étudiants de deuxième cycle de l'École de politiques publiques et d'affaires mondiales de l'Université de la Colombie-Britannique qui participaient à un projet de recherche d'un an sur des sujets en lien avec la sécurité nationale. Des employés ont aussi pris part à des discussions en classe et à des séminaires dans différentes universités afin d'échanger avec les étudiants sur des enjeux liés à la sécurité nationale.

Transparence

La légitimité, l'efficacité opérationnelle et la crédibilité institutionnelle du SCRS dépendent de la confiance de la population dans les efforts qu'il déploie pour assurer la sécurité nationale. Le SCRS est conscient de l'importance de la transparence au sein de l'appareil de la sécurité nationale, ce qui inclut des communications ouvertes et franches avec la population. La confiance des Canadiens à l'égard de leur service de renseignement de sécurité repose notamment sur les communications publiques, la transparence et les processus de vérification.

En 2021, le SCRS a continué de travailler avec le Groupe consultatif sur la transparence en matière de sécurité nationale (GCTSN). Ce groupe consultatif, créé en 2019, conseille le gouvernement du Canada sur la mise en œuvre de l'engagement à accroître la transparence des ministères et organismes responsables de la sécurité nationale et du renseignement. Le GCTSN s'est donné comme objectif d'insuffler de la transparence dans les politiques, les programmes, les pratiques exemplaires et les activités liées à la sécurité nationale au Canada, et ce, de façon à accroître la responsabilisation démocratique. Il cherche aussi à mieux sensibiliser la population aux enjeux liés à la sécurité nationale, ainsi qu'à la mobiliser et à lui donner accès aux informations à cet égard. En 2021, le directeur général de la Direction de la liaison-recherche et de la collaboration avec les intervenants a participé à l'une des réunions du GCTSN afin de parler de la diversité et de l'inclusion au sein du SCRS et de l'appareil canadien de la sécurité et du renseignement. Cette réunion a mis en lumière les objectifs du programme de collaboration avec les intervenants, les progrès accomplis et les principes directeurs que sont la transparence, la réciprocité, le respect, l'écoute et l'apprentissage. Elle a donné lieu à des discussions franches sur les difficultés rencontrées et sur la détermination du SCRS à continuer de bâtir des liens de confiance fondamentaux avec les différentes communautés.

La Section de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels (AIPRP) aide le SCRS dans ses efforts en vue d'assurer la transparence. Son rôle consiste à trouver le juste équilibre entre le droit d'accès à l'information des Canadiens et le besoin légitime de protéger les informations sensibles sur la sécurité nationale et d'assurer le bon fonctionnement du gouvernement. La *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels* donnent aux Canadiens ainsi qu'aux personnes et aux sociétés qui se trouvent au Canada le droit d'avoir accès aux documents du gouvernement fédéral. Selon les exigences relatives à la publication proactive et conformément à la *Loi sur l'accès à l'information*, la Section de l'AIPRP diffuse régulièrement des informations et des résumés des documents qu'elle a communiqués récemment pour permettre à la population d'y accéder. Le SCRS se fait un point d'honneur d'offrir un excellent service et d'adopter une approche proactive pour favoriser la transparence.

Statistiques pour 2021

Nombre de demandes reçues au titre de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* :

Nombre de demandes reçues au titre de la *Loi sur l'accès à l'information* :

Nombre de demandes informelles reçues :

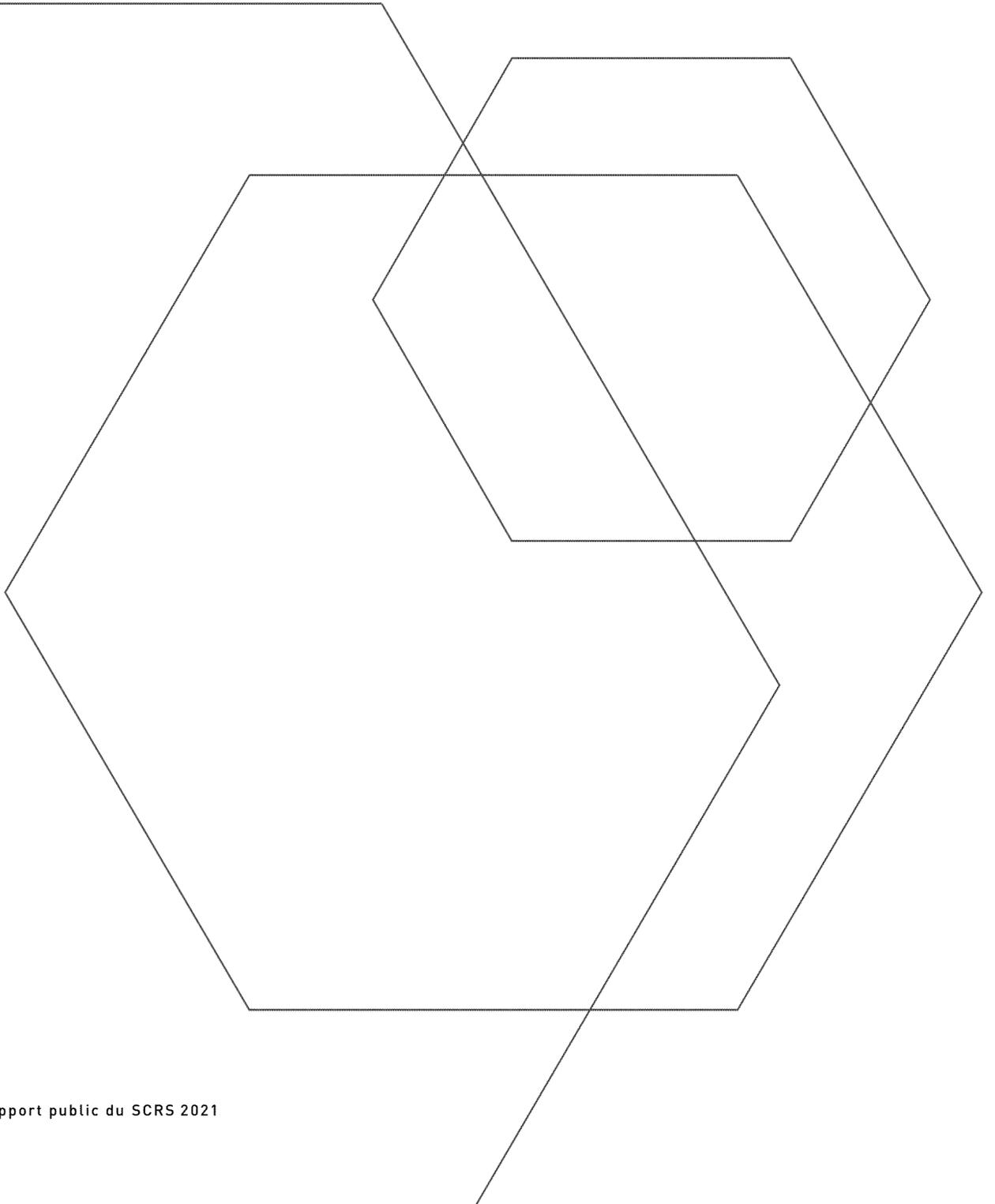
Examen et conformité

En 2021, le SCRS a continué d'appliquer son programme de conformité des opérations, reconnaissant que la conformité est essentielle pour maintenir la confiance de la population, du Parlement, de la Cour fédérale et des organismes de surveillance. En outre, la conformité aide le SCRS à remplir ses exigences en matière de reddition de comptes et de transparence ainsi qu'à assurer l'efficacité de ses opérations.

Les engagements gouvernementaux récents visant à améliorer le programme de conformité du SCRS ont été utilisés récemment pour effectuer des investissements essentiels dans l'infrastructure de technologie de l'information. Ces investissements ont pour but de soutenir le processus entourant les mandats, d'élaborer une méthode pour rapporter sur les cas possibles de non-conformité opérationnelle et les évaluer, d'intégrer dans les directions opérationnelles des experts qui fournissent des conseils et des orientations à point nommé, et de mettre au point des politiques et des procédures internes claires à l'intention des employés.

En mai 2020, la Cour fédérale a rendu une décision dans laquelle elle concluait que des défaillances organisationnelles, au SCRS et au ministère de la Justice, avaient entraîné un manquement à l'obligation de franchise du SCRS, ce dernier ne lui ayant pas communiqué de façon proactive tous les faits pertinents à l'appui de ses demandes de mandats. La Cour a recommandé la tenue d'un examen externe complet de l'ensemble des politiques et des pratiques pertinentes du ministère de la Justice et du SCRS. Par la suite, les ministres de la Sécurité publique et de la Justice ont renvoyé le dossier à l'Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement (OSSNR). Tout au long de 2021, le SCRS a soutenu le processus d'examen et fait bon accueil aux constatations et recommandations de l'OSSNR. Avant même que l'OSSNR entreprenne cet examen, le SCRS déployait des efforts à l'interne pour améliorer ses processus en s'appuyant sur les recommandations d'un ancien sous procureur général. Pour continuer de montrer toute l'importance qu'il accorde à l'obligation de franchise, le SCRS a présenté régulièrement des exposés techniques à la Cour, a communiqué de façon proactive des informations sur les questions de conformité et a appliqué rigoureusement la Politique conjointe du ministère de la Justice et du SCRS sur l'obligation de franchise. En ce qui concerne les préoccupations de la Cour, le SCRS est impatient de montrer les progrès qu'il a réalisés jusqu'à maintenant et de déterminer comment il pourra continuer de s'améliorer.

Le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement (CPSNR) et l'OSSNR jouent un rôle essentiel en réalisant des examens indépendants des activités du SCRS et en formulant des recommandations d'amélioration. Leurs rapports publics annuels permettent de mieux comprendre les activités du SCRS et les difficultés auxquelles il se heurte, et aident à favoriser une discussion positive et éclairée avec la population sur la nature de son service de renseignement de sécurité et sur ce qu'il devrait faire dans le contexte actuel de la menace. En plus d'avoir soutenu activement plusieurs examens en transmettant des documents et en organisant des séances d'information, le SCRS a facilité l'accès à ses bureaux régionaux en 2021 afin de permettre aux membres du CPSNR et à l'OSSNR de mener à bien leurs études et de préparer leurs rapports. Tant le CPSNR que l'OSSNR publient des rapports d'étude caviardés, lesquels contiennent les réponses du SCRS à leurs recommandations. Une telle pratique favorise la transparence pour la population canadienne et témoigne de la volonté du SCRS de continuer de s'améliorer.



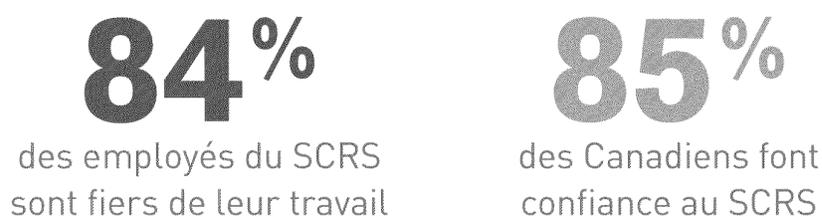


Composition du
SCRS

Composition du SCRS

La mission du SCRS consiste à protéger la sécurité nationale du Canada. Les employés du SCRS prennent cette mission très au sérieux, car leur rôle leur tient à cœur. Qu'ils occupent un poste d'agent de renseignement, d'analyste des politiques, de spécialiste des RH, de développeur en TI ou d'agent de filature, ils savent qu'ils ont un rôle important à jouer afin de protéger leur famille, leurs amis, leurs voisins et leur mode de vie.

Les employés du SCRS constituent véritablement la ressource la plus précieuse de l'organisation; ce sont eux qui font du SCRS un service de renseignement de premier plan. Le SCRS sait que son effectif doit être représentatif de la société qu'il s'emploie à protéger, car la diversité au sein même de l'organisation l'aide à mieux comprendre les communautés qui composent la population canadienne. C'est également cette diversité qui l'aide à établir et à maintenir les liens de confiance qui doivent exister entre une société civile et un service de renseignement.



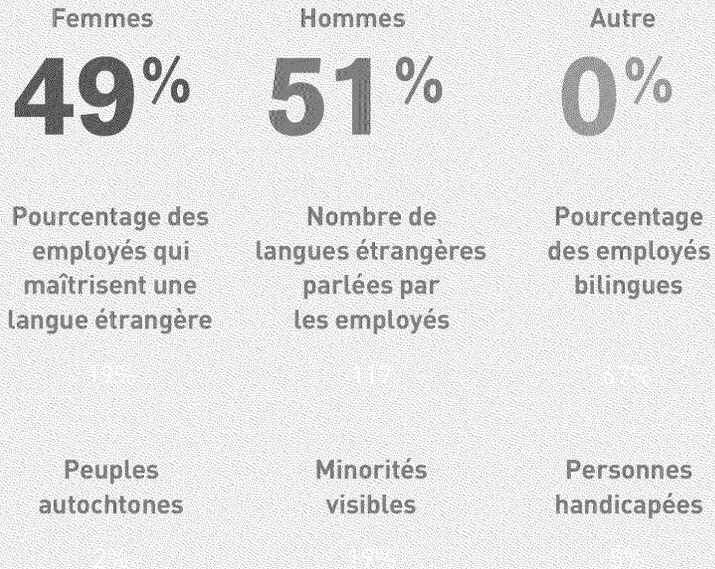
Sources : Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux de 2020 et Rapport de recherche sur l'opinion publique du SCRS en 2021, respectivement

Le SCRS a pour objectif d'accroître la diversité et l'inclusion parmi son effectif. La diversité et l'inclusion sont des valeurs de base essentielles à la réussite de sa mission. Le SCRS a besoin de Canadiens qui possèdent des antécédents, des expériences et des compétences des plus variés. Que ce soit à son administration centrale à Ottawa ou dans ses bureaux un peu partout au Canada et ailleurs dans le monde, le SCRS cherche à se doter d'un effectif représentatif de la population pour laquelle il travaille.

Collectivement, les employés du SCRS parlent plus de 117 langues et dialectes, et 67 % des membres du personnel parlent les deux langues officielles. En 2021, l'effectif du SCRS était composé à 49 % de femmes et à 51 % d'hommes. L'organisation a également commencé à collecter des données sur les personnes qui s'identifient comme non binaires ou d'un autre genre, et 0,35 % des personnes embauchées en 2021 entrent dans l'une ou l'autre de ces catégories. Les données du SCRS sur l'équité en matière d'emploi proviennent des déclarations volontaires des employés. En 2021, 19 % des employés ont indiqué appartenir à une minorité visible, 2 % se sont identifiés comme des autochtones et 5 % ont déclaré être des personnes handicapées. Tel que mentionné dans la section « Initiatives en matière de diversité et d'inclusion » du présent rapport, le SCRS améliore ses activités de recrutement de façon à éliminer les obstacles et à accroître la diversité et l'inclusion au sein de son personnel.

Employés du SCRS

(en date du 31 décembre 2021)



Personnes embauchées par le SCRS

(1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021)



Communautés représentées

Tout au long de 2021, les cadres du SCRS ont encouragé activement les membres du personnel à approfondir leur compréhension du racisme, de la diversité et de l'inclusion pour favoriser un environnement sain et sécuritaire où les personnes issues de la diversité sont intégrées et entendues. Ils veulent ainsi s'assurer que les nouvelles mesures adoptées ont des effets concrets.

Le SCRS collabore avec les réseaux et les regroupements d'employés et les soutient dans leur cheminement. Les cadres travaillent avec des comités et des réseaux mis sur pied par les employés eux mêmes, dont le Comité consultatif sur la diversité et l'inclusion, le Comité de l'accessibilité, le Réseau des femmes, le Réseau des jeunes professionnels, le Réseau fierté, le Réseau des personnes autochtones, noires et de couleur (PANDC) et le Réseau de l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) pour discuter des problèmes et des solutions, aider à sensibiliser la haute direction et faciliter la communication. Les travaux et les perspectives de ces groupes ont aidé les cadres et les responsables des secteurs de programme à prendre des décisions éclairées à plusieurs égards, notamment dans la prestation de cours de formation, la mise en œuvre d'initiatives de recrutement, la création d'un plan de communication et de sensibilisation en matière de diversité et d'inclusion et l'adoption d'une nouvelle stratégie de diversité et d'inclusion.

Tout au long de 2021, le SCRS a travaillé à l'élaboration d'une nouvelle stratégie de diversité et d'inclusion. Cette stratégie détaillée mettra l'accent sur le leadership inclusif, le recrutement, le maintien en poste, les possibilités relatives à la carrière et au perfectionnement et la lutte contre les préjugés, ainsi que les communications franches sur des questions difficiles comme le racisme systémique. Elle comprendra un plan d'action mettant en lumière les recommandations formulées par les groupes de travail internes axés sur la diversité et l'inclusion et contribuera ainsi à orienter les initiatives du SCRS pour les trois prochains exercices. Cette stratégie axée sur les employés sera diffusée à grande échelle au sein du SCRS afin de continuer de promouvoir un milieu de travail inclusif et respectueux.

Les gestionnaires et les employés ont besoin d'avoir les compétences, les connaissances et les habiletés adéquates pour remplir le mandat du Service et respecter ses priorités stratégiques. Pour ce faire, ils doivent avoir la sensibilité culturelle nécessaire pour comprendre les facteurs complexes et intersectionnels qui touchent les employés du Service et les membres de la population canadienne. En plus de faire la promotion d'une foule de cours et de possibilités de perfectionnement professionnel sur les préjugés inconscients, la sensibilité culturelle et la lutte contre le racisme par l'entremise de l'École de la fonction publique du Canada, le SCRS a mis en place de nouvelles possibilités de formation, dont certaines obligatoires, pour encourager les employés à approfondir leur connaissance des sujets liés à la diversité et l'inclusion.

En 2021, le SCRS a également mis en œuvre de nouvelles initiatives visant à améliorer la diversité et l'inclusion dans ses efforts de recrutement. Voici quelques-unes de ses réalisations sur le plan du recrutement cette année. Le SCRS a :

- tenu un concours réservé aux agents du renseignement qui sont autochtones ou qui s'identifient comme membres d'un groupe de minorité visible;
- accordé la priorité à des candidats issus de la diversité aux postes où il existe un fossé en matière d'équité;
- encouragé les gestionnaires recruteurs à faire preuve de souplesse dans leurs exigences en matière de langues officielles lors du recrutement de candidats issus de la diversité;
- revu le format des avis de concours et la manière dont les possibilités de développement du leadership sont annoncées et offert des ateliers pour aider les employés à se préparer aux processus de sélection de cadres;
- imposé aux membres des comités d'entrevue une formation en sélection impartiale en plus de s'assurer que les comités comprennent des membres issus de la diversité dans le cas des nominations et des promotions;
- mis à la disposition des dirigeants de l'encadrement sur la diversité et l'inclusion.

Le SCRS poursuit son examen des systèmes d'emploi, qui devrait être terminé au printemps 2022. Cet examen permettra de déterminer si les systèmes, les politiques et les pratiques en matière d'emploi du SCRS constituent des obstacles à l'embauche des personnes faisant partie des groupes désignés et de recommander des mesures pour améliorer la situation.

Cette année, le directeur du SCRS a également invité les employés qui s'identifient comme autochtones, noirs ou de couleur à prendre part à des séances informelles avec lui pour parler de leurs expériences au Service. Plus de 150 employés ont accepté l'invitation, et ces séances ont grandement contribué à faire en sorte que les perspectives des employés soient non seulement entendues, mais donnent aussi lieu à des changements concrets. Les exposés présentés à nos employés par les champions internes de la diversité ont amélioré la sensibilisation et les professionnels invités ont aidé à diriger des discussions ouvertes et honnêtes sur le racisme, la discrimination, la diversité et l'inclusion.

Toutes ces démarches ont permis au SCRS de donner suite à l'appel à l'action en faveur de la lutte contre le racisme, de l'équité et de l'inclusion dans la fonction publique fédérale diffusé par le greffier du Conseil privé, une initiative qu'il tient résolument à continuer d'appuyer. Il reste encore beaucoup à faire. Le SCRS doit poursuivre ses efforts en vue de devenir une organisation qui représente équitablement toute la population canadienne ainsi que les communautés diversifiées qu'il sert.

Santé et sécurité

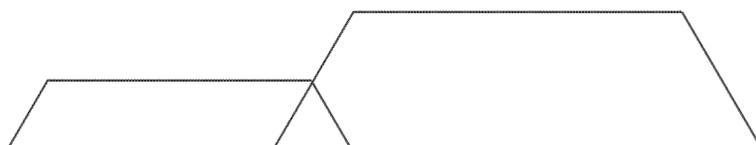
En raison de la pandémie de COVID-19, les questions liées à la santé et la sécurité des employés du SCRS demeurent à l'avant-plan et revêtent une importance cruciale. La nécessité de veiller à la sécurité des opérations demande encore d'adopter des mesures uniques pour pouvoir mener des activités dans le contexte de la pandémie. Le SCRS continue de prendre toutes les mesures recommandées pour rendre le milieu de travail sécuritaire pour les personnes qui doivent avoir accès à des documents classifiés. Il fait aussi preuve de davantage de souplesse à l'égard des employés qui s'efforcent de concilier leurs responsabilités professionnelles et personnelles, sans négliger le respect des exigences en matière de sécurité. Les programmes du SCRS visant à favoriser la santé et la sécurité psychologiques des employés ont continué à offrir du soutien pour aider ces derniers à composer avec les pressions découlant de la pandémie en plus de diffuser régulièrement des informations sur la santé.

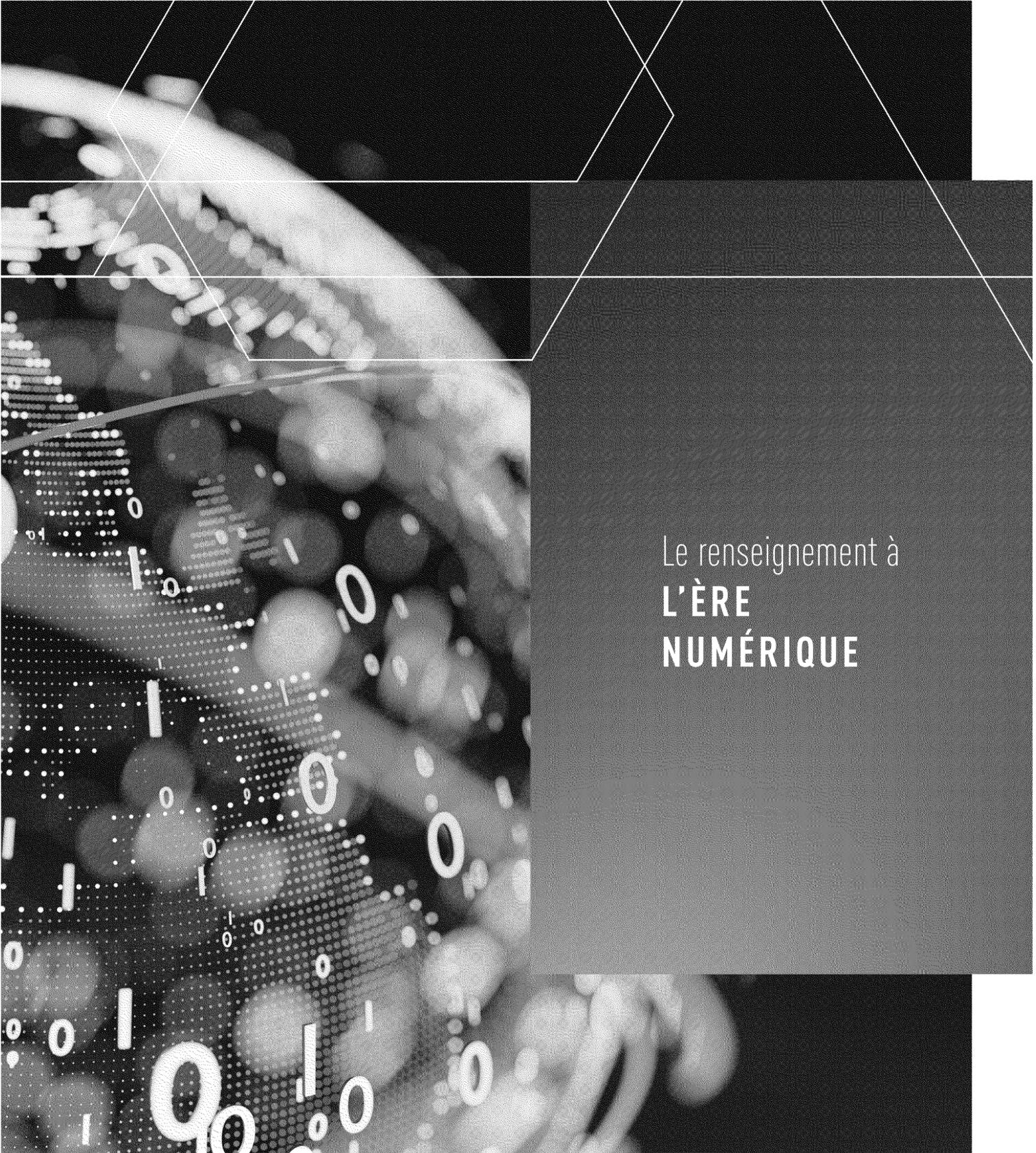
La pandémie a exacerbé la nécessité pour le SCRS d'assurer la santé de ses employés, y compris leur santé mentale. L'équipe de la santé et du bien-être travaille à une nouvelle stratégie détaillée sur le bien être organisationnel afin d'améliorer la stratégie actuelle du SCRS en matière de santé mentale.

La pandémie de COVID-19 a forcé notre monde à devenir de plus en plus interdépendant, et de nombreux Canadiens travaillent désormais de la maison. La pandémie a changé les attentes de bien des travailleurs qui souhaitent profiter des conditions de travail souples qui constituent désormais la norme plutôt que l'exception, et ce, même si les employeurs s'efforcent encore de déterminer la façon dont leurs organisations mèneront leurs activités à plus long terme.

Même si la pandémie a redéfini la normalité pour bien des gens, le mandat du SCRS, lui, est demeuré inchangé, tout comme la nécessité de protéger les secrets les mieux gardés au pays. Comme il existe un risque de mettre des opérations et des vies en péril, le SCRS ne peut pas s'empresser d'adopter les conditions de travail souples et les nouvelles technologies qui représentent l'« avenir du travail » sans d'abord réfléchir aux façons de le faire sans compromettre son mandat de protéger les informations. Le SCRS mène actuellement des démarches exhaustives pour étudier et prioriser les défis et les occasions associées à l'avenir du travail. Il reconnaît également qu'il lui faut toujours attirer et maintenir en poste tout un éventail de personnes talentueuses, dans un marché de l'emploi qui évolue à toute allure. Or, ces personnes tiennent compte de tout ce que le SCRS a à offrir comme employeur, aussi bien sur le plan de la souplesse des modalités de travail que sur le plan de la mobilité professionnelle.

Au bout du compte, l'avenir du SCRS repose sur le recrutement. L'organisation déploie de grands efforts pour attirer et maintenir en poste les talents dont elle aura besoin dans les années à venir, ainsi que pour donner aux employés en poste le soutien et les occasions dont ils ont besoin pour se développer, s'épanouir et progresser. En plus d'axer certains processus d'embauche sur l'amélioration de la diversité, le SCRS prend également des mesures pour améliorer la façon dont les emplois sont annoncés afin d'attirer des candidats en plus d'étudier comment la technologie peut être utilisée pour optimiser l'évaluation des candidatures de façon virtuelle.





Le renseignement à
**L'ÈRE
NUMÉRIQUE**

Le rôle du SCRS dans la cybersécurité

En 2021, le SCRS a continué à recueillir et à analyser des cyberenseignements dans le cadre de son mandat de conseiller le gouvernement du Canada sur l'espionnage, le sabotage et les activités influencées par l'étranger, en prêtant une attention particulière aux réseaux numériques. Le SCRS enquête notamment sur les cyberactivités qui pourraient faire peser une menace sur les intérêts nationaux du Canada, comme les activités d'espionnage, de sabotage et d'ingérence étrangère menées par des moyens informatiques.

Pour enquêter sur ces menaces, le SCRS se sert des pouvoirs qui lui sont conférés par la *Loi sur le SCRS*, comme les mandats et les mesures de réduction de la menace, en plus d'entretenir des liens étroits avec des services de renseignement étrangers partenaires ainsi qu'avec des organismes des secteurs public et privé. Le SCRS travaille également en étroite collaboration avec ses partenaires de confiance du gouvernement du Canada, qui ont tous des mandats distincts en matière de cybersécurité, même s'ils partagent un même but : protéger le Canada, la population canadienne et les intérêts canadiens en ligne. Ces partenaires comprennent notamment le Centre de la sécurité des télécommunications, qui fournit des renseignements tirés de transmissions étrangères, le Centre canadien pour la cybersécurité (Centre pour la cybersécurité), qui protège les systèmes gouvernementaux et offre des mesures d'atténuation et de l'orientation technique afin de contrer les cyberattaques contre des infrastructures essentielles et d'autres ordres de gouvernement, et la Gendarmerie royale du Canada, qui poursuit les cybercriminels.

En s'appuyant sur toutes les informations ainsi obtenues, le SCRS aide à repérer les cyberacteurs malveillants, à apprendre leurs méthodes et leurs techniques, à déterminer leurs cibles et à établir leurs motivations et leurs objectifs. Il conseille ensuite le gouvernement du Canada en conséquence.

Comme les Canadiens utilisent de plus en plus d'appareils branchés à Internet, comme des systèmes intelligents de sécurité résidentielle et des appareils médicaux, les acteurs étatiques et non étatiques ont à leur disposition de nombreux nouveaux vecteurs pour mener des cyberactivités hostiles et pour les dissimuler. Il est presque certain que les nouvelles villes intelligentes élargiront considérablement la superficie d'attaque accessible aux cyberintervenants, et il se peut qu'elles créent de nouvelles vulnérabilités dans une foule de secteurs, notamment en ce qui a trait aux services essentiels.

De plus, les nouvelles technologies comme l'intelligence artificielle, l'informatique quantique et les mégadonnées sont en train de transformer de façon radicale le monde des sciences ainsi que nos modes de vie et le fonctionnement de nos sociétés. Ces technologies représentent des avancées révolutionnaires qui ne manqueront pas d'avoir un effet transformateur sur la société. Toutefois, elles peuvent également avoir un effet perturbateur sur les intérêts nationaux du Canada si elles sont utilisées comme armes ou si les adversaires du Canada s'en servent pour faciliter leur collecte de renseignements.

Le SCRS s'adapte constamment afin d'enquêter sur les nouveaux auteurs de menace et sur les nouvelles activités liées à la menace qui découlent de l'évolution rapide de la technologie.

Modernisation des pouvoirs

Le SCRS a toujours eu à adapter ses activités en fonction de l'apparition de nouvelles menaces et de nouvelles technologies ainsi que de l'évolution de la situation géopolitique. La *Loi sur le SCRS*, adoptée en 1984, était une loi moderne, souple et prospective. Pendant de nombreuses années, elle a permis au SCRS de s'adapter aux menaces pour la sécurité du Canada et des Canadiens. Toutefois, depuis 1984, le monde s'est véritablement métamorphosé : la technologie est désormais omniprésente et elle a transformé les menaces qui pèsent sur le Canada, les questions relatives à la protection de la vie privée, le contexte juridique et la façon dont le SCRS mène ses enquêtes sur la sécurité nationale. En 2021, la *Loi sur le SCRS* accuse son âge. Elle doit être modernisée pour que le SCRS soit en mesure de s'adapter aux menaces et aux moyens de l'avenir.

La *Loi sur le SCRS* n'a jamais fait l'objet d'un examen exhaustif et n'a pas évolué pour permettre à l'organisation d'affronter les défis propres au contexte actuel de la menace, à la fois mondial et complexe. Même avec les modifications importantes apportées par la *Loi de 2017 sur la sécurité nationale*, l'évolution de la technologie, l'importance des données en vrac, la diversification et la sophistication croissantes des activités liées à la menace ainsi que de nouvelles décisions juridiques mettent de plus en plus en évidence les limites de la *Loi sur le SCRS* en 2021.

Les avancées technologiques ont transformé de façon radicale les attentes de la population canadienne en matière de protection de la vie privée. Elle exige désormais d'être bien protégée. Même si les autorisations judiciaires constituent une façon d'atténuer les atteintes à la vie privée découlant de certaines activités, le SCRS dispose d'un seul type de « mandat universel ». Cette autorisation, d'abord conçue pour permettre l'interception d'appels téléphoniques sur une ligne filaire, n'a pas la souplesse nécessaire pour répondre aux besoins du SCRS dans le contexte de l'évolution continue des obligations de protection des renseignements personnels. Pour une gamme croissante de techniques peu intrusives, des mesures additionnelles de protection de la vie privée pourraient être suffisantes, sans exiger un recours aux pouvoirs traditionnels prévus dans les mandats. Par exemple, l'information que l'on pouvait autrefois trouver facilement dans des sources ouvertes, comme les bottins téléphoniques, représente aujourd'hui une atteinte à la vie privée parce que le téléphone cellulaire d'une personne ou ses données d'identification en ligne peuvent révéler du même coup des informations sur son mode de vie et ses habitudes. Pourtant, juste pour obtenir cet élément fondamental de toute enquête, le SCRS doit d'abord épuiser toutes les solutions de rechange à sa disposition pour se procurer l'information avant de demander un mandat qui est en tout point identique à celui qu'il lui faudrait demander pour avoir recours aux techniques d'enquêtes les plus intrusives.

Bien des choses ont changé dans les quelque 40 années qui se sont écoulées depuis 1984, mais la nécessité d'établir un équilibre entre la protection de la sécurité nationale et les droits individuels est demeurée inchangée. Le SCRS a toujours disposé de mécanismes rigoureux, notamment un contrôle judiciaire, pour veiller à ce que la vie privée des Canadiens soit protégée lorsqu'il s'acquitte de ses tâches cruciales. De nouvelles dispositions législatives adoptées en 2017 ont renforcé les mécanismes d'examen du SCRS avec la création de l'Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement et du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement. Néanmoins, dans une société démocratique, la sécurité nationale et la protection de la vie privée ne peuvent pas être mutuellement exclusives.

Les Canadiens s'attendent, à juste titre, à ce que le SCRS dispose des pouvoirs nécessaires pour protéger le Canada contre les menaces et à ce qu'il dispose des outils dont il a besoin pour contre les menaces de demain. Toutefois, en

réalité, le SCRS a de grands défis à relever pour mener ses activités dans un monde moderne axé sur les données. Pour que le SCRS puisse continuer de mener ses activités comme il l'a toujours fait, les pouvoirs dont il dispose doivent être adaptés aux réalités d'aujourd'hui et aux besoins de demain.

Comme le Canada met actuellement l'accent sur la reconstruction à la suite de la pandémie, l'occasion est tout indiquée pour établir un dialogue avec les Canadiens au sujet de la sécurité nationale. Il est plus important que jamais de sensibiliser les Canadiens à l'évolution du contexte de la menace et à la façon dont la modernisation du cadre législatif de la sécurité nationale contribuera à les protéger ainsi qu'à protéger les innovations, les investissements économiques et les valeurs démocratiques du pays, bref, l'avenir même du Canada.



Aperçu du
SCRS en
2021

Aperçu du SCRS en 2021

Assistance continue du SCRS aux efforts du Gouvernement du Canada en lien avec la COVID-19.

Prononciation d'une allocution par le directeur David Vigneault devant le Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale

Publication du rapport annuel du SCRS à l'intention du ministre au sujet de la *Loi visant à éviter la complicité dans les cas de mauvais traitement infligés par des entités étrangères*

Publication du Rapport public 2020 du SCRS

Lancement par le SCRS de vidéos d'information visant à expliquer l'ingérence étrangère, l'espionnage et la terminologie propre à l'extrémisme violent.

Publication du Rapport de recherche sur l'opinion publique du SCRS

Publication du rapport du SCRS les menaces d'ingérence étrangère visant les processus démocratiques du Canada

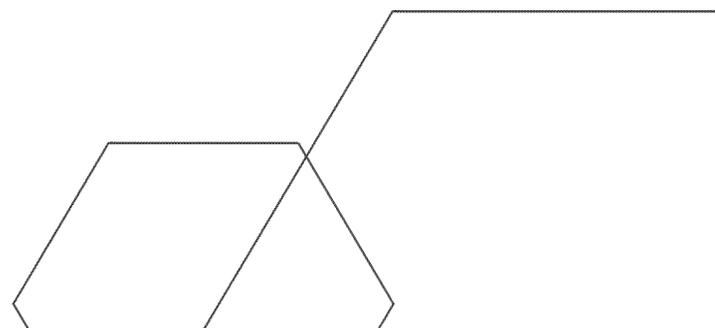
Création du Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignements visant les élections (MSRE) en vue de la 44^e élection générale au Canada

Annonce de la nomination d'un nouveau ministre de la Sécurité publique et présentation d'une séance d'information sur le SCRS

Tenue par le SCRS d'un Salon de l'emploi en technologie

Présentation de la lettre de mandat du ministre de la Sécurité publique

Publication des rapports annuels du SCRS sur l'administration de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*





Service canadien du
renseignement de sécurité

Canadian Security
Intelligence Service



Rapport public
du SCRS
2020

DES RENSEIGNEMENTS ET DES CONSEILS FIABLES POUR UN CANADA SÛR ET PROSPÈRE.
A SAFE, SECURE AND PROSPEROUS CANADA THROUGH TRUSTED INTELLIGENCE AND ADVICE.

Canada

ISSN : 1495-0154
N° de cat. : PS71F-PDF

This publication is also available in English under the title: *CSIS Public Report 2020*
www.canada.ca

Publié en avril 2021

© Sa Majesté la reine du chef du Canada, représentée par le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, 2021
© Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2021

Rapport public
du SCRS
2020





Table des MATIÈRES

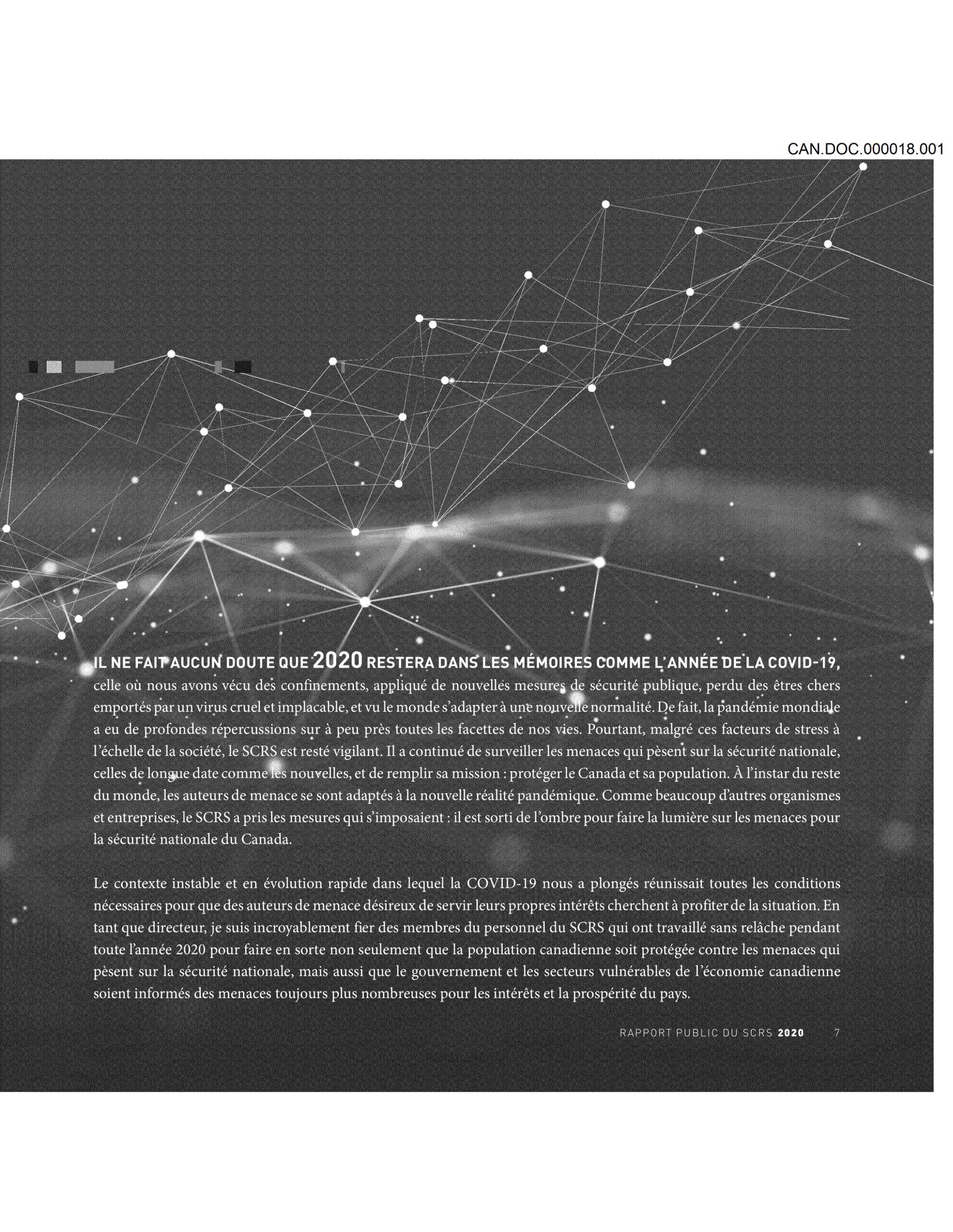
Message du directeur	6
Aperçu du SCRS	11
Mandat	12
Obligation de rendre compte	12
Partenariats	13
Fonctions	13
Rapports financiers	14
Pandémie	17
Programme de sensibilisation à la menace liée à la COVID-19	18
Les quatre portes de la sécurité économique	19
Contribution du SCRS à la réponse du gouvernement du Canada à la pandémie	20
Contexte de la menace	21
Espionnage et ingérence étrangère	22
Cybermenaces	24
Lutte contre la prolifération	26
Extrémisme violent à caractère idéologique	27
Extrémisme violent à caractère politique	28
Extrémisme violent à caractère religieux	28
Voyageurs extrémistes canadiens	29
Terrorisme international	29
Filtrage de sécurité	31

Dialogue avec la population	33
Transparence	34
Liaison	34
Effectif du SCRS	37
Diversité et inclusion	38
Code de conduite	38
Le SCRS au Canada	40
Le SCRS dans le monde	41
Coopération avec des organismes canadiens et étrangers	43
Surveillance et conformité	45
Conformité	46
Examens des organismes de surveillance de l'extérieur	47
Modernisation des pouvoirs	49



Message du
DIRECTEUR





IL NE FAIT AUCUN DOUTE QUE 2020 RESTERA DANS LES MÉMOIRES COMME L'ANNÉE DE LA COVID-19, celle où nous avons vécu des confinements, appliqué de nouvelles mesures de sécurité publique, perdu des êtres chers emportés par un virus cruel et implacable, et vu le monde s'adapter à une nouvelle normalité. De fait, la pandémie mondiale a eu de profondes répercussions sur à peu près toutes les facettes de nos vies. Pourtant, malgré ces facteurs de stress à l'échelle de la société, le SCRS est resté vigilant. Il a continué de surveiller les menaces qui pèsent sur la sécurité nationale, celles de longue date comme les nouvelles, et de remplir sa mission : protéger le Canada et sa population. À l'instar du reste du monde, les auteurs de menace se sont adaptés à la nouvelle réalité pandémique. Comme beaucoup d'autres organismes et entreprises, le SCRS a pris les mesures qui s'imposaient : il est sorti de l'ombre pour faire la lumière sur les menaces pour la sécurité nationale du Canada.

Le contexte instable et en évolution rapide dans lequel la COVID-19 nous a plongés réunissait toutes les conditions nécessaires pour que des auteurs de menace désireux de servir leurs propres intérêts cherchent à profiter de la situation. En tant que directeur, je suis incroyablement fier des membres du personnel du SCRS qui ont travaillé sans relâche pendant toute l'année 2020 pour faire en sorte non seulement que la population canadienne soit protégée contre les menaces qui pèsent sur la sécurité nationale, mais aussi que le gouvernement et les secteurs vulnérables de l'économie canadienne soient informés des menaces toujours plus nombreuses pour les intérêts et la prospérité du pays.

Dès le début de la pandémie, le SCRS a décidé d'intervenir en amont et de jouer un rôle plus public que jamais en mettant en place un programme de sensibilisation et de mobilisation à l'échelle nationale axé sur les intervenants du milieu universitaire, des centres de recherche et des entreprises privées dans les secteurs de la biopharmaceutique, des sciences de la vie et de la science des données qui cherchaient un vaccin contre la COVID-19. Par la suite, comme la pandémie progressait, le SCRS a organisé des séances d'information semblables sur les risques associés aux réseaux d'approvisionnement logistique à l'intention des associations des chaînes d'approvisionnement et de groupes industriels connexes. Ces programmes de sensibilisation allaient de pair avec les autres activités menées à l'appui de la réponse globale du gouvernement du Canada à la pandémie.

En 2020, notre monde est devenu de plus en plus interdépendant : de nombreuses personnes travaillaient de la maison, offrant plus de possibilités que jamais aux cyberintervenants pour mener en ligne des activités liées à la menace. De plus, nous avons tous vu des extrémistes violents se servir de plateformes en ligne pour continuer de propager des idées pernicieuses, comme la xénophobie, des discours antiautoritaires ou des théories du complot liées à la pandémie, pour essayer de rationaliser et de justifier le recours à la violence.

De même, en 2020, le SCRS a constaté que les activités d'espionnage et d'ingérence étrangère avaient atteint des niveaux qui n'avaient plus été vus depuis la guerre froide. Bref, les principales menaces qui pèsent sur la sécurité nationale du Canada, à savoir l'extrémisme violent, l'ingérence étrangère, l'espionnage et les cyberactivités malveillantes, ont pris de l'ampleur à un rythme accéléré et, à bien des égards, sont devenues beaucoup plus sérieuses pour la population canadienne.

Pendant que le SCRS remplissait sa mission de protéger le Canada contre les menaces qui pèsent sur la sécurité nationale, la Cour fédérale a rendu une décision qui a suscité des inquiétudes au sujet de certaines activités opérationnelles du SCRS ainsi que du respect de son obligation de franchise envers la Cour. Je tiens à préciser que le respect de la primauté du droit constitue le fondement des activités du SCRS. La *Loi de 2017 sur la sécurité nationale* a dissipé les craintes de la Cour au sujet des activités opérationnelles, mais le SCRS a posé un certain nombre de gestes concrets pour répondre aux préoccupations liées au respect de son obligation de franchise. Ainsi, il a commandé un examen de la compréhension qu'a son effectif de cette obligation, créé une section des déposants expressément chargée de voir à ce que ses obligations de communication à la Cour fédérale soient bien comprises et respectées, offert une nouvelle formation approfondie à son personnel et établi un cadre de coopération avec Sécurité publique Canada dont l'objectif est d'accroître la transparence et d'améliorer la reddition de comptes, se conformant ainsi aux nouvelles instructions du ministre en la matière.

Lorsque la *Loi sur le SCRS* a été rédigée en 1984, les annuaires téléphoniques et les pinces crocodile installées sur les lignes téléphoniques faisaient partie des outils utilisés pour identifier les auteurs de menace et recueillir des informations. Toutes les données étaient cloisonnées. En ce qui avait trait à la sécurité nationale, le secteur privé n'était pas un partenaire.

De toute évidence, le monde est très différent aujourd'hui. Les mécanismes qui étaient adéquats il y a 37 ans ne sont plus adaptés à un monde qui est maintenant numérique par défaut et dans lequel la quantité d'informations et la vitesse de transmission de ces données augmentent de manière exponentielle chaque jour.

Le SCRS plaidera toujours en faveur d'une discussion éclairée et réfléchie sur les enjeux liés à la sécurité nationale, particulièrement ceux qui sont d'origine canadienne. Dans le contexte de la menace dynamique d'aujourd'hui, le gouvernement, la société civile et le secteur privé doivent unir leurs efforts pour protéger nos intérêts nationaux. D'office, le SCRS continuera d'examiner et d'évaluer les pouvoirs dont il dispose pour faire face aux menaces qui pèsent sur la sécurité nationale et satisfaire les attentes en matière de vie privée de la population canadienne, aujourd'hui comme demain.

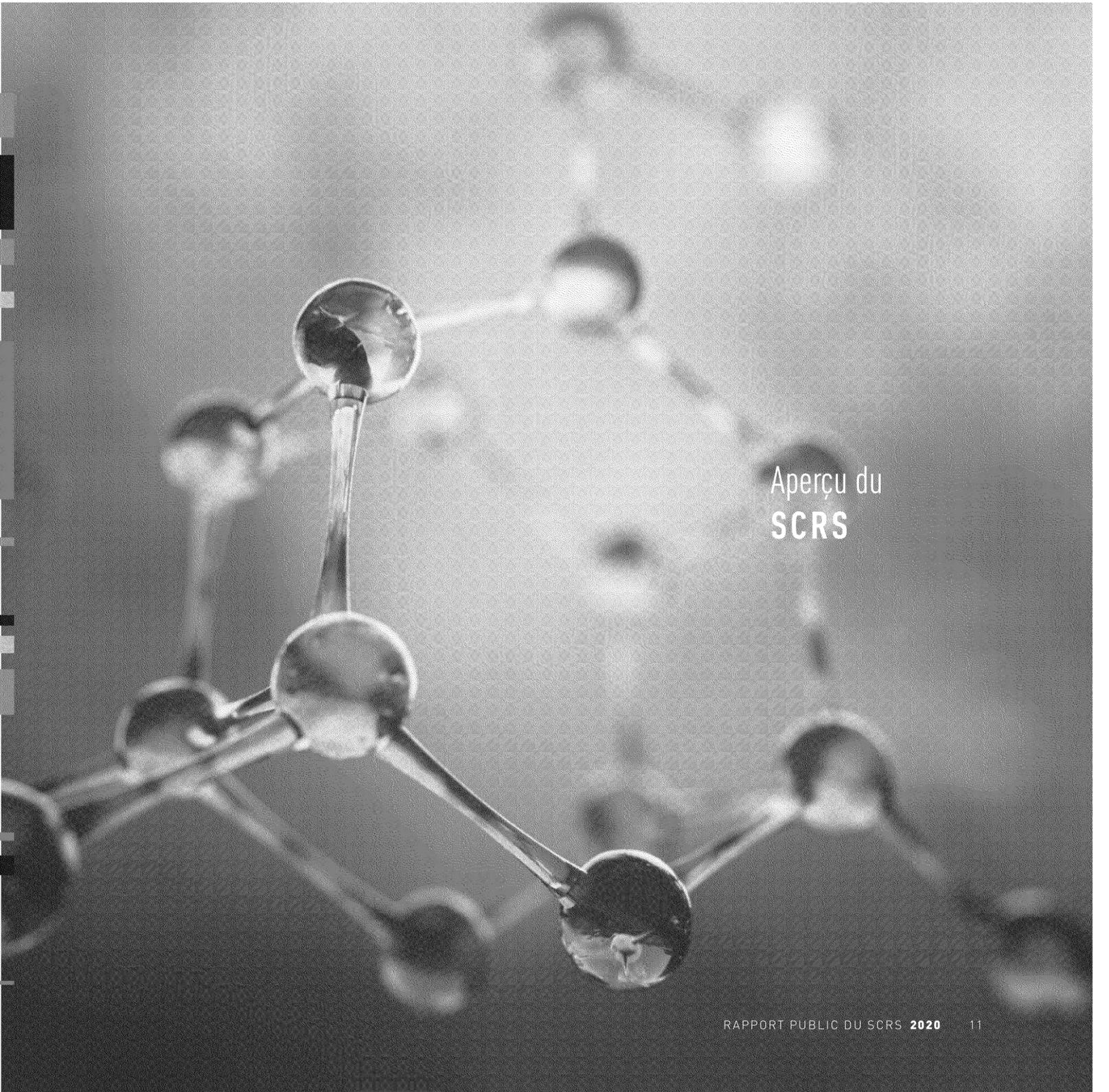
Le SCRS a besoin de la confiance de la population pour exercer ses fonctions. Cette confiance repose en partie sur l'assurance qu'il comprend et représente toutes les communautés du Canada. Il est vrai qu'il doit poursuivre et intensifier encore ses efforts en vue de mettre fin au racisme systémique et de rendre son milieu de travail plus inclusif et diversifié, mais je suis fier des progrès importants qu'il a accomplis et de la détermination à faire mieux qui anime chacun des membres du personnel. Le SCRS doit être représentatif de toutes les communautés qu'il protège.

Ma priorité en tant que directeur, surtout pendant cette pandémie, est de veiller à ce que tous les membres du personnel profitent chaque jour d'un milieu de travail sain, sécuritaire et respectueux. Étant donné le mandat exceptionnel confié au SCRS, cela signifie que, pendant qu'une bonne partie de la planète s'organisait pour travailler de la maison, ceux-ci ont continué de remplir leur mission essentielle tout en assurant la protection des secrets les mieux gardés du pays. Les nouveaux défis posés par la COVID-19 ont forcé le SCRS à s'adapter, et je suis reconnaissant du dévouement personnel et professionnel dont les membres du personnel ne cessent de faire preuve dans l'accomplissement de la mission. C'est grâce à son effectif si le SCRS est un service du renseignement de sécurité de premier plan, respecté à l'échelle mondiale. Les efforts dévoués de ces personnes en 2020 me remplissent de fierté. Les Canadiennes et les Canadiens peuvent et devraient être fiers eux aussi.

Si 2020 a changé bien des choses, le mandat du SCRS est resté le même. Le SCRS ne cessera jamais de tout faire pour protéger le Canada et sa population – et de le faire de manière à conserver la confiance que celle-ci lui accorde.

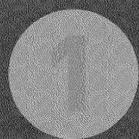


DAVID VIGNEAULT
DIRECTEUR DU SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

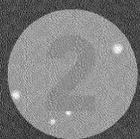


Aperçu du
SCRS

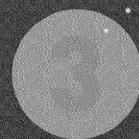
MANDAT DE BASE



Enquêter sur les activités soupçonnées de constituer des menaces envers la sécurité du Canada



Conseiller le gouvernement à cet égard



Prendre des mesures légales pour réduire les menaces envers la sécurité du Canada

OBLIGATION DE RENDRE COMPTE



- Public canadien
- Ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile
- Cour fédérale
- Procureur général du Canada
- Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement
- Commissaire au renseignement
- Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement
- Vérificateur général
- Commissaire à la protection de la vie privée
- Commissaire à l'information
- Commissaire aux langues officielles

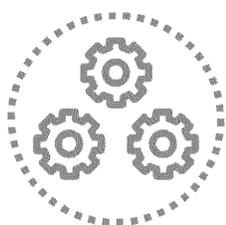
PARTENARIATS

Près de **80** ententes
avec des partenaires
canadiens



Plus de **300** ententes
avec des partenaires
étrangers dans quelque
150 pays et territoires

FONCTIONS



- Enquêter sur les activités soupçonnées de constituer des menaces envers la sécurité du Canada et faire rapport au gouvernement du Canada.
- Prendre des mesures pour réduire la menace s'il existe des motifs raisonnables de croire qu'une activité donnée constitue une menace envers la sécurité du Canada.
- Fournir des évaluations de sécurité sur les personnes qui doivent avoir accès à des informations classifiées ou à des sites sensibles au gouvernement du Canada.
- Fournir des conseils en matière de sécurité en rapport avec l'exercice des pouvoirs et fonctions conférés en vertu de la *Loi sur la citoyenneté* ou de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.
- Recueillir des renseignements étrangers, dans les limites du Canada, à la demande du ministre des Affaires étrangères ou du ministre de la Défense nationale.

RAPPORTS FINANCIERS

CADRE MINISTÉRIEL DES RÉSULTATS

Le SCRS obtient des informations et des renseignements pertinents pour mener à bien ses activités liées à la sécurité nationale.

Les renseignements recueillis par le SCRS permettent au gouvernement de prendre des décisions et des mesures éclairées en ce qui concerne les intérêts et la sécurité du Canada.

Les mesures de réduction de la menace prises par le SCRS réduisent les menaces qui pèsent sur la sécurité du Canada et de sa population.

Les évaluations du Centre intégré d'évaluation du terrorisme permettent au gouvernement du Canada de prendre des décisions et des mesures éclairées en ce qui a trait à la menace terroriste.

RÉPERTOIRE DES PROGRAMMES

Gestion des programmes opérationnels

Collecte régionale

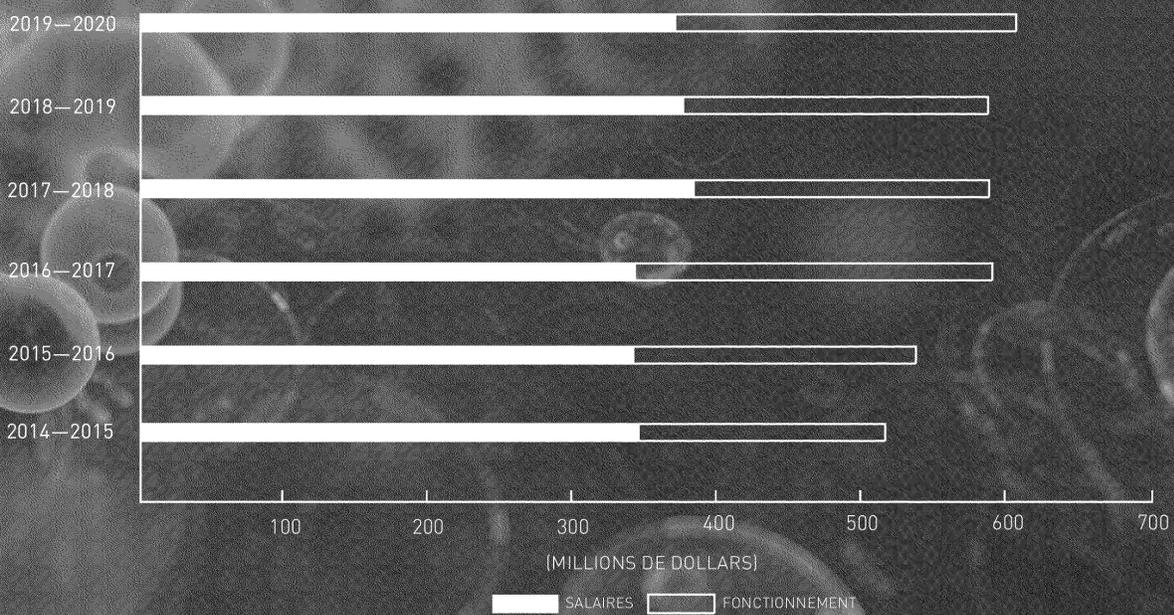
Soutien des opérations

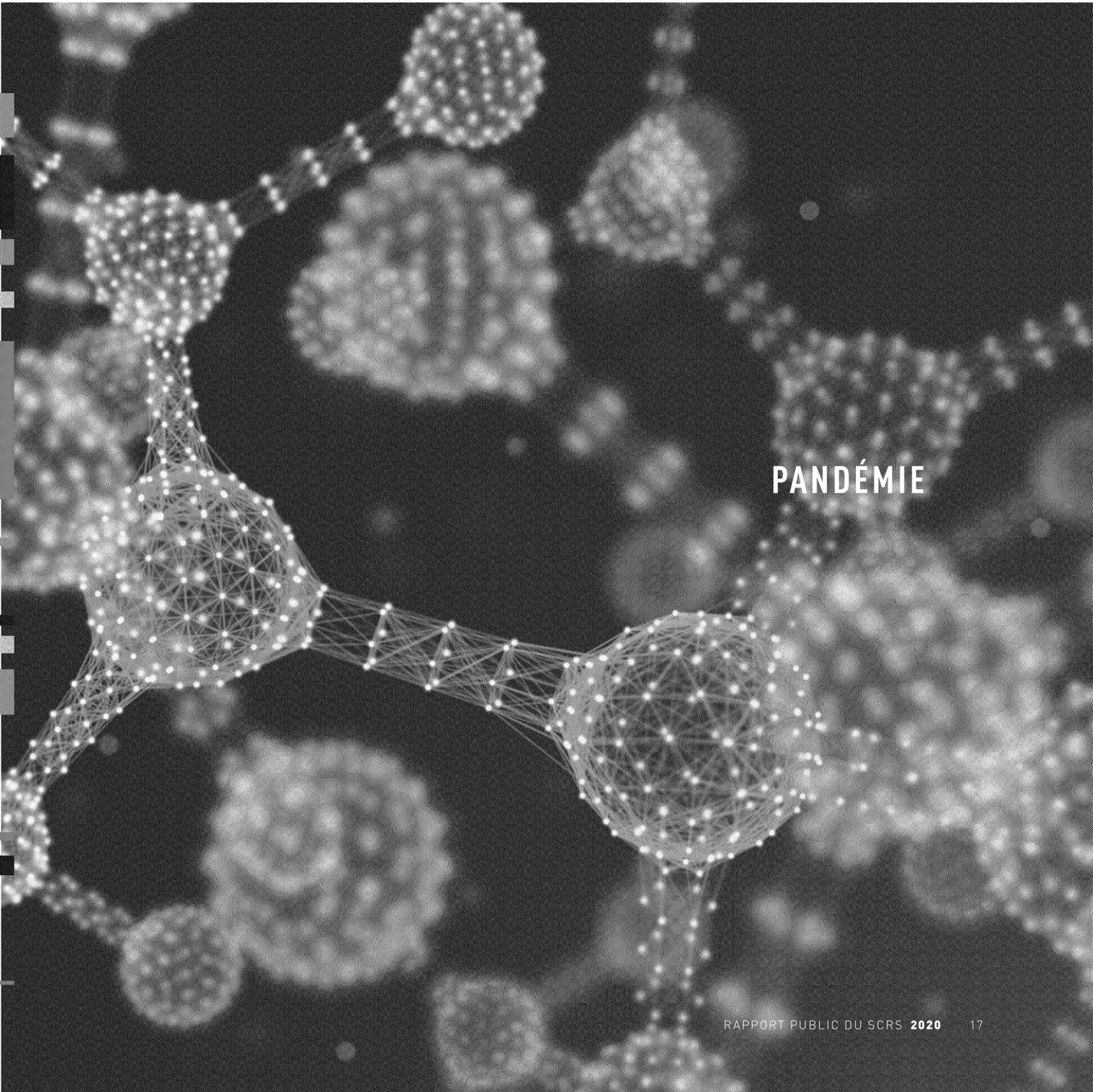
Évaluation et diffusion des renseignements

Filtrage de sécurité

Centre intégré d'évaluation du terrorisme

DÉPENSES RÉELLES





PANDÉMIE

PROGRAMME DE SENSIBILISATION À LA MENACE LIÉE À LA COVID-19

Pendant que les entreprises et les chercheurs canadiens s'adaptaient et innovaient pour répondre à la pandémie de COVID-19, divers auteurs de menace – de l'étranger surtout – faisaient de même. Les secteurs canadiens de la recherche, de la biopharmaceutique et des sciences de la vie, auxquels des auteurs de menace étrangers s'intéressaient déjà, sont devenus des cibles encore plus intéressantes étant donné la course à laquelle tout le monde participait pour développer un vaccin, des traitements et d'autres mesures pour lutter contre la COVID-19. Le télétravail et la visibilité publique accrue des efforts de ces organismes ont exacerbé leur vulnérabilité aux activités d'espionnage et d'ingérence étrangère. Le SCRS et ses alliés ont constaté une forte augmentation tant de la portée que de l'ampleur des activités menées par des auteurs de menace contre ces secteurs.

Le SCRS collabore avec le milieu universitaire et conseille le public canadien sur les menaces qui pèsent sur la sécurité nationale depuis des années, mais les enjeux importants associés à la protection des secteurs canadiens de la biopharmaceutique et des sciences de la vie pendant la pandémie l'ont incité à intervenir en amont et à jouer un rôle plus visible que jamais. Dès le début de la pandémie, le SCRS a mis sur pied un programme de sensibilisation et de mobilisation à l'échelle du pays axé sur le milieu universitaire, les centres de recherche et les entreprises privées actifs dans les secteurs de la biopharmaceutique, des sciences de la vie et de la science des données. Le 14 mai 2020, il a diffusé un communiqué sur ce programme de concert avec le Centre de la sécurité des télécommunications (CST) afin d'informer la

population canadienne du risque accru d'activités d'espionnage et d'ingérence étrangère. De même, le 14 septembre 2020, le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie et le ministre de la Santé ont publié un communiqué commun afin de rappeler aux organismes de santé canadiens, aux partenaires au gouvernement et aux intervenants de l'industrie d'être attentifs aux cybermenaces ainsi qu'aux activités d'espionnage et d'ingérence étrangère qui visent leurs institutions et leurs importants travaux.

Les auteurs de menace peuvent emprunter quatre portes pour avoir accès à de précieuses informations : 1) les importations et exportations, 2) les investissements, 3) les connaissances et 4) les licences. Afin de joindre un grand nombre d'organisations – le plus rapidement possible – pendant la pandémie, le SCRS a utilisé tous les outils à sa disposition. Il a offert des séances d'information virtuelles à grande échelle aux universitaires et aux chercheurs, auxquelles se sont ajoutées des séances d'information sur les menaces tenues, dans plusieurs cas, par le SCRS et le Centre canadien pour la cybersécurité. Afin de joindre des publics encore plus vastes, le SCRS a donné des séances d'information à de grands organismes, comme la Chambre de commerce du Canada, et a amplifié ses efforts en ligne et dans les médias. Ces séances ont fourni aux intervenants des informations claires sur la menace et les répercussions possibles des activités d'espionnage et d'ingérence étrangère sur leurs travaux ainsi que sur les mesures qu'ils devraient prendre pour se protéger. Pour transmettre ces informations, le SCRS a présenté au public le concept des « quatre portes de la sécurité économique », qui explique les risques pour la sécurité économique que représentent les activités d'espionnage et d'ingérence étrangère, notamment

ce qui pourrait être pris pour cible et la façon dont ces activités liées à la menace peuvent être menées.

Par exemple, les importations et les exportations canadiennes de fournitures médicales et d'équipement de protection sont indispensables pour protéger la population et peuvent servir d'accès aux auteurs de menace. L'investissement dans une

entreprise peut être une autre façon d'accéder à la propriété intellectuelle ou aux travaux spécialisés de recherche et de développement d'un organisme liés aux vaccins et à de nouvelles technologies. Des services de renseignement étranger peuvent prendre pour cible l'innovation, la recherche et la propriété intellectuelle du Canada afin d'obtenir des connaissances et des données sensibles, ce qui peut se faire par le biais

LES QUATRE PORTES DE LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE

Les auteurs de menace peuvent emprunter quatre portes pour avoir accès à de précieuses informations :

1 Des auteurs de menace peuvent simplement essayer d'acheter des technologies sensibles d'entreprises ou de chercheurs canadiens, pour les déployer immédiatement ou pour essayer de les désosser eux-mêmes. La diffusion ultérieure non autorisée de ces technologies peut nuire à la sécurité et à la prospérité économique (recherches ou ventes futures) du Canada.

3 Des auteurs de menace ont déjà mené des opérations de renseignement tant technique qu'humain pour acquérir de la propriété intellectuelle ou obtenir l'accès nécessaire en vue d'atteindre leurs objectifs. Exemples : cyberespionnage, activités liées à la menace interne au sein d'entreprises canadiennes, accords de collaboration et collaborateurs (p. ex. programmes de développement de talents).



2 Des auteurs de menace utilisent diverses ententes financières (p. ex. investissement direct étranger, coentreprises) pour avoir accès à des technologies et à du savoir-faire canadiens. Ils acquièrent ainsi de nouvelles capacités, et le Canada perd de futures possibilités économiques.

4 Des auteurs de menace cherchent un accès privilégié aux technologies ou à la propriété intellectuelle en se procurant des licences et des droits qu'ils violent pour acquérir de nouvelles capacités et dépouiller des entités canadiennes des avantages économiques de leur travail. Exemples : brevets, droits d'offrir un service ou permission d'entrer au Canada. Souvent, les licences ne sont pas elles-mêmes l'objectif, mais plutôt le moyen qui leur permet d'atteindre leur but ultime.

de cyberattaques, d'espions et de menaces internes. Enfin, des auteurs de menace peuvent même exploiter des brevets, des droits et d'autres licences pour avoir accès illégalement à des médicaments, à des technologies ou à de la propriété intellectuelle. Les auteurs de menace peuvent essayer de franchir les quatre portes, mais il ne leur en faut qu'une pour causer un préjudice grave.

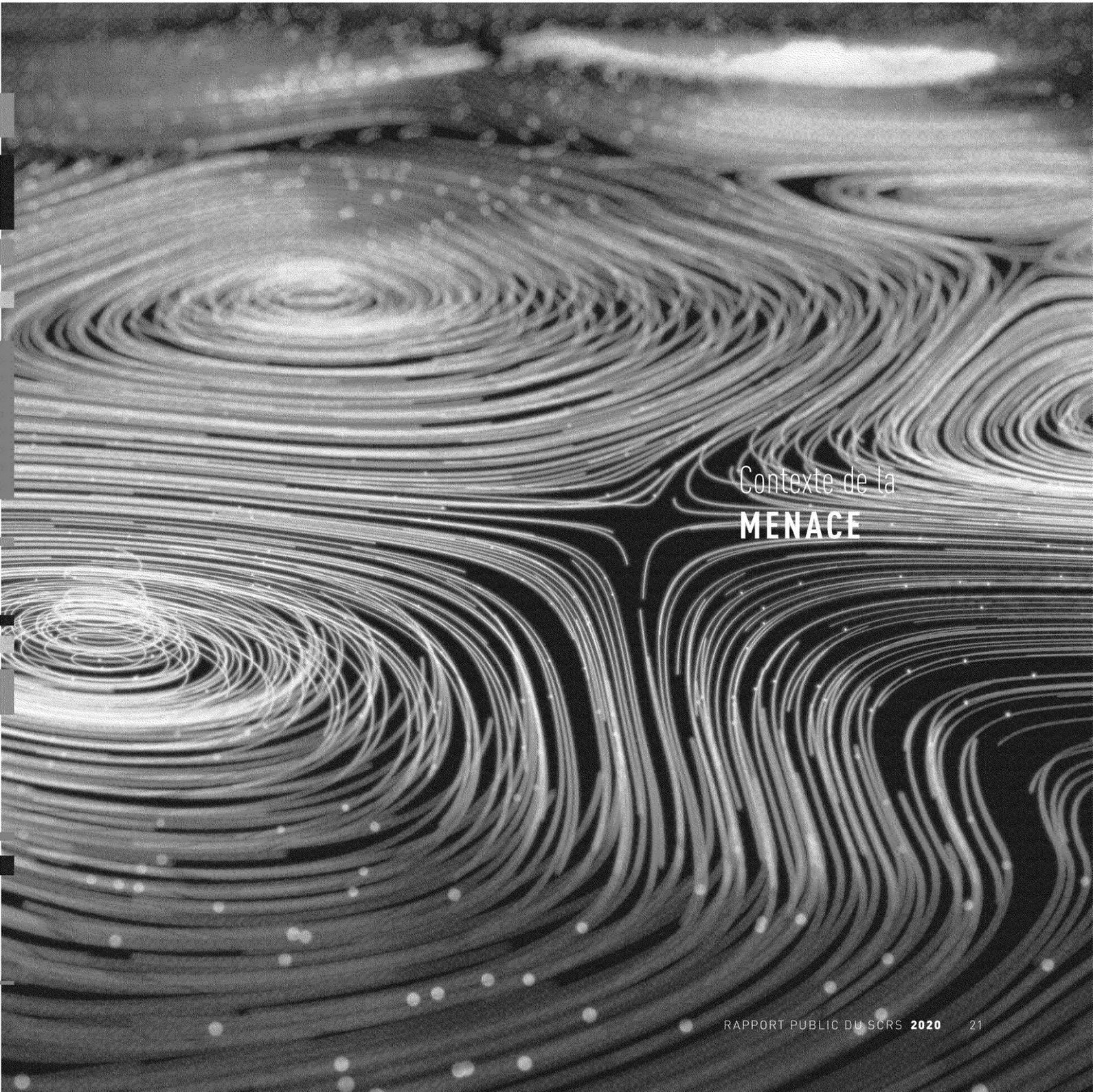
Comme le centre des préoccupations est passé du développement de vaccins et de médicaments à l'acheminement et à la distribution des vaccins, le SCRS a entrepris de joindre le secteur des chaînes d'approvisionnement du Canada et d'autres intervenants de la chaîne de production, de distribution et de livraison des vaccins contre le COVID-19 et d'autres fournitures essentielles.

Au total, le SCRS a communiqué avec plus de 225 organismes à l'échelle du Canada et informé au moins 2 000 intervenants canadiens pendant la pandémie de COVID-19 en 2020. Comme la pandémie entrera dans de nouvelles phases critiques en 2021, le SCRS continuera de collaborer avec les secteurs canadiens vulnérables afin de faire en sorte qu'ils soient conscients des menaces d'espionnage et d'ingérence étrangère qui pèsent sur leur innovation et leur propriété intellectuelle. Ils pourront ainsi prendre des mesures en amont pour atténuer ces menaces et protéger leurs travaux ainsi que la sécurité économique et la prospérité future du Canada.

CONTRIBUTION DU SCRS À LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT DU CANADA À LA PANDÉMIE

Dès le début de la pandémie, le SCRS a surveillé la façon dont les auteurs de menace exploitaient la propagation de la COVID-19 à des fins géostratégiques, notamment les activités susceptibles de représenter une menace pour la réponse nationale du Canada à la pandémie, et il en a informé le gouvernement du Canada. Dans ce contexte, il a distribué des rapports de renseignement – parfois classifiés – aux décideurs haut placés afin qu'ils disposent de données à jour sur la situation et il a signalé à ses partenaires certaines menaces pour la sécurité nationale.

Comme la pandémie n'est pas encore terminée, le SCRS demeurera une source de conseils dignes de confiance pour ses partenaires au gouvernement, dont Services publics et Approvisionnement Canada, l'Agence de la santé publique du Canada, Santé Canada et les Forces armées canadiennes, sur l'approvisionnement en vaccins, la logistique et d'autres activités menées par le gouvernement du Canada. Il continuera de collaborer étroitement avec les autres membres de l'appareil canadien de la sécurité et du renseignement ainsi qu'avec les partenaires des pays alliés, afin d'aider à protéger la réponse du Canada à la pandémie contre d'éventuelles menaces pour la sécurité nationale.



Contexte de la
MENACE

ESPIONNAGE ET INGÉRENCE ÉTRANGÈRE

Un volet essentiel du mandat du SCRS est d'enquêter sur les menaces que représentent l'espionnage et les activités influencées par l'étranger et de conseiller le gouvernement du Canada à cet égard. Au sens de la *Loi sur le SCRS*, les activités influencées par l'étranger (communément appelées « ingérence étrangère ») désignent les activités qui « sont préjudiciables [aux intérêts du Canada], et qui sont d'une nature clandestine ou trompeuse ou comportent des menaces envers quiconque ». De telles activités sont presque toujours menées pour servir les intérêts d'un pays étranger, par l'entremise d'entités étatiques ou non, dont des intermédiaires et des collaborateurs. Elles visent des entités canadiennes, tant au pays qu'à l'étranger, et menacent directement la sécurité nationale.

La pandémie de COVID-19 n'a pas mis fin aux menaces que représentent les activités d'espionnage et d'ingérence étrangère, qui s'intensifient même dans certains secteurs. Étant donné son économie avancée et concurrentielle et ses partenariats économiques et stratégiques étroits avec les États-Unis, le Canada est toujours la cible d'activités menées par des États hostiles. Il demeure aussi une cible intéressante d'activités d'espionnage et d'ingérence étrangère parce qu'il travaille à protéger et à renforcer le système international fondé sur des règles, qu'il collabore avec des partenaires de premier plan pour faire face à d'importants sujets de préoccupation liés à la politique étrangère, qu'il est l'un des membres fondateurs de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et qu'il est signataire de nombreux autres accords de défense et de commerce multilatéraux et bilatéraux.

L'espionnage nuit aux intérêts canadiens en raison de la perte de technologies de pointe ou d'informations sensibles et

exclusives, et de la communication sans autorisation d'informations gouvernementales classifiées et sensibles. Si les administrations municipales ainsi que les ordres de gouvernement fédéral et provinciaux suscitent leur intérêt, des États étrangers comme la République populaire de Chine et la Russie prennent aussi pour cible des organisations non gouvernementales au Canada – dont des établissements d'enseignement, le secteur privé et la société civile. En 2020, la République populaire de Chine, la Russie et d'autres États étrangers ont continué de recueillir secrètement des informations politiques, économiques et militaires au Canada au moyen d'activités ciblées, liées à la menace, à l'appui de leurs propres objectifs de développement. Pour y arriver, ils profitent de la nature ouverte, transparente et collaborative de la société, de l'économie et du gouvernement du Canada, souvent en chargeant des « agents de collecte non professionnels », dont certains n'ont reçu aucune formation officielle en renseignement ou presque (p. ex. des chercheurs, des organismes privés ou d'autres tiers), de recueillir des informations et de l'expertise précieuses pour leur compte.

Par ailleurs, des gouvernements étrangers continuent d'utiliser les ressources de leur État et leurs relations avec des organismes du secteur privé pour tenter de se livrer au Canada à des activités d'ingérence clandestines, trompeuses ou menaçantes qui, dans bien des cas, visent à soutenir des programmes politiques étrangers ou à influencer de façon trompeuse des politiques, des processus démocratiques et des représentants du gouvernement du Canada. À titre d'exemple d'activités suscitant des préoccupations considérables, citons les auteurs de menace affiliés à la République populaire de Chine qui cherchent à exploiter les libertés fondamentales, protégées par ailleurs par la société et le gouvernement du Canada, afin de servir les intérêts politiques du Parti communiste chinois.

Des puissances étrangères essaient de surveiller et d'intimider clandestinement diverses communautés canadiennes dans le but d'atteindre leurs propres objectifs stratégiques et économiques. Lorsqu'ils se livrent à de telles activités, les États étrangers prennent pour cible des membres de communautés et de groupes vulnérables qui, souvent, n'ont pas les moyens de se protéger. Ceux-ci craignent souvent les représailles qu'un État pourrait exercer – ou faire exercer – contre eux et, peut-être, leurs proches au Canada et à l'étranger. Les activités de harcèlement, de manipulation ou d'intimidation menées par des États étrangers contre des communautés au Canada pour obtenir leur appui ou pour faire taire leurs détracteurs constituent une menace pour la souveraineté du Canada et la sécurité de sa population. De plus, en n'hésitant pas à mener de telles activités, les acteurs étrangers font preuve de mépris pour les institutions du gouvernement du Canada et leur mandat de protéger le Canada et sa population.

Le 8 janvier 2020, le vol PS752 de la compagnie aérienne Ukraine International Airlines a été abattu près de Téhéran. Les 176 passagers et membres d'équipage, dont 55 avaient la citoyenneté canadienne et 30 étaient titulaires de la résidence permanente au Canada, sont tous décédés. Depuis, le SCRS appuie les démarches du gouvernement du Canada dans ce dossier prioritaire. Selon des rapports crédibles, plusieurs des parents établis au Canada de victimes du vol PS752 se sont fait harceler et intimider par des auteurs de menace liés à des intermédiaires de la République islamique d'Iran. De telles activités peuvent constituer de l'ingérence étrangère.

Les activités d'ingérence étrangère auxquelles se livrent des acteurs étatiques hostiles et leurs intermédiaires revêtent le plus souvent la forme de relations humaines, mais les activités

de manipulation menées par des organismes étrangers sur divers médias sociaux en ligne suscitent des inquiétudes croissantes. Récemment, de telles activités parrainées par l'État, notamment la désinformation, visaient à réorienter ou à miner certains discours afin de semer le doute sur les origines du coronavirus et de la pandémie ainsi que sur les moyens nécessaires pour le contrer, mais elles discréditent les réponses démocratiques à la COVID-19 tout en présentant les leurs comme supérieures et érodent la confiance dans les valeurs canadiennes que sont la démocratie et les droits de la personne. La Russie et les services de renseignement russes, par exemple, mènent activement depuis mars 2020 des campagnes de désinformation afin d'essayer de rejeter la responsabilité de la pandémie de COVID-19 sur l'Occident. Cela s'inscrit dans une vaste campagne visant à discréditer l'Occident et à y susciter des divisions, à promouvoir l'influence de la Russie à l'étranger et à faire pression pour que les sanctions occidentales prennent fin.

Le SCRS continuera d'enquêter sur les menaces que l'espionnage et l'ingérence étrangère constituent pour les intérêts du Canada et de collaborer étroitement avec ses partenaires canadiens et étrangers pour les contrer.

Protection des institutions démocratiques

Partout dans le monde, les processus et les institutions démocratiques, dont les élections, sont la cible d'un nombre toujours croissant d'attaques menées par des auteurs de menace étrangers. Le Canada étant une puissance moyenne capable d'influencer des alliés idéologiquement proches et des institutions multilatérales libérales, ses processus et ses institutions sont des cibles particulièrement intéressantes. Le système électoral du Canada est solide, mais des auteurs de menace tentent de s'en prendre aux politiciens, aux partis

politiques, aux élections et aux organes de presse pour manipuler le public canadien et s’immiscer dans le régime démocratique du Canada. Si certains États cherchent à manipuler le système électoral et à en abuser afin de servir leurs propres intérêts nationaux, d’autres s’efforcent de discréditer des aspects essentiels des institutions démocratiques du Canada afin de miner la confiance du public dans le régime démocratique.

La création du Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignement visant les élections (MSRE) est l’un des garde-fous qui ont été mis en place au Canada pour protéger la démocratie et les élections fédérales. À titre de membre actif du MSRE, le SCRS collabore étroitement avec le Centre de la sécurité des télécommunications (CST), la Gendarmerie royale du Canada, Affaires mondiales Canada et le Bureau du Conseil privé pour échanger des informations sur la sécurité des élections.

Sécurité économique

Les activités économiques menées par des acteurs étatiques hostiles pour nuire à des intérêts liés à la sécurité nationale du Canada étaient déjà une priorité pour le SCRS avant 2020. La pandémie de COVID-19 a intensifié ces efforts. Pendant toute l’année 2020, et particulièrement depuis mars, des auteurs de menace étrangers – dont des services de renseignement adverses et des personnes travaillant pour leur compte – ont cherché à profiter des conditions économiques et sociales créées par la pandémie pour recueillir de précieuses informations politiques, économiques, commerciales, universitaires, scientifiques et militaires. De plus, ils se sont livrés à des activités d’ingérence clandestines et trompeuses pour servir les intérêts stratégiques qui étaient les leurs avant la pandémie. Ces activités reposent souvent sur des méthodes de collecte

de renseignements traditionnelles ou non, dont le renseignement humain et le cyberespionnage, l’investissement étranger, la manipulation d’importations et d’exportations, l’exploitation de licences et de droits et les attaques contre les connaissances, comme l’espionnage universitaire.

Le SCRS continue de recueillir des renseignements et de conseiller ses partenaires au gouvernement sur les menaces qui pèsent sur les intérêts liés à la prospérité et à la sécurité nationale du pays. Ainsi, en avril 2020, le gouvernement du Canada a publié son *Énoncé de politique sur l’examen des investissements étrangers et le COVID-19*, dans lequel il s’engageait à veiller à ce que les investissements étrangers effectués pendant la pandémie n’entraînent pas de nouveaux risques pour l’économie canadienne, la sécurité nationale ou la santé et la sécurité de la population canadienne. Le SCRS a joué un rôle de premier plan à cet égard en examinant sous l’angle de la sécurité nationale les investissements liés à la santé publique ou à l’approvisionnement en biens et services essentiels, ainsi qu’en soumettant à un examen approfondi tous les investissements effectués par des gouvernements étrangers ou sous leur influence. Ces efforts accrus devraient se poursuivre jusqu’à ce que l’économie se remette des conséquences de la pandémie de COVID-19.

CYBERMENACES

Les activités d’espionnage, de sabotage, d’ingérence et de terrorisme menées par des moyens informatiques représentent de graves menaces pour la sécurité nationale, les intérêts et la stabilité économique du pays. Le Canada demeure la cible de cyberactivités malveillantes ainsi qu’une plateforme à partir de laquelle des groupes hostiles essaient de mener des

opérations à l'aide de réseaux informatiques (ORI) contre des entités dans d'autres pays. Comme le monde est de plus en plus interconnecté, les cyberintervenants ont plus d'occasions que jamais de mener des activités malveillantes. La pandémie a provoqué une augmentation spectaculaire du nombre de personnes qui travaillent à domicile, où les conditions sont moins sûres, ce qui a accru considérablement le risque que des réseaux et des informations sensibles soient exposés à des cyberactivités malveillantes.

Les cyberintervenants mènent des activités malveillantes pour servir leurs intérêts politiques, économiques, militaires, sécuritaires et idéologiques. Ils cherchent à compromettre les systèmes informatiques du gouvernement et du secteur privé en manipulant leurs utilisateurs ou en exploitant des failles sur le plan de la sécurité. Des technologies nouvelles ou émergentes, comme l'intelligence artificielle, offrent aux auteurs de menace de nouvelles façons possibles de compromettre des systèmes informatiques. Des auteurs de cybermenaces parrainés par des États mènent des ORI pour voler de la propriété intellectuelle ou des secrets commerciaux, ou encore pour atteindre des objectifs géopolitiques en perturbant les infrastructures essentielles et les services primordiaux, s'ingérer dans des élections ou mener des campagnes de désinformation. En 2020, un groupe de cyberespions lié aux services de renseignement russes a mené des ORI contre des organisations établies au Canada, au Royaume-Uni et aux États-Unis qui participaient à la réponse à la pandémie de COVID-19 et aux efforts de reprise. Ces cyberactivités malveillantes auraient été une tentative de voler des informations et de la propriété intellectuelle liées à l'élaboration et à la mise à l'essai de vaccins contre la COVID-19. Des acteurs non étatiques, dont des groupes terroristes, ont aussi essayé de mener des ORI pour faire avancer leurs objectifs

idéologiques, par exemple, recruter des partisans, diffuser de la propagande ou encourager le recours à la violence contre des particuliers ou des groupes donnés, ce qui est aussi inquiétant.

Par ailleurs, des auteurs de menace ont compromis des logiciels ou du matériel de fournisseurs indépendants dans le but de mener des cyberopérations contre les clients de ces fournisseurs. En 2020, un auteur de cybermenace parrainé par un État a modifié le mécanisme de mise à jour d'un logiciel de gestion des réseaux d'une marque populaire, ce qui lui a permis d'avoir accès clandestinement à des milliers de réseaux du gouvernement et du secteur privé partout dans le monde. Ce type d'attaque a un profond retentissement.

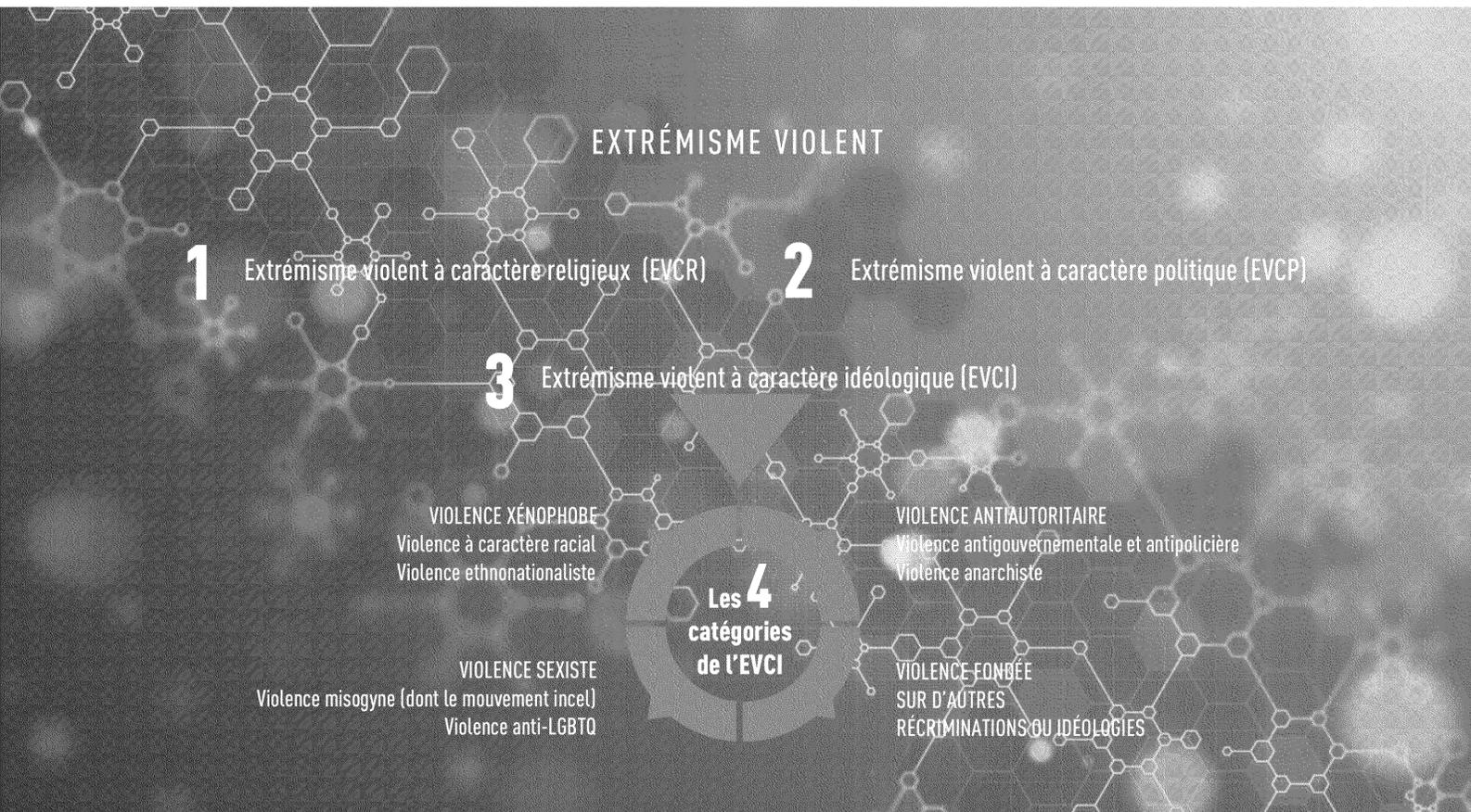
La Stratégie de cybersécurité du Canada considère la cybersécurité comme un élément essentiel de l'innovation et de la prospérité du Canada. Le SCRS, de concert avec des partenaires, joue un rôle actif dans le développement et le renforcement de la résilience du pays dans ce domaine en collaborant à la prise de mesures en réaction à l'évolution des menaces attribuables aux cyberactivités malveillantes. Bien que leurs mandats soient distincts, le SCRS, le Centre de la sécurité des télécommunications, la Gendarmerie royale du Canada et d'autres partenaires clés au gouvernement ont un objectif commun, protéger le Canada, sa population et les intérêts canadiens en ligne. Dans l'actuel contexte mondial de la menace, assurer la sécurité nationale – y compris la cybersécurité – ne peut se faire que par la collaboration. Pour faire face aux cybermenaces, le SCRS enquête sur les cyberattaques menées contre la sécurité nationale, comme le prévoit la *Loi sur le SCRS*. En enquêtant sur les ORI malveillantes, il peut déceler des indices qui aident à établir le profil des auteurs de cybermenace, à comprendre leurs méthodes et leurs

techniques, à reconnaître les cibles qui les intéressent et à conseiller le gouvernement du Canada en conséquence.

LUTTE CONTRE LA PROLIFÉRATION

Plusieurs États étrangers poursuivent leurs activités clandestines en vue de se procurer une série de technologies et de biens sensibles, réglementés et à double usage au Canada, qui pourraient leur permettre de se doter de programmes de fabrication d'armes de destruction massive (ADM) et de vecteurs connexes.

En août 2020, il a été établi que des auteurs de menace de l'État russe ont utilisé un agent neurotoxique de type Novitchok pour empoisonner un des chefs de file de l'opposition russe, Alexeï Navalny. Cette attaque, qui contrevenait aux normes internationales qui interdisent l'utilisation d'armes chimiques, a été fermement condamnée par le gouvernement du Canada. L'événement est aussi particulièrement troublant parce qu'il représente un autre cas où des acteurs étatiques russes se sont servi d'armes chimiques pour réprimer la dissension.



EXTRÉMISME VIOLENT À CARACTÈRE IDÉOLOGIQUE

Depuis 2014, des personnes canadiennes motivées en tout ou en partie par des opinions relevant de l'extrémisme violent à caractère idéologique (EVC) ont tué 21 personnes et en ont blessé 40 autres au pays – plus que ceux qui se réclament de l'extrémisme violent à caractère religieux (EVCR) ou de l'extrémisme violent à caractère politique (EVCP). Au début de 2020, par exemple, des accusations ont été déposées contre un Canadien mineur adhérant à l'idéologie des célibataires involontaires (incel) en vertu des dispositions relatives au terrorisme du *Code criminel*.

Les tenants de l'EVC sont mus par une série d'influences plutôt que par un seul système de croyances. La radicalisation qui les mène à l'extrémisme violent est le plus souvent provoquée par une combinaison d'idées et de récriminations résultant en une vision du monde personnalisée inspirée par diverses sources, dont des livres, des vidéos, des discussions en ligne et des conversations. Leur vision du monde est souvent axée sur la volonté de mobiliser d'autres personnes, de les inciter à commettre des actes de violence ou de leur donner les moyens de passer à l'action. Souvent, les agissements de ces personnes ou de ces cellules ne résultent pas clairement de l'appartenance à un groupe organisé ou d'une influence externe, mais prennent néanmoins forme en ligne, au sein de

caisses de résonance (voix et messages haineux) qui normalisent et préconisent le recours à la violence.

La pandémie de COVID-19 a exacerbé les discours à caractère xénophobe et antiautoritaire, dont beaucoup peuvent influencer, directement ou non, sur des considérations relatives à la sécurité nationale. En ligne, des extrémistes violents continuent d'exploiter la pandémie en amplifiant de fausses informations sur les mesures gouvernementales et le virus lui-même. Certains ne mettent pas en doute l'existence de la COVID-19, mais se réjouissent de cette crise susceptible d'accélérer l'effondrement de la société occidentale. D'autres adoptent des théories du complot sur la pandémie afin d'essayer de rationaliser et de justifier le recours à la violence. Ces discours contribuent à l'effritement de la confiance dans l'intégrité du gouvernement et des forces de l'ordre et à l'incitation à la méfiance à l'égard des experts scientifiques. Si certains aspects des théories du complot relèvent d'une revendication légitime de la liberté d'expression, les discours tenus en ligne sont de plus en plus violents et appellent à l'arrestation et à l'exécution de certaines personnes, ce qui est très inquiétant.

En 2020, le SCRS a estimé que la rhétorique menaçante de l'EVCI était plus fluide et diversifiée que jamais. En règle générale, les théories du complot liées à l'EVCI subissent souvent l'influence de tendances et de communautés virtuelles décentralisées d'influenceurs extrémistes qui interprètent les événements locaux, nationaux et mondiaux à travers le prisme du radicalisme. Souvent, des extrémistes reprennent ces interprétations élargies et les personnalisent en fonction d'inquiétudes présumées quant au bien-être économique, à la sécurité, à la pandémie de COVID-19 ou à des événements spéciaux.

EXTRÉMISME VIOLENT À CARACTÈRE POLITIQUE

L'extrémisme violent à caractère politique (EVCP) encourage le recours à la violence pour instaurer de nouveaux régimes politiques ou pour modifier les structures et les normes des régimes existants.

EXTRÉMISME VIOLENT À CARACTÈRE RELIGIEUX

L'extrémisme violent à caractère religieux (EVCR) encourage le recours à la violence dans le cadre d'une lutte spirituelle contre un système jugé immoral. Ses adeptes croient que le salut ne peut être obtenu que par la violence.

Aucun attentat inspiré par l'EVCR n'a été commis au Canada en 2020, mais la menace demeure parce que ce type d'attentat peut être planifié et exécuté rapidement, sans avertissement ou presque. Les attentats inspirés par l'EVCR sont habituellement peu complexes et peuvent être perpétrés au moyen d'armes à feu ou d'un quelconque autre dispositif, arme ou outil pouvant causer un maximum de dommages dans un endroit public bondé. D'après le SCRS, la pandémie de COVID-19 n'a pas ébranlé les discours liés à l'EVCR en ligne. En fait, comme les gens passent plus de temps en ligne et sont donc susceptibles d'être davantage exposés aux messages qui y circulent, le SCRS est d'avis que la COVID-19 pourrait avoir haussé la menace de radicalisation menant à l'EVCR chez certains auteurs de menace.

VOYAGEURS EXTRÉMISTES CANADIENS

Le gouvernement du Canada continue de suivre la menace que représentent les voyageurs extrémistes canadiens (VEC) et de prendre des mesures pour la contrer. Les VEC sont des individus qui ont un lien avec le Canada, c'est-à-dire qu'ils ont la citoyenneté canadienne, sont titulaires de la résidence permanente ou détiennent un visa valide, et qui sont soupçonnés d'être allés à l'étranger pour participer à des activités liées au terrorisme. Qu'ils soient toujours à l'étranger ou rentrés au pays, les VEC suscitent un large éventail de préoccupations liées à sécurité du Canada.

Étant donné les conséquences de la pandémie de COVID-19, le nombre de VEC est demeuré relativement stable en 2020. Le SCRS sait que des VEC se sont rendus en Turquie, en Syrie et en Irak, ainsi qu'en Afghanistan, au Pakistan et dans des régions du Nord et de l'Est de l'Afrique. Ces individus ont quitté le Canada pour soutenir et faciliter des activités extrémistes et, dans certains cas, pour participer directement à la violence. Par ailleurs, le nombre de personnes ayant un lien avec le Canada qui se sont livrées à des activités extrémistes à l'étranger et qui sont rentrées au pays est aussi resté relativement stable.

Depuis 2011, le conflit en Syrie et en Irak attire un nombre sans précédent d'extrémistes désireux de combattre à l'étranger. Toutefois, depuis l'effondrement du « califat » en 2017, beaucoup de ces individus ont été tués ou sont actuellement détenus dans des prisons ou des camps de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays. Environ la moitié des personnes détenues sont des femmes et leurs enfants. Depuis le début de la pandémie mondiale de COVID-19, les VEC qui sont en

Turquie, en Syrie et en Irak se déplacent moins, étant donné le resserrement des mesures de sécurité aux frontières et les restrictions des déplacements.

Des partenaires du Groupe des cinq, dont l'Australian Security Intelligence Organisation, ont récemment signalé que, pour la première fois, un extrémiste violent dont la motivation était d'ordre idéologique n'avait pas pu partir pour aller participer au combat à l'étranger parce que son passeport avait été annulé à la suite d'une évaluation de sécurité défavorable. Cet exemple montre en outre la complexité du problème des voyageurs extrémistes, qui peuvent transcender de multiples mouvements et groupes extrémistes violents.

Le SCRS est conscient de la menace sérieuse que représentent les VEC qui reviennent de zones de conflit. L'entraînement et l'expérience opérationnelle qu'ils ont acquis à l'étranger et le contexte unique auquel ils ont été exposés en font une menace particulièrement dangereuse pour la sécurité du Canada. La pandémie empêche actuellement les VEC de revenir au Canada, mais le SCRS et d'autres ministères et organismes fédéraux continuent de collaborer pour gérer collectivement la menace que représentent les extrémistes canadiens qui pourraient rentrer au pays.

TERRORISME INTERNATIONAL

Le réseau al-Qaïda a perdu beaucoup de dirigeants en 2020; son chef adjoint a été assassiné, et des dirigeants de ses groupes régionaux dans la péninsule Arabique, au Maghreb islamique et au sein des Hurras ad-Din ont été éliminés. L'accord conclu en février 2020 entre les États-Unis et les talibans a aussi restreint les activités de l'organisation en

Afghanistan. Malgré le décès de l'émir d'AQMI en juin 2020, al-Qaïda demeure résiliente en Afrique occidentale, où les groupes qui y sont affiliés exercent toujours de l'influence dans les régions du centre et du nord du Mali. De fréquentes opérations militaires internationales visant le groupe al-Chabaab, affilié à al-Qaïda, n'ont pas empêché ce dernier d'étendre le secteur qu'il contrôle en Somalie ni limité ses capacités de commettre des attentats contre des cibles tant faciles que difficiles. Bien que les groupes affiliés à al-Qaïda ou alignés sur elle en Afrique et au Moyen-Orient aient généralement des objectifs locaux ou régionaux, les attentats inspirés par l'EVCR représentent toujours une menace pour le Canada.

Après la perte de son territoire en 2019, Daech a priorisé les opérations insurrectionnelles en zones rurales en Syrie et en Irak dans le but de gagner les centres urbains. Cet objectif assujéti à des conditions plutôt qu'à un calendrier pourrait être lié aux retraits futurs des forces de la coalition dirigée par les États-Unis. Daech a réussi à profiter de la pandémie pour accélérer la cadence de ses attentats à l'échelle régionale et internationale en envoyant une succession de messages pour annoncer ses campagnes d'attentats.

Le contexte de la menace en ligne était devenu de plus en plus décentralisé et fragmenté depuis que Daech a perdu son territoire en 2019 et il l'est resté en 2020. Si certains médias sociaux ont conservé la faveur de ceux qui diffusent de la propagande, d'autres ont vu le jour dans des créneaux bien précis, et le SCRS y a observé des activités dues à la créativité et à la persistance de partisans de Daech plutôt qu'à celles des responsables médiatiques du groupe. Il semble y avoir une augmentation de la propagande produite par du personnel médiatique qui n'a pas de lien officiel avec l'organisation. Cette propagande, qui va des appels à la perpétration d'attentats contre des cibles intérieures

aux vidéos célébrant Daech et défendant sa cause, sert à combler les vides laissés par la baisse de la production des médias officiels de Daech et renforce et amplifie de ce fait les messages officiels de l'organisation dans le cadre d'une solide rhétorique en ligne inspirée de l'EVCR.

Le SCRS estime que la principale menace que Daech représente pour les pays occidentaux, dont le Canada, demeure les actes de violence extrémiste inspirés par la propagande en ligne et par les opérations insurrectionnelles de l'organisation.

Afrique

Les groupes affiliés tant à al-Qaïda qu'à Daech ont continué de commettre des attentats contre des intérêts occidentaux dans l'ensemble de l'Afrique occidentale et orientale. La perte par Daech de son territoire en Irak et en Syrie n'a pas eu d'incidence sur la propagation des groupes qui lui sont affiliés en Afrique. La porosité des frontières africaines, combinée à l'inefficacité d'un grand nombre de forces régionales chargées de lutter contre le terrorisme, permet aux groupes affiliés de se doter de bases d'opérations dans des régions où l'État n'est pas présent à l'extérieur des capitales. Une menace importante pèse toujours sur les Canadiennes et les Canadiens qui travaillent ou voyagent dans ces régions et qui pourraient être victimes d'un attentat ou d'une opération opportuniste d'enlèvement contre rançon. Le Jamaat Nosrat al-Islam wal-Mouslimine, groupe affilié à al-Qaïda, continue de déstabiliser le Mali, le Niger et le Burkina Faso en commettant fréquemment des attentats complexes. Le groupe al-Chabaab, aligné sur al-Qaïda, demeure le groupe terroriste dominant dans la Corne de l'Afrique et n'a pas été entravé par les activités militaires des États-Unis et d'autres partenaires étrangers. Les groupes affiliés à Daech dans la région du Grand Sahara et en Afrique occidentale, centrale

et orientale ont réussi des attentats contre les forces antiterroristes régionales. Daech cherche surtout à prendre de l'expansion et à s'aligner sur des groupes djihadistes à l'échelle de l'Afrique orientale, plus particulièrement en Somalie, en République démocratique du Congo et au Mozambique. Étant donné leur envergure mondiale, al-Qaïda et Daech représentent tous les deux une menace constante pour la sécurité nationale du Canada.

Afghanistan et Pakistan

À la fin de février 2020, les États-Unis et les talibans ont signé un accord définissant les conditions du retrait complet d'Afghanistan des forces de la coalition d'ici mai 2021. Ce retrait est conditionnel à la participation des talibans aux négociations de paix entre Afghans, à la fin des attaques des talibans contre les forces étrangères et à leur engagement à ne pas collaborer avec al-Qaïda et d'autres groupes militants non afghans – et à ne pas permettre que le territoire afghan soit utilisé pour attaquer les États-Unis ou leurs alliés. L'intervention de la coalition en Afghanistan à la suite des attentats terroristes du 11 septembre 2001 – à laquelle les Forces canadiennes ont participé de 2002 à 2014 et affecté plus de 2 000 hommes à son apogée – tire à sa fin.

À la fin de 2020, les talibans contrôlaient ou dominaient de vastes parties de l'Afghanistan et maintenaient une présence au Pakistan. Comme le gouvernement afghan est résolu à ne pas devenir une théocratie et à ne pas renoncer aux progrès économiques, politiques et sociaux réalisés depuis 2002, le conflit se poursuivra probablement en 2021, intensifiant la situation pour le peuple afghan, la sécurité régionale de l'Afghanistan et les intérêts canadiens dans la région.

De nombreux combattants étrangers non afghans, dont ceux qui sont alignés sur al-Qaïda et Daech, sont toujours actifs dans la région. L'État islamique – Province du Khorassan (EIPK) est devenu le groupe affilié à Daech le plus actif à l'extérieur de la Syrie et de l'Irak. Il a réussi à lancer des attaques meurtrières qui ont eu un grand retentissement en Afghanistan, notamment celle qui, les 2 et 3 août 2020, lui a permis de faire s'évader des centaines de ses membres incarcérés. L'épidémie de COVID-19, les talibans et les forces de la coalition n'ont jusqu'ici pas réussi à perturber les activités de l'EIPK.

FILTRAGE DE SÉCURITÉ

Les programmes de filtrage de sécurité pour le gouvernement et de filtrage des demandes d'immigration et de citoyenneté du SCRS constituent la première ligne de défense contre l'extrémisme violent, l'espionnage et d'autres menaces pour la sécurité nationale.

Les responsables du filtrage de sécurité pour le gouvernement du SCRS mènent des enquêtes et fournissent des évaluations de sécurité ou des conseils sur un large éventail de menaces pour la sécurité nationale. Ces évaluations s'inscrivent dans un processus global et aident les ministères et organismes clients à prendre des décisions sur l'octroi, le refus ou la révocation d'une cote de sécurité. Il incombe au ministère ou à l'organisme, et non au SCRS, de décider s'il convient d'accorder, de refuser ou de révoquer une cote de sécurité.

Le programme de filtrage de sécurité pour le gouvernement vise aussi à protéger les sites sensibles, dont les installations aéroportuaires, maritimes et nucléaires, contre les menaces

pour la sécurité nationale. Il permet au SCRS d'appuyer la Gendarmerie royale du Canada dans le cadre du processus d'accréditation de personnes canadiennes ou étrangères qui veulent participer à des événements importants au Canada, et de fournir également des évaluations de sécurité aux gouvernements provinciaux et étrangers ainsi qu'aux organisations internationales lorsque des Canadiennes ou des Canadiens cherchent à obtenir un emploi qui nécessite une autorisation d'accès à des informations ou à des sites sensibles dans un autre pays. Toutes les personnes qui font l'objet d'une enquête de filtrage de sécurité pour le gouvernement s'y soumettent de leur plein gré.

Les responsables du programme de filtrage des demandes d'immigration et de citoyenneté du SCRS mènent des enquêtes et donnent des conseils en matière de sécurité à l'Agence des services frontaliers du Canada ainsi qu'à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) sur les personnes susceptibles de représenter une menace pour la sécurité nationale. Dans le cadre de ce programme, le SCRS fournit des conseils en matière de sécurité sur les demandeurs de résidence permanente et de citoyenneté, les demandeurs de visa de résident temporaire et les demandeurs d'asile au Canada. C'est à IRCC qu'il incombe de décider si une personne est admissible au Canada, d'accorder les visas et d'accepter les demandes d'asile, de résidence permanente et de citoyenneté.

FILTRAGE DES DEMANDES D'IMMIGRATION ET DE CITOYENNETÉ

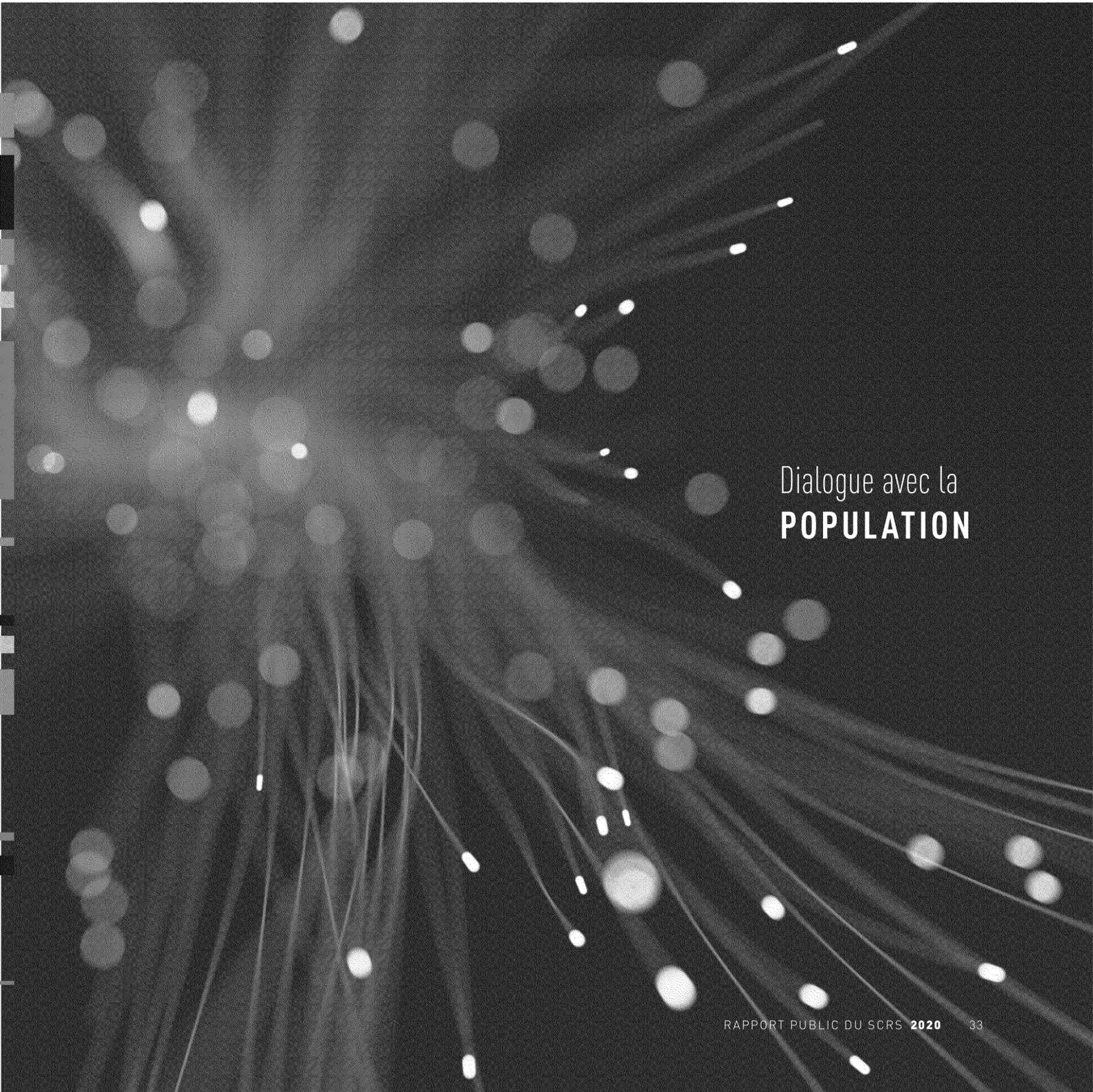
DEMANDES REÇUES*	2019-2020
Résidence permanente (présentées au Canada et de l'étranger)	18 000
Réfugiés (contrôle de sécurité préliminaire**)	46 400
Citoyenneté	216 800
Résidence temporaire	43 300
TOTAL :	324 500

FILTRAGE DE SÉCURITÉ POUR LE GOUVERNEMENT

DEMANDES REÇUES*	2019-2020
Ministères fédéraux	75 500
Programme EXPRES	18 100
Transports Canada (aéroports et infrastructures maritimes)	52 100
Cité parlementaire	2 400
Installations nucléaires	10 600
Provinces	240
Autres	2 700
Filtrage pour des pays étrangers	570
Accréditations en vue d'événements spéciaux	5 000
TOTAL :	167 210

*Les chiffres ont été arrondis

**Personnes qui demandent l'asile au Canada ou à un point d'entrée



Dialogue avec la
POPULATION

TRANSPARENCE

La légitimité, l'efficacité opérationnelle et la crédibilité institutionnelle du SCRS dépendent de la confiance de la population dans les efforts qu'il déploie pour assurer la sécurité nationale. Le SCRS est conscient de l'importance de la transparence au sein de l'appareil de la sécurité nationale, ce qui comprend des communications ouvertes et franches avec la population. Ce sont ces communications qui permettent aux Canadiennes et aux Canadiens de faire confiance à leur service de renseignement de sécurité. Dans le cadre de ses efforts pour être plus transparent, le SCRS s'est engagé à parler plus ouvertement de certaines de ses activités, tout en veillant à ne pas compromettre la sécurité nationale ni l'exposer à des risques. Il profite de tribunes publiques, améliore ses communications publiques et est présent dans les médias sociaux afin de parler ouvertement de ses processus décisionnels et de ses activités liées à la sécurité nationale.

En 2020, le SCRS a continué de travailler avec le Groupe consultatif sur la transparence en matière de sécurité nationale (GCTSN). Créé en 2019, celui-ci conseille le gouvernement du Canada sur la mise en œuvre de l'engagement à accroître la transparence des ministères et organismes fédéraux responsables de la sécurité nationale et du renseignement. Le GCTSN s'est donné comme objectif d'insuffler de la transparence dans les politiques, les programmes, les pratiques exemplaires et les activités liées à la sécurité nationale du Canada de façon à accroître la responsabilisation démocratique. Il cherche aussi à mieux sensibiliser la population aux enjeux liés à la sécurité nationale, à la mobiliser davantage et à lui donner accès aux informations connexes. Enfin, il vise à promouvoir la transparence, ce qui est conforme à l'objectif que le SCRS s'est lui-même fixé il y a longtemps envers la population.



Statistiques sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

En 2020, la collaboration régulière du SCRS avec le GCTSN a atteint son point culminant en décembre lorsque le directeur s'est lui-même présenté pour discuter de divers sujets, dont l'engagement du SCRS à intervenir en amont auprès des secteurs de la biopharmaceutique et de la santé, le travail effectué pour accroître la diversité et l'inclusion dans le domaine de la sécurité nationale, la collaboration du SCRS avec ses organismes de surveillance et la nécessité de moderniser les pouvoirs du SCRS.

LIAISON

Le SCRS tisse des liens importants avec la population canadienne au moyen d'une collaboration ouverte et transparente. Ces activités, exercées surtout dans le cadre du programme de Liaison-recherche et de collaboration avec les intervenants, lui permettent d'établir des relations qui l'aident à acquérir une meilleure compréhension des problèmes de sécurité actuels et nouveaux et qui aident le public à comprendre les enjeux liés à la sécurité nationale et le mandat et les activités du SCRS. Elles contribuent à l'atteinte des objectifs de transparence et de responsabilisation que le SCRS

s'est fixés tout en faisant en sorte qu'il soit reconnu comme un service de renseignement de sécurité moderne et apte à faire face à diverses situations, auquel la population fait confiance pour défendre ses intérêts dans un contexte géopolitique dont la complexité ne cesse d'augmenter.

Collaboration avec le milieu universitaire

En tant que démocratie libre jouissant d'une économie développée, le Canada est depuis longtemps la cible d'activités liées à la menace persistantes et complexes. Ces activités, dont les auteurs cherchent à obtenir des informations et des renseignements ainsi qu'à exercer une influence afin de servir les intérêts nationaux d'un État étranger, visent des organismes canadiens dont, surtout, les établissements d'enseignement. Elles menacent les valeurs fondamentales, les ressources vitales et l'économie du savoir du Canada.

Par conséquent et pendant toute l'année 2020, le SCRS a fourni des conseils sur les menaces pour la sécurité nationale que l'espionnage et l'ingérence étrangère représentent pour les établissements d'enseignement postsecondaires canadiens afin de voir à ce qu'ils soient au courant du contexte de la menace et qu'ils disposent des informations dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées et mettre en place des mesures de sécurité préventives.

Malgré les conditions difficiles créées par la pandémie, le SCRS a pu contribuer à un dialogue éclairé sur les enjeux liés à la sécurité nationale en mettant à profit l'expertise du milieu universitaire et en organisant 16 événements virtuels, en commandant 25 rapports et en coordonnant des séances d'information données par ses experts à de nombreux intervenants de l'extérieur. En parlant ainsi des grandes priorités en matière de sécurité nationale ainsi que d'enjeux comme la

santé mentale et l'adaptation pendant une pandémie, de l'acceptabilité sociale des activités et de ses initiatives liées à l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+), le SCRS a facilité la collaboration et l'échange d'informations avec des sources externes d'expertise afin de créer un environnement d'apprentissage permanent, de remettre en question les hypothèses et les préjugés inconscients et de soutenir l'innovation. Au cours de l'année, des membres du personnel du SCRS ont participé à des discussions en classe et à des séminaires dans plus de 30 universités dans huit provinces. En plus de faire mieux connaître le SCRS aux étudiants, ces activités ont soutenu la stratégie de recrutement proactive du Service, qui a organisé des « foires de l'emploi » virtuelles qui ont coïncidé avec les exposés de son personnel.

Collaboration avec les secteurs liés à l'innovation

Pendant l'année, le SCRS a établi des relations de confiance réciproque avec le milieu universitaire, l'industrie et les différents ordres de gouvernement. Son objectif principal était de coordonner l'initiative de sensibilisation à la menace liée à la COVID-19 et d'établir des relations avec les intervenants dans les secteurs de la biopharmaceutique, de la recherche, des sciences de la vie et de la science des données, ainsi que dans les secteurs de la logistique, de la distribution et des chaînes d'approvisionnement. En 2020, le SCRS a offert des centaines de séances d'information sur la menace et fourni des conseils pour atténuer la menace adaptés à chaque situation afin d'aider ces secteurs à prendre des mesures concrètes pour protéger les intérêts canadiens liés à la recherche et à l'économie. Il a aussi eu recours à d'autres formes de dialogue, dont la publication ciblée d'articles dans les magazines de l'industrie.

Relations avec les communautés

Le SCRS a investi beaucoup d'efforts pour bâtir des relations avec les communautés, leurs membres et leurs dirigeants en vue de gagner leur confiance et de la conserver. En plus d'être une pratique exemplaire, l'offre constante de soutien du SCRS et sa détermination à collaborer avec les communautés aident à protéger les gens contre l'intimidation ou d'autres activités hostiles menées par des acteurs étatiques étrangers.

Par exemple, la tragédie du vol PS752 a incité le SCRS à se rapprocher de la communauté iranienne du Canada en établissant des communications ciblées avec divers groupes

et dirigeants de la communauté. Ces discussions ont ouvert la porte à des possibilités de collaboration. De même, à la suite de la terrible attaque contre une mosquée de Toronto, le SCRS a noué un dialogue avec d'importants dirigeants de la communauté musulmane et il est déterminé à entretenir une relation de collaboration plus proactive.

Ces exemples montrent bien que le SCRS continue d'encourager toutes les communautés canadiennes à participer à d'importantes discussions visant à les aider et à mieux informer la société sur les menaces qui pèsent sur la sécurité nationale du Canada.

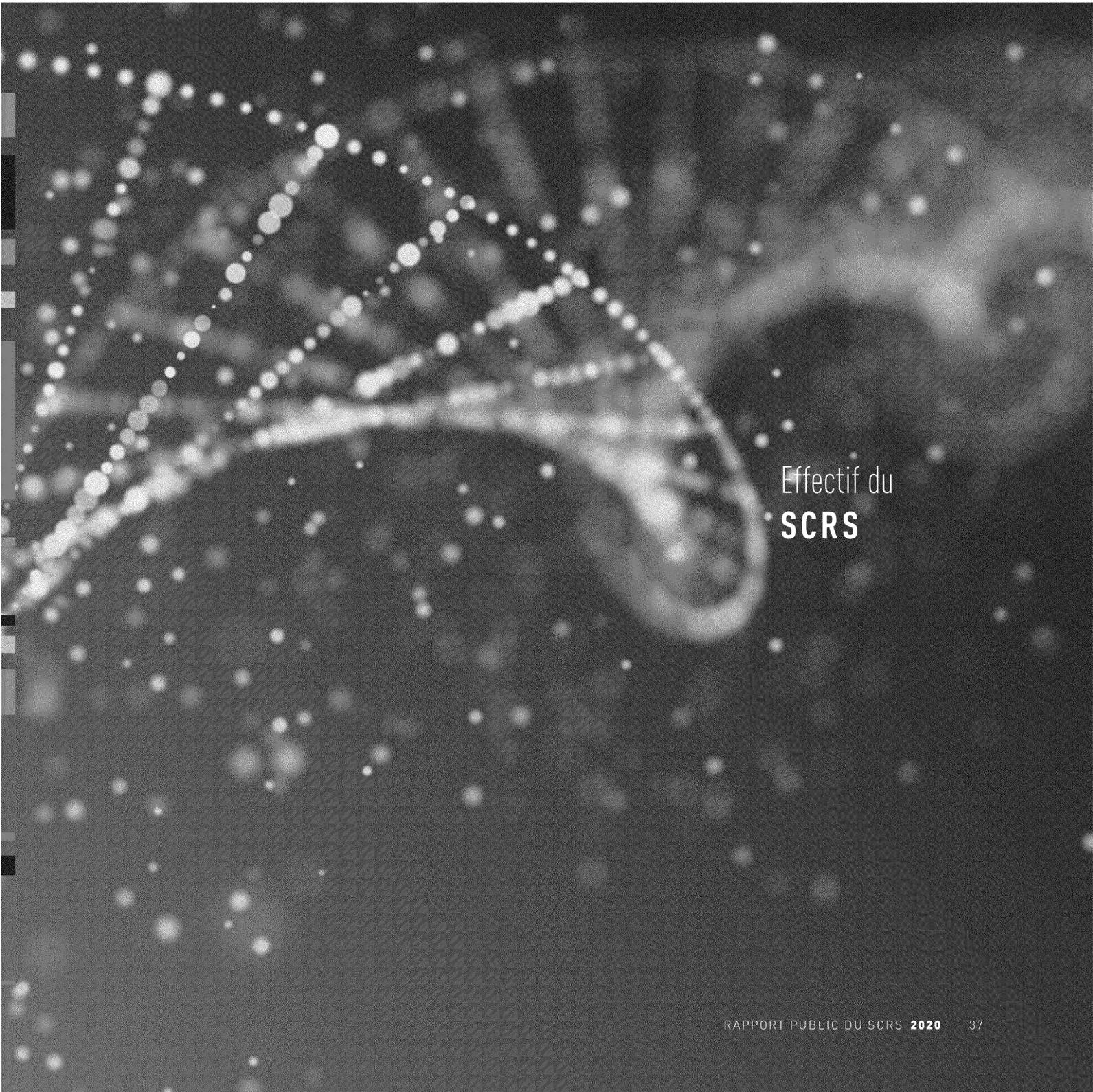
PROGRAMME DE LIAISON-RECHERCHE ET DE COLLABORATION AVEC LES INTERVENANTS DU SCRS

■ Dialoguer avec des partenaires et des intervenants, notamment dans le milieu universitaire, le secteur privé, les organisations non gouvernementales, les organismes communautaires et les différents ordres de gouvernement

■ Soutenir les activités opérationnelles en mettant le personnel et les décideurs en relation avec des sources d'information externes et des points de vue variés

■ Commander et diffuser des recherches et des analyses d'experts susceptibles d'éclairer les activités opérationnelles et le débat public sur diverses questions liées à la sécurité nationale

■ Nourrir la confiance en présentant le « visage humain » du SCRS, en dissipant les mythes et en nouant avec divers intervenants des relations durables mutuellement avantageuses



Effectif du
SCRS

DIVERSITÉ ET INCLUSION

Le SCRS travaille à intégrer de nouvelles stratégies et approches pour éliminer les obstacles systémiques et mieux comprendre, apprécier et valoriser tous les types de diversité. Pour apporter ce changement, il s'est tourné vers son effectif et s'est penché sur ses systèmes et sa culture. Le SCRS est conscient qu'il est important et utile d'incorporer des éléments de diversité et d'inclusion dans ses pratiques et ses politiques pour remplir plus efficacement son mandat.

En 2020, le SCRS a entrepris de se doter d'une stratégie détaillée de diversité et d'inclusion dans laquelle il est question des préjugés, du leadership inclusif, du recrutement, des possibilités de carrière et de perfectionnement et de franchises communications sur des questions difficiles comme le racisme systémique. Ce travail va de pair avec la stratégie sur l'accessibilité du SCRS dont le but est d'assurer un milieu de travail sans obstacle

CODE DE CONDUITE

La protection de la population et de la sécurité nationale du Canada est un travail important, mais la manière dont les membres du personnel du SCRS se comportent au travail l'est tout autant. En 2020, le SCRS a franchi une étape importante en vue de remplir son engagement d'offrir un milieu de travail sain et respectueux à tout son personnel en publiant son Code de conduite. Les membres du personnel sont au cœur de ce nouveau Code, qui été élaboré à la suite d'une vaste consultation dans toute l'organisation visant à donner à tout un chacun la possibilité d'y contribuer directement. En plus de faire de l'adhésion au Code de conduite une condition d'emploi, le SCRS y énonce clairement ce qu'il attend de son effectif et insiste sur l'obligation de rendre compte du respect en milieu de travail. Il présente les valeurs que les membres du personnel se sont engagés à défendre dans leur milieu de travail : le respect d'autrui, le respect de la démocratie, l'intégrité, la saine gestion et l'excellence. Le SCRS doit tenir compte de ces valeurs dans toutes ses décisions, en discuter et se mettre au défi de les respecter dans son milieu de travail, et dans le travail qu'il accomplit pour la population canadienne.

En 2020, le SCRS a :

- Publié et mis en œuvre un nouveau Code de conduite ainsi que les politiques connexes, visant à favoriser un milieu de travail sain, respectueux et exempt de harcèlement. Comme l'adhésion au Code de conduite est une condition d'emploi, tous les membres du personnel doivent attester tous les ans qu'ils s'y conforment;
- Poursuivi la *Campagne sur le respect* qu'il a lancée en 2019 en vue de transformer son milieu de travail en encourageant la prévention afin de cultiver un milieu sûr, respectueux et inclusif;
- Facilité la consultation réalisée dans le cadre de l'initiative ACS+ sur l'élaboration de politiques, de programmes et de pratiques justes et équitables, et veillé à ce que les conseils sur l'ACS+ transparaissent dans les principaux projets – notamment dans les politiques et les pratiques sur la mobilité de l'effectif, la nouvelle technologie opérationnelle, les plans de continuité des activités et de reprise pendant la pandémie, le Cadre stratégique de Sécurité publique sur la sensibilité aux préjugés, la diversité et l'inclusion, la sécurité nationale, l'examen de la diversité et de l'inclusion, les activités menées dans le cadre de la Campagne de charité en milieu de travail du gouvernement du Canada et le Cadre de gestion des personnes du SCRS;
- Accordé une importance considérable à la diversité et à l'inclusion dans les discussions avec les cadres, et tenu une séance spéciale afin de souligner l'obligation de rendre compte et l'importance des dirigeants et du leadership dans ce domaine – une obligation de rendre compte qui est énoncée en toutes lettres dans les ententes de rendement de chacun des cadres;
- Mis en œuvre de nouvelles stratégies afin de recruter davantage de membres de groupes issus de la diversité;
- Élaboré un catalogue de possibilités d'apprentissage pertinentes pour tout le personnel, dont une formation sur des questions comme les préjugés, le racisme et la discrimination; et
- Célébré des événements culturels qui sont importants pour des membres du personnel et qui témoignent de l'effectif diversifié du SCRS, et élaboré un plan, en collaboration avec celui-ci, pour que les journées et les événements multiculturels importants soient soulignés.

Tout en reconnaissant qu'il reste du travail à faire, le SCRS est résolu à prendre des mesures concrètes pour faire en sorte de représenter et de soutenir les communautés canadiennes diversifiées et inclusives qu'il protège.

Le SCRS au CANADA

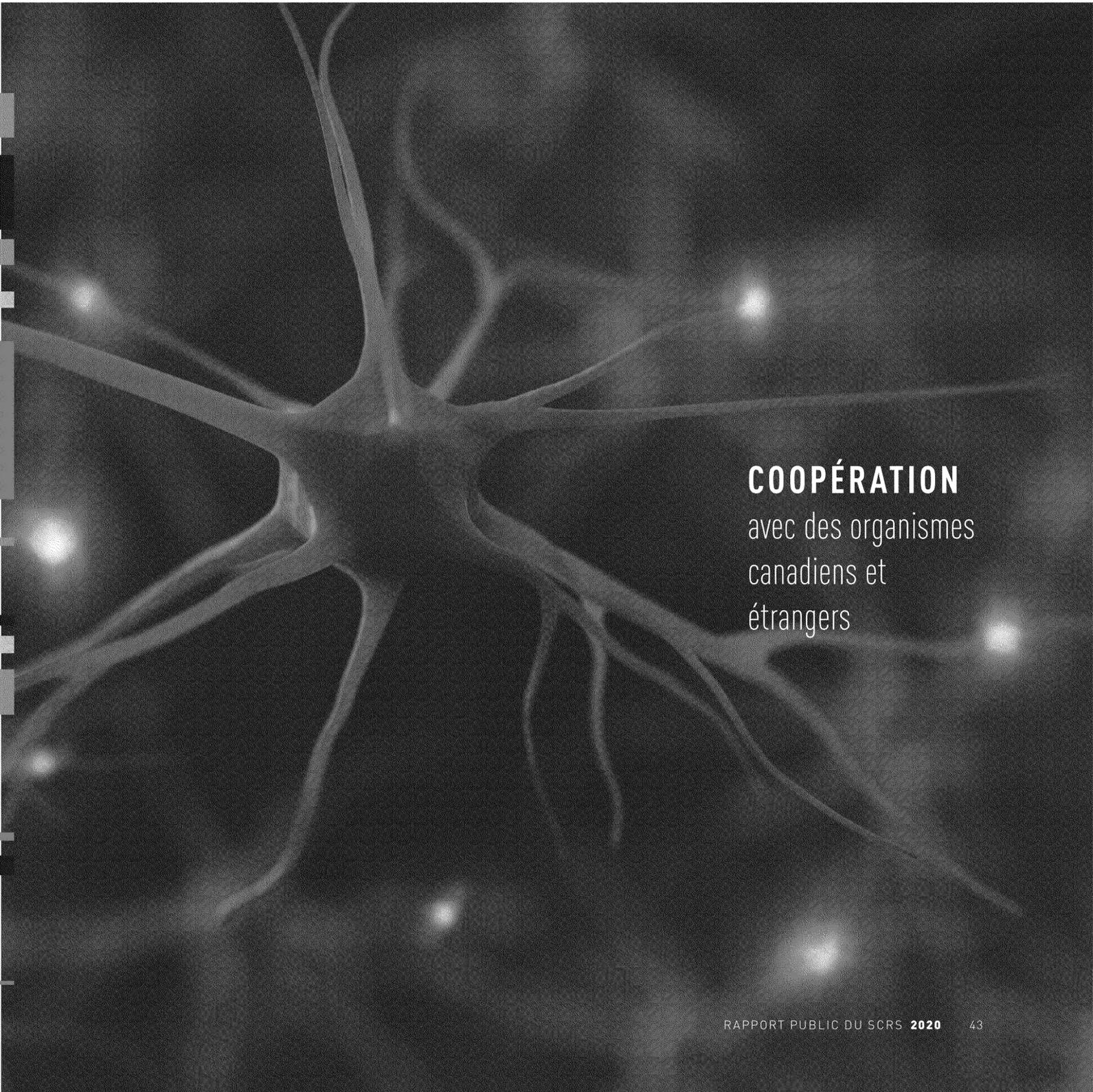


En plus de posséder dans tout le Canada des bureaux régionaux de district chargés de recueillir des renseignements pour remplir son mandat, le SCRS a des bureaux à divers endroits dans le monde. Ces bureaux à l'étranger, qui sont chargés de mener les enquêtes, ont, entre autres, une présence dans les bureaux du Canada à Londres, à Paris et

Les postes travaillent aussi dans les bureaux que le SCRS a établis avec ses partenaires, qu'à faire enquête et à recueillir des renseignements sur les menaces pour la sécurité du Canada. Le monde est interdépendant que jamais, et les menaces pour la sécurité internationale n'émanent pas toutes de l'intérieur du Canada. Un nombre des menaces qui pèsent sur la sécurité internationale ont un lien avec quelqu'un ou quelque chose ailleurs dans le monde, qu'il s'agisse d'une idéologie extrémiste, d'un terroriste ou d'un État hostile. Le personnel du SCRS

poste à l'étranger enquête sur les menaces qui n'atteignent les frontières canadiennes.

En 2020, la pandémie de COVID-19 a eu une incidence sur les activités que le SCRS mène à l'étranger, ayant pris des mesures rigoureuses pour essayer de limiter la propagation du virus, dont la fermeture des frontières, les couvre-feux et des mesures en matière de rassemblement. Malgré ces défis, le SCRS a continué de travailler avec les partenaires importants malgré les difficultés occasionnées par la pandémie. Il a continué d'envoyer des renseignements de qualité, dont des renseignements qui ont aidé le SCRS à s'acquitter de la tâche considérable que représentait la sensibilisation des secteurs de la santé et des sciences de la vie.



COOPÉRATION
avec des organismes
canadiens et
étrangers

COOPÉRATION AVEC DES ORGANISMES CANADIENS ET ÉTRANGERS

Comme les menaces pour la sécurité sont toujours plus interdépendantes et mondiales, le SCRS ne peut pas remplir son mandat en vase clos. L'échange d'informations avec des organismes étrangers a toujours été et demeure essentiel pour répondre aux exigences du gouvernement du Canada en matière de sécurité nationale. Grâce aux ententes qu'il a conclues avec des services étrangers, le SCRS a accès à des informations à jour sur un certain nombre de menaces éventuelles ou particulières, ce qui lui permet d'obtenir des informations qu'il n'aurait pas autrement.

Le SCRS a conclu des ententes avec plus de 300 organismes étrangers dans quelque 150 pays et territoires. Toutes ces ententes ont été autorisées par le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile et ont reçu l'aval du ministre des Affaires étrangères, conformément à l'alinéa 17(1)b) de la *Loi sur le SCRS*. Le processus pour établir des ententes avec des services étrangers est rigoureux et tient compte de divers éléments, dont les exigences en matière de sécurité du Canada, le respect des droits de la personne et la fiabilité du service étranger. De plus, les agents du SCRS en poste à l'étranger recueillent et communiquent des renseignements de sécurité sur les menaces qui pèsent sur le Canada, ses intérêts et ses alliés.

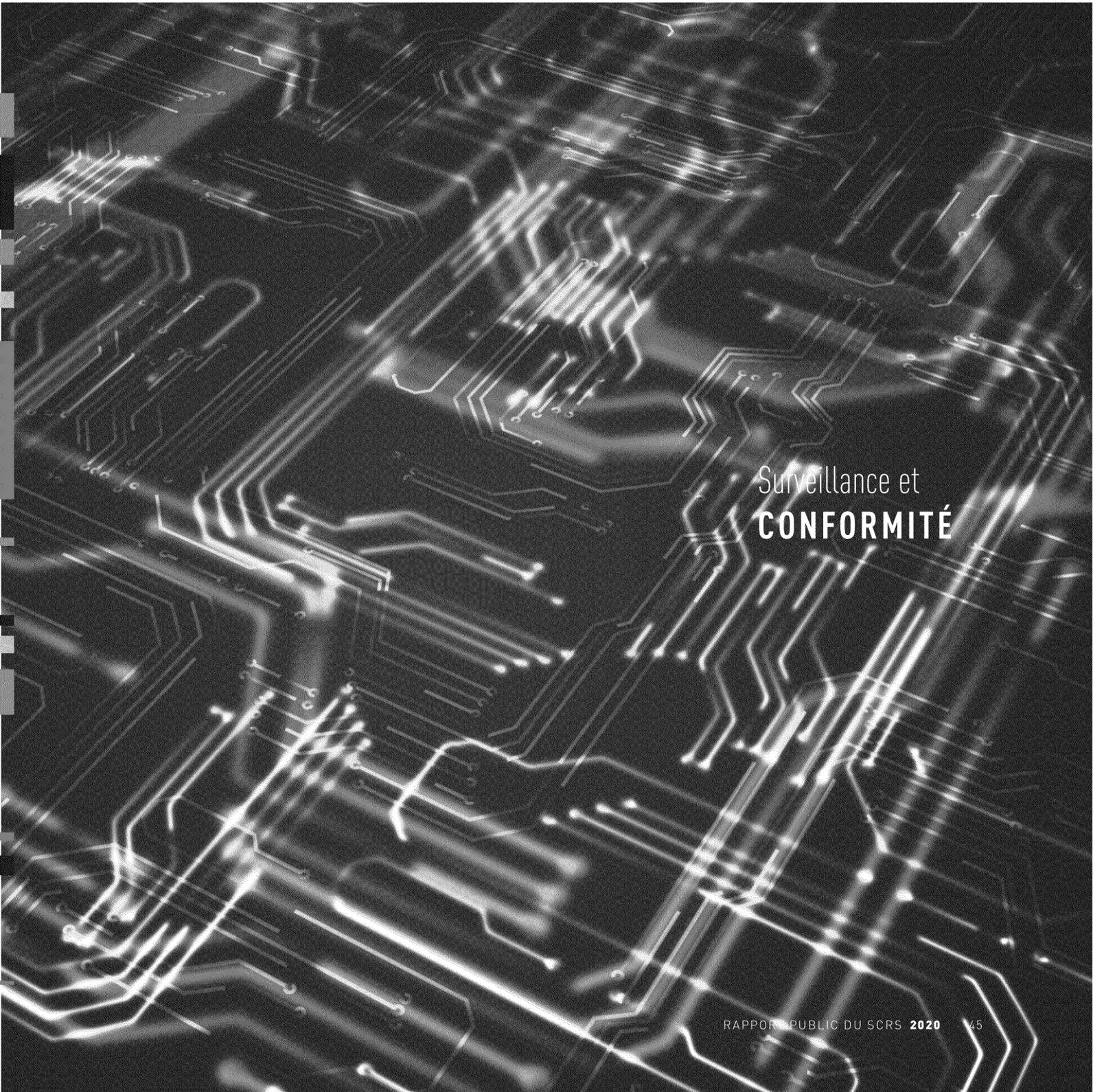
Le SCRS s'oppose avec la plus grande fermeté à ce que de mauvais traitements soient infligés à quiconque par un organisme étranger. Conformément à son cadre d'échange d'information avec des entités étrangères et aux politiques connexes, il évalue toutes ses ententes avec des services étrangers et tient compte, notamment, de la réputation sur le

plan des droits de la personne acquise par tout pays avec lequel il a conclu une entente au sein des divers appareils de la sécurité et du renseignement.

Le SCRS est tenu de collaborer avec des organismes étrangers dans le plein respect des lois et des obligations légales du Canada, notamment de la *Loi visant à éviter la complicité dans les cas de mauvais traitements infligés par des entités étrangères* (LCMTIEE). Il fait rapport chaque année au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile sur la mise en œuvre des instructions reçues au cours de l'année civile précédente. De plus, conformément au paragraphe 7(2) de la LCMTIEE, il publie des informations sur ce processus de mise en œuvre.

La pandémie de COVID-19 a renforcé l'importance de la coopération avec les partenaires étrangers. Malgré la pandémie, le SCRS collabore toujours étroitement dans des dossiers de sécurité d'intérêt mutuel, dont – et surtout – ceux qui ont trait aux activités hostiles d'acteurs étatiques et à l'extrémisme violent. Il a maintenu la collaboration avec ses principaux partenaires pendant la pandémie afin d'échanger des informations et d'obtenir des renseignements de sécurité sur les menaces pour la sécurité du Canada et les intérêts canadiens, tant au pays qu'à l'étranger.

Le SCRS entretient des relations solides et bien établies avec de nombreux partenaires canadiens dans tout le gouvernement du Canada ainsi qu'avec les services d'application de la loi provinciaux et locaux. Étant donné l'actuel contexte mondial de la menace, chaque partenaire doit utiliser son propre mandat et les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi pour protéger le Canada et sa population contre les menaces au pays.



Surveillance et
CONFORMITÉ

CONFORMITÉ

Le Service doit démontrer la conformité de ses activités pour conserver la confiance du Parlement, de la Cour fédérale, des partenaires et du public, tout en contribuant à satisfaire aux exigences en matière de reddition de comptes et de transparence ainsi qu'à favoriser l'efficacité opérationnelle.

Par le passé, le SCRS comptait sur la surveillance administrative, les vérifications internes ainsi que les examens de l'Inspecteur général et du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité pour assurer la conformité de ses activités. Toutefois, à la suite d'examens internes, il a déterminé qu'il avait besoin de se doter d'un programme officiel de conformité.

Mis en place en 2016, le cadre de conformité opérationnelle est maintenant considéré comme un outil de premier plan pour renforcer la culture de la conformité au SCRS. Le gouvernement a aussi reconnu l'importance d'investir dans des activités d'assurance de la conformité, puisqu'il a accordé des fonds au SCRS pour améliorer son programme.

Parmi les principales activités figurent des investissements essentiels dans l'infrastructure de la technologie de l'information afin de soutenir le processus entourant les mandats, l'élaboration d'une méthode pour faire rapport sur les cas possibles de non-conformité opérationnelle et les évaluer, l'intégration dans les directions opérationnelles d'experts qui fournissent rapidement des conseils et des orientations, et l'élaboration de politiques et de procédures internes claires pour les membres du personnel.

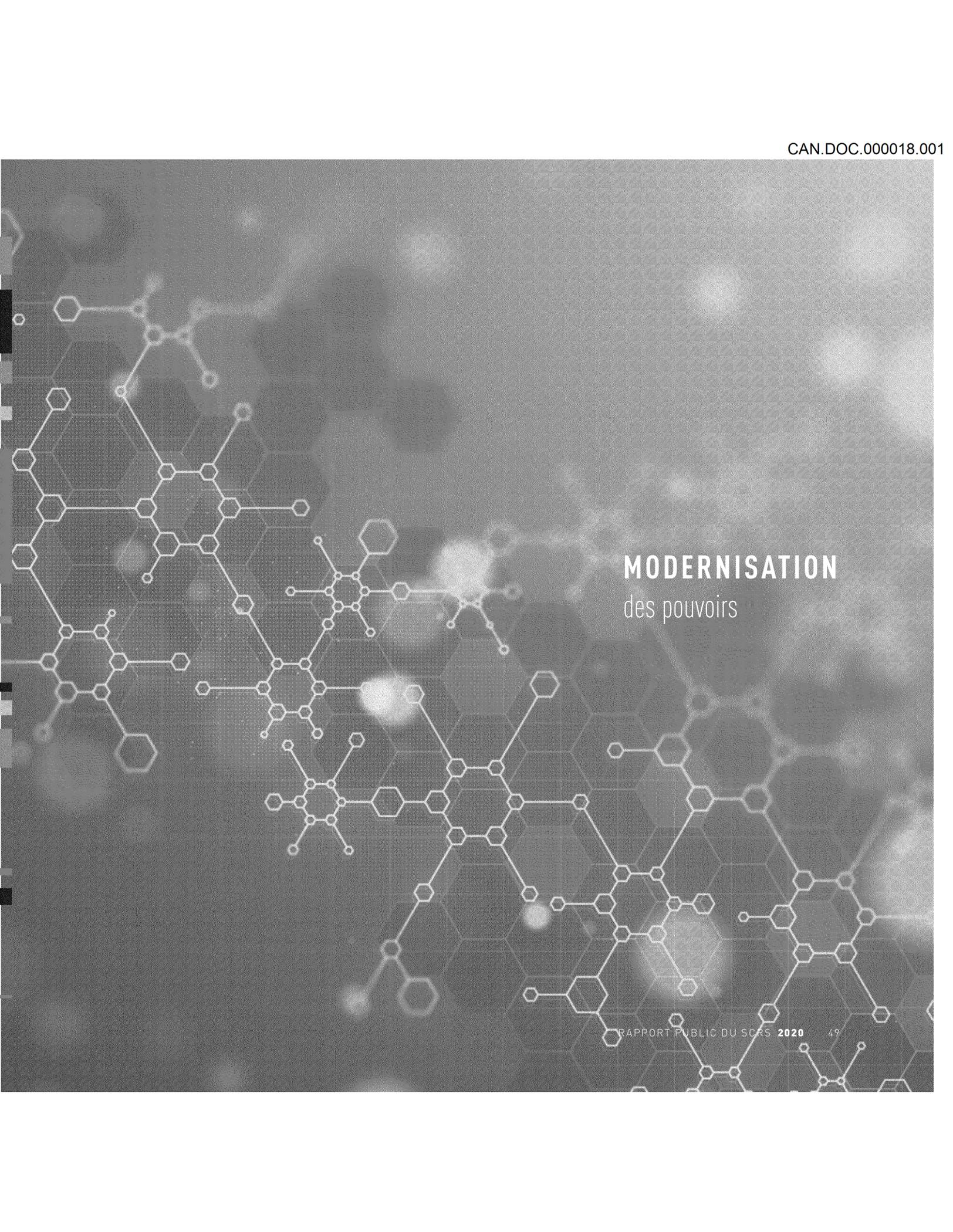
À la suite d'une décision rendue récemment par la Cour fédérale qui reprochait au SCRS de ne pas avoir respecté son obligation de franchise envers la Cour, le SCRS a pris d'autres mesures concrètes afin de renforcer ses mécanismes internes de reddition de comptes. Ainsi, il a créé une section des déposants qui centralise l'expertise nécessaire pour présenter les demandes de mandats, et chargé un ancien sous-procureur général d'effectuer un examen indépendant et de formuler des recommandations. Le SCRS est en voie d'appliquer les recommandations découlant de cet examen, qui sont essentielles pour conserver la confiance de la Cour fédérale et de la population, et pour remplir son mandat de protéger le Canada.

À la suite de la décision de la Cour fédérale, les ministres de la Sécurité publique et de la Justice ont renvoyé l'affaire à l'Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement (OSSNR), qui a entrepris un examen que le SCRS soutient activement. Il fait bon accueil aux constatations et recommandations qui en ont résulté, dont certaines ont trait à des mesures déjà mises en place pour répondre aux préoccupations de la Cour, ainsi qu'aux possibilités d'amélioration additionnelles.

EXAMENS DES ORGANISMES DE SURVEILLANCE DE L'EXTÉRIEUR

Le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement (CPSNR) et l'Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement (OSSNR) jouent un rôle essentiel en réalisant des examens indépendants des activités du SCRS et en formulant des recommandations d'amélioration. Leurs rapports publics annuels permettent de mieux comprendre les activités du SCRS et les difficultés auxquelles il se heurte, et aident à favoriser une discussion positive et éclairée avec la population sur la nature de son service de renseignement et sur ce qu'il devrait faire dans le contexte de la menace actuel.

En plus d'avoir soutenu activement plusieurs examens en transmettant des documents et en organisant des séances d'information, le SCRS a facilité l'accès à ses bureaux régionaux en 2020 afin de permettre aux comités de mener à bien leurs études et de préparer leurs rapports.



MODERNISATION des pouvoirs

MODERNISATION DES POUVOIRS

La pandémie de COVID-19 a ouvert des failles de sécurité que des acteurs étatiques très compétents pourraient exploiter pour servir leurs intérêts stratégiques au détriment de ceux du Canada. Plus que jamais, le contexte en ligne offre à une foule de tenants de l'extrémisme violent à caractère idéologique ou religieux un terreau propice à la radicalisation, au recrutement et à la communication. L'an dernier, le SCRS a été contraint d'adapter sa position opérationnelle afin de contrer des menaces nouvelles et changeantes tout en étant aux prises avec bon nombre des mêmes restrictions que l'ensemble de la population.

Les pouvoirs que lui confère la *Loi sur le SCRS* limitent cependant la souplesse dont le SCRS peut faire preuve pour conjurer ces menaces dynamiques. Les répercussions du téléphone intelligent sur la vie privée font actuellement l'objet d'un débat public. Le contexte juridique continue d'évoluer au Canada en ce qui a trait au respect de la vie privée et à la technologie. Tout cela a un effet direct sur les opérations du SCRS, notamment sur la façon dont les informations sont recueillies et le moment où un mandat doit être demandé.

Le monde d'aujourd'hui regorge de données, ce qui offre des occasions intéressantes, mais présente aussi des défis étant donné le cadre législatif actuel. Par nécessité et conformément à son mandat, le SCRS cloisonne ses informations afin de satisfaire aux exigences en matière de respect de la vie privée, ce qui limite l'analyse qu'il peut en faire, qui pourrait être un outil puissant pour faire avancer ses enquêtes.

Adoptée en 1984, la *Loi sur le SCRS* peut poser, de nos jours, des problèmes d'interprétation qui peuvent avoir des répercussions pratiques sur les activités d'enquête courantes. Par exemple, l'interdiction de communication d'informations classifiées limite l'aide que le SCRS peut apporter à des entités à l'extérieur du gouvernement – dont les municipalités, les universités et les infrastructures essentielles – qui sont aux prises avec de graves menaces pour la sécurité nationale. Le SCRS examine les répercussions sur ses activités dans le contexte de la menace en ligne du critère de stricte nécessité auquel son mandat de collecte de base est assujéti.

Il reste du travail à faire pour que le SCRS dispose des bons pouvoirs et des bons outils pour être un service de renseignement moderne et remplir son mandat. Il faudra notamment étudier les conclusions et les recommandations des organismes de surveillance, les constatations des examens internes et les décisions de la Cour fédérale. Le SCRS apprend aussi des expériences de ses alliés, parce que le Canada n'est pas le seul à se heurter à ces difficultés. Ainsi, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont récemment conclu d'importants examens du renseignement qui fournissent des informations précieuses au Canada. Le SCRS continuera de collaborer étroitement avec ses partenaires au gouvernement du Canada, tant du portefeuille de la Sécurité publique que du ministère de la Justice, afin de faire en sorte de pouvoir agir efficacement pour protéger la sécurité nationale tout en respectant ses obligations légales et les droits des Canadiennes et des Canadiens.



Service canadien du
renseignement de sécurité

Canadian Security
Intelligence Service



RAPPORT PUBLIC DU SCRS 2019

Des renseignements et des conseils fiables pour un Canada sûr et prospère.
A safe, secure and prosperous Canada through trusted intelligence and advice.

This publication is also available in English under the title: CSIS Public Report 2019
www.canada.ca

Publié en avril 2020

© Sa Majesté la reine du chef du Canada, représentée par le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, 2020.
© Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2020

RAPPORT PUBLIC DU SCRS 2019



TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU DIRECTEUR 4

PERTINENCE

APERÇU DU SCRS 7

Mandat de base, partenariats, fonctions 7

Cadre ministériel des résultats et rapports financiers 8

CYCLE DU RENSEIGNEMENT 9

MENACES PESANT SUR LA SÉCURITÉ DU CANADA ET LES INTÉRÊTS CANADIENS 11

Terminologie 11

Terrorisme et extrémisme violent 12

Extrémisme violent à caractère idéologique 13

Voyageurs extrémistes canadiens 14

Espionnage et activités influencées par l'étranger 16

Cybermenaces 18

Filtrage de sécurité 19

EXCELLENCE

L'EFFECTIF 20

Stratégie de gestion des personnes du SCRS 22

Attention à la santé et au bien-être 22

ACS+ 22

Recrutement en fonction de la mission 23

Réseau des femmes du SCRS 23

*CONFIANCE***RESPONSABILISATION ET
TRANSPARENCE 25**

Responsabilités du directeur du SCRS 25

Instructions du ministre et responsabilisation 27

La Loi de 2017 sur la sécurité nationale 27

Transparence 30

Liaison-recherche et Collaboration avec les intervenants 30

**COOPÉRATION AVEC DES
ORGANISMES CANADIENS ET
ÉTRANGERS 31****À COMPTER DE 2020 :
MODERNISER LES POUVOIRS
DU SCRS 32****NOTRE
VISION***DES RENSEIGNEMENTS
ET DES CONSEILS
FIABLES POUR UN
CANADA SÛR ET
PROSPÈRE.*

MESSAGE DU DIRECTEUR

Le 16 juillet 2019, les employés du SCRS d'un océan à l'autre ont célébré le 35^e anniversaire du Service. Ce dernier a pris un peu d'âge, mais il a acquis beaucoup de sagesse et il est plus fier que jamais de la façon dont il réussit à protéger la sécurité du Canada au pays et à l'étranger. En tant que directeur, je tire une très grande fierté du fait que, 35 ans plus tard, le SCRS démontre encore son utilité aux Canadiens en fournissant au gouvernement des renseignements et des conseils cruciaux sur les menaces qui pèsent sur la sécurité du Canada et sur ses intérêts nationaux.

La *Loi de 2017 sur la sécurité nationale* est entrée en vigueur en juin 2019 après avoir reçu la sanction royale. Elle a modernisé la *Loi sur le SCRS* originale, c'est-à-dire qu'elle a actualisé des pouvoirs qui étaient rendus insuffisants, introduit de nouvelles mesures de protection et de responsabilisation et clarifié les responsabilités du SCRS. Ces modifications ont réglé certains problèmes et conféré au Service quelques nouveaux pouvoirs modernes, mais il reste encore du travail à faire.

Le SCRS doit continuer de fournir rapidement au gouvernement des renseignements pertinents. Il devra dorénavant redoubler de vigilance lorsqu'il évalue si les pouvoirs dont il dispose évoluent au même rythme que la menace, la technologie et le contexte juridique. Beaucoup de choses ont changé depuis que le SCRS a été créé en 1984, et il faut que sa capacité d'agir reste en phase avec le monde qui l'entoure.

Qu'il s'agisse d'al-Qaïda, de Daech ou de Blood and Honour, le SCRS continue de s'occuper des menaces que divers groupes représentent pour les Canadiens, au pays et à l'étranger. Ces groupes demeurent de puissants influenceurs capables de dicter le rythme et l'orientation de la mobilisation en inspirant, en facilitant et en dirigeant la perpétration d'actes de violence partout dans le monde. Ces groupes et d'autres de même tendance peuvent s'insinuer dans des communautés canadiennes pour inciter des particuliers à commettre des actes terroristes au pays ou à l'étranger. La menace que représentent ceux qui ont voyagé



à des fins malveillantes et qui reviennent au Canada demeure une priorité du SCRS.

Le monde devient plus petit et plus concurrentiel, et les États cherchent naturellement à tirer profit du moindre avantage pour se positionner en chefs de file dans une économie mondiale lucrative. Cette soif de concurrence pousse des acteurs étatiques hostiles à mobiliser tous les éléments du pouvoir de l'État pour faire progresser leurs intérêts nationaux. Cette menace représente le plus grand danger pour la sécurité nationale du Canada et peut avoir de terribles répercussions sur la croissance économique, la capacité d'innover, la souveraineté et les intérêts nationaux du pays. C'est la raison pour laquelle le SCRS échange régulièrement maintenant avec divers intervenants de l'ensemble du gouvernement du Canada, du secteur privé et du secteur de la recherche pour en apprendre davantage et pour les conseiller sur la nature des menaces éventuelles afin qu'ils puissent mieux se préparer et protéger leurs importants travaux.

Divers événements survenus ailleurs dans le monde montrent bien que les institutions et les processus démocratiques, dont les élections, sont des cibles auxquelles les acteurs étatiques hostiles s'intéressent de près. Le Canada n'est pas à l'abri des activités liées à la menace dans ce secteur. Au cours de la période qui a précédé la tenue de l'élection fédérale de 2019, le SCRS a été un membre de premier plan du Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignement visant les

élections (MSRE). À ce titre, il a recueilli des informations sur les activités d'ingérence étrangère et fourni au gouvernement des conseils, des évaluations et des rapports de renseignement sur les activités d'États hostiles qui auraient pu représenter une menace pour l'élection. Au besoin, il a pu exercer sa fonction de réduction de la menace, ce nouvel outil que lui a fourni le gouvernement du Canada pour lutter contre les menaces, notamment les activités influencées par l'étranger. Enfin, il a contribué à des séances d'information sur la menace d'ingérence étrangère destinées aux partis politiques, à Élections Canada et au commissaire aux élections fédérales afin de faire en sorte que les Canadiens participent à un processus démocratique libre et équitable.

Les alliés du Canada partout dans le monde considèrent maintenant le MSRE comme un modèle de collaboration entre les différents ministères et organismes gouvernementaux parce qu'il a permis de tirer parti des pouvoirs propres à chacun pour assurer aux citoyens des élections libres et démocratiques.

Étant donné la variété et la complexité des menaces auxquelles le Canada fait toujours face, le SCRS doit continuer de recruter une nouvelle génération de professionnels qui ont les connaissances, les compétences et le dévouement nécessaires pour travailler dans le domaine de la sécurité et du renseignement. Son effectif est plus diversifié que jamais. Les employés de divers milieux et aux antécédents variés apportent de nouvelles idées et font du Service une organisation plus solide. Pour le SCRS, la diversité et l'inclusion sont des valeurs fondamentales, non pas à cause de l'importance de cette question, mais bien pour des raisons de sécurité nationale. En effet, c'est cette diversité qui lui permet de mieux comprendre les communautés canadiennes qu'il protège. Le SCRS doit constamment s'assurer d'être représentatif du Canada.

Ma priorité en tant que directeur est de veiller à ce que tous les employés profitent chaque jour d'un milieu de travail sain, sécuritaire et respectueux. À cet égard, je suis très fier des changements que nous avons apportés peu à peu pour améliorer les politiques et les pratiques en milieu de travail en appliquant une stratégie moderne de gestion des personnes. Il est

incroyablement important que tous les employés du SCRS comprennent qu'ils jouent un rôle essentiel dans la mission du Service, qui est de protéger le Canada et les Canadiens contre les menaces au pays et à l'étranger, et qu'ils sont bien soutenus par l'organisation. Nous sommes conscients qu'il reste du travail à faire et nous continuerons de tout faire pour que nos employés se sentent respectés et appréciés.

La transparence et la responsabilisation sont des particularités d'un service de renseignement moderne. C'est la raison pour laquelle le SCRS a fait bon accueil aux modifications apportées par la *Loi de 2017 sur la sécurité nationale* en vue de renforcer ses mécanismes de responsabilisation et de surveillance déjà rigoureux. Le SCRS doit pouvoir compter sur la confiance des Canadiens pour s'acquitter de son importante mission de protéger les Canadiens contre les menaces au pays et à l'étranger. Il ne prend pas cette responsabilité à la légère et travaille fort pour mériter leur confiance chaque jour. Bien que la *Loi de 2017 sur la sécurité nationale* ait apporté des modifications importantes et essentielles au mandat légal du Service, il faudra pousser la réflexion plus loin encore pour faire en sorte que le SCRS dispose des outils dont un service de renseignement moderne a besoin dans le contexte de la menace d'aujourd'hui, et celui de demain.

Le SCRS demeure fidèle à son engagement de rendre des comptes au public. Il accueille favorablement le dépôt à la Chambre des communes de son rapport public annuel, parce qu'il s'agit pour lui d'une occasion de décrire les priorités et les activités qui ont marqué 2019. Le SCRS continuera de remplir son mandat, qui est de protéger le Canada et les Canadiens, et de le faire dans le respect des valeurs canadiennes et de la confiance que les Canadiens lui accordent.



David Vigneault, directeur

PERTINENCE

APERÇU DU SCRS



MANDAT DE BASE

- Enquêter sur les activités soupçonnées de constituer des menaces envers la sécurité du Canada
- Conseiller le gouvernement à cet égard
- Prendre des mesures légales pour réduire les menaces envers la sécurité du Canada

- Commissaire au renseignement
- Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement
- Vérificateur général
- Commissaire à la protection de la vie privée
- Commissaire à l'information
- Commissaire aux langues officielles



MENACES ENVERS LA SÉCURITÉ DU CANADA

- Terrorisme et extrémisme violent
- Espionnage et sabotage
- Activités influencées par l'étranger
- Subversion du gouvernement



Fonctions

- Enquêter sur les activités soupçonnées de constituer des menaces envers la sécurité du Canada et faire rapport au gouvernement du Canada.
- Prendre des mesures pour réduire la menace s'il existe des motifs raisonnables de croire qu'une activité donnée constitue une menace envers la sécurité du Canada.
- Fournir des évaluations de sécurité sur les personnes qui doivent avoir accès à des informations classifiées ou à des sites sensibles au gouvernement du Canada.
- Fournir des conseils en matière de sécurité en rapport avec l'exercice des pouvoirs et fonctions conférés en vertu de la *Loi sur la citoyenneté* ou de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.
- Recueillir des renseignements étrangers, dans les limites du Canada, à la demande du ministre des Affaires étrangères ou du ministre de la Défense nationale.



PARTENARIATS

- Près de 80 ententes avec des partenaires canadiens
- Plus de 300 ententes avec des partenaires étrangers dans quelque 150 pays et territoires



OBLIGATION DE RENDRE COMPTE

- Public canadien
- Ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile
- Cour fédérale
- Procureur général
- Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement

CADRE MINISTÉRIEL DES RÉSULTATS ET RAPPORTS FINANCIERS

CADRE MINISTÉRIEL DES RÉSULTATS

Le SCRS obtient des informations et des renseignements pertinents pour mener à bien ses activités liées à la sécurité nationale.

Les renseignements recueillis par le SCRS permettent au gouvernement de prendre des décisions et des mesures éclairées en ce qui concerne les intérêts et la sécurité du Canada.

Les mesures de réduction de la menace prises par le SCRS réduisent les menaces qui pèsent sur la sécurité du Canada et des Canadiens.

Les évaluations du Centre intégré d'évaluation du terrorisme (CIET) permettent au gouvernement du Canada de prendre des décisions et des mesures éclairées en ce qui a trait à la menace terroriste.

RÉPERTOIRE DES PROGRAMMES

Gestion des programmes opérationnels

Collecte régionale

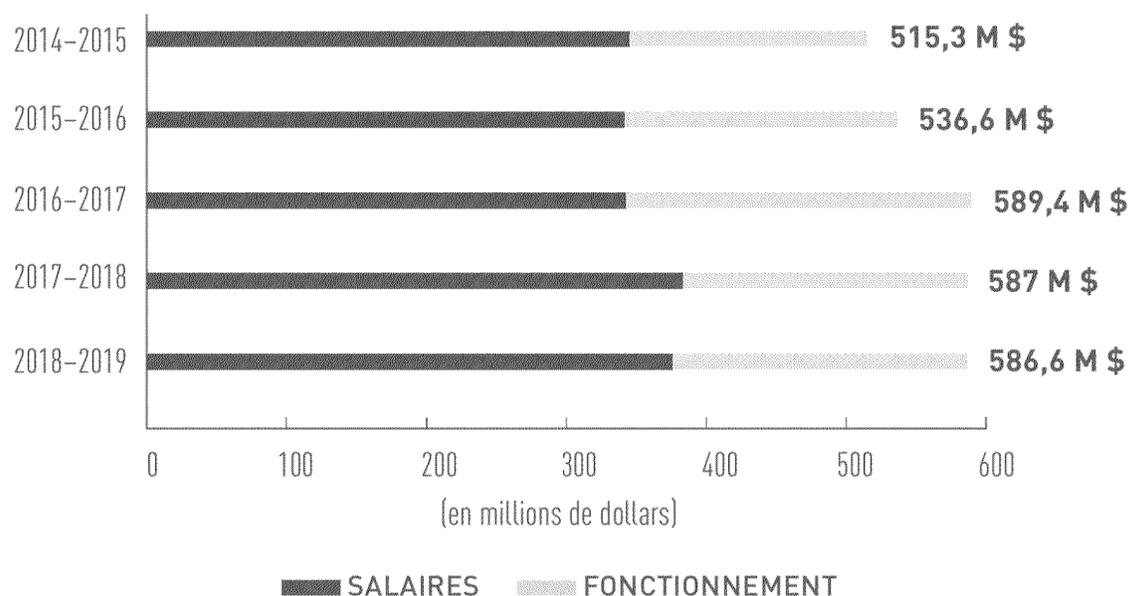
Soutien des opérations

Évaluation et diffusion des renseignements

Filtrage de sécurité

Centre intégré d'évaluation du terrorisme

DÉPENSES RÉELLES



CYCLE DU RENSEIGNEMENT

Le SCRS recueille des renseignements et communique ses évaluations aux clients compétents au gouvernement suivant un processus appelé « cycle du renseignement ».



EXIGENCES ET ORIENTATION

La *Loi sur le SCRS* investit le SCRS du mandat d'enquêter sur les activités soupçonnées de constituer une menace envers la sécurité du Canada, notamment l'espionnage, le terrorisme, l'extrémisme violent, les activités influencées par l'étranger et le renversement du gouvernement par la violence.

Pour remplir son mandat, le SCRS reçoit des orientations du gouvernement du Canada sur les exigences en matière de renseignement :

- Les priorités du gouvernement en matière de renseignement, établies par le Cabinet après discussion avec les ministres compétents et l'appareil de la sécurité et du renseignement;
- Les instructions du ministre sur les priorités en matière de renseignement, qui traduisent les priorités du gouvernement en matière de renseignement en instructions de collecte précises pour le SCRS.

PLANIFICATION

Les instructions du gouvernement et du ministre sur les priorités en matière de renseignement, la *Loi sur le SCRS* et les besoins des partenaires canadiens sont autant d'éléments qui sont pris en considération dans l'établissement de la stratégie de collecte annuelle.

Afin de se conformer à ces instructions et de répondre aux besoins en matière de renseignement des ministères et organismes du gouvernement du Canada, le SCRS se fixe des orientations internes et élabore des plans de collecte annuels.

COLLECTE

Le SCRS a recours à diverses méthodes pour recueillir des informations sur les auteurs de menace dont les activités sont soupçonnées de constituer une menace pour la sécurité nationale.

Ces informations sont recueillies auprès de différentes sources, dont les suivantes :

- Sources ouvertes
- Membres du public
- Sources humaines
- Gouvernements étrangers
- Partenaires canadiens
- Interception technique de communications

Toutes les mesures intrusives, ou qui ont une incidence sur la vie privée de Canadiens, nécessitent l'obtention d'un mandat et l'autorisation par la Cour fédérale.

ANALYSE

Les analystes du SCRS mettent à profit leur connaissance des tendances régionales, nationales et mondiales pour évaluer la qualité de tous les types d'informations recueillies, les analyser et produire des renseignements utiles pour les clients.

Ils examinent les informations fournies par d'autres ministères et organismes fédéraux, des services de renseignement étrangers et des sources ouvertes ainsi que les renseignements recueillis dans le cadre des enquêtes. Les rapports de renseignement et les évaluations de la menace sont l'aboutissement du processus d'analyse.

DIFFUSION ET RÉTROACTION

Le SCRS diffuse ses rapports de renseignement principalement au gouvernement du Canada et aux organismes d'application de la loi. Il communique aussi des renseignements aux partenaires de l'alliance des services de renseignement du Canada, des États-Unis, du Royaume-Uni, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, appelée Groupe des cinq, ainsi qu'à d'autres partenaires étrangers.

La collecte de commentaires sur les produits de renseignement auprès des partenaires fait partie intégrante du cycle du renseignement. Le SCRS reçoit de la rétroaction de tous ses partenaires et s'informe régulièrement des besoins du gouvernement du Canada afin d'aider à définir et à orienter ses activités de collecte et de production.

MENACES PESANT SUR LA SÉCURITÉ DU CANADA ET LES INTÉRÊTS CANADIENS

TERMINOLOGIE – LES MOTS COMPTENT

La terminologie utilisée pour parler des menaces qui pèsent sur la sécurité nationale est importante. Le choix des mots compte non seulement pour bien exprimer l'incidence que les divers mouvements extrémistes violents ont sur leurs adeptes, mais aussi pour ne pas stigmatiser involontairement ou injustement une communauté donnée.

Le SCRS a donc cherché à se doter d'une terminologie détaillée qui est liée non seulement à la *Loi sur le SCRS*, mais aussi à l'article 83 du *Code criminel du Canada*. À l'avenir, il utilisera les termes suivants pour parler du terrorisme et de l'extrémisme violent.

Extrémisme violent à caractère religieux (EVCR)

Dans les idéologies qui sous-tendent l'EVCR, l'individu est souvent au centre d'une lutte spirituelle contre une immoralité implacable érigée en système. Ces idéologies assurent leurs adeptes que le succès ou le salut – selon qu'il s'agit du monde matériel ou du monde spirituel – ne peut être obtenu que par la violence.

Extrémisme violent à caractère politique (EVCP)

L'EVCP appelle au recours à la violence pour instaurer de nouveaux régimes politiques ou pour modifier les structures et les normes des régimes existants. Ses adeptes mettent l'accent sur des éléments d'autodétermination ou de représentation plutôt que sur des concepts de suprématie raciale ou ethnique.

EXTRÉMISTES VIOLENTS ET TERRORISTES

Extrémisme violent à caractère idéologique (EVCI)

Les adeptes de l'EVCI sont souvent mus par une série de récriminations et d'idées qui couvrent tout le spectre idéologique traditionnel. Leur vision du monde s'articule autour d'un discours personnalisé, axé sur la volonté de mobiliser des personnes, de les inciter à perpétrer des actes de violence et de leur donner les moyens de passer à l'action. Elle s'abreuve à une multitude de sources : livres, images, exposés, pièces musicales, discussions en ligne, vidéos et conversations, entre autres.

TERRORISME ET EXTRÉMISME VIOLENT

Le contexte de la menace entourant l'extrémisme violent à caractère religieux, politique ou idéologique continue d'évoluer au Canada, et ce d'autant plus vite qu'il n'existe pas de frontières dans le cyberspace. Dans ce contexte mondial, la propagande extrémiste violente est en plein essor et ne peut être ramenée à un discours universel coordonné. Aucun groupe n'a le monopole de cette menace, mais il est bien connu que des groupes inscrits sur la liste des entités terroristes, comme Daech et al-Qaïda, tirent parti de leur présence substantielle en ligne pour inspirer des auteurs de menace, les diriger et leur donner les moyens d'agir. Étant donné leur succès, des auteurs de menace d'autres milieux extrémistes se sont inspirés de leur stratégie et ont eu des répercussions très importantes – incitant ceux qui appuient ces idéologies à voyager, à s'entraîner, à recueillir des fonds, à recruter ou à planifier des attentats, au Canada ou à l'étranger.

Le SCRS a le mandat d'enquêter sur ces menaces et, dans certains cas, de prendre des mesures pour les atténuer. Il est chargé de conseiller le gouvernement du Canada sur le contexte de la menace, de repérer les contacts canadiens de groupes internationaux et d'identifier des cellules ou des individus qui pourraient avoir recours à la violence dans le but d'atteindre un objectif religieux, politique ou idéologique.

À L'ÉTRANGER

À l'échelle internationale, les menaces qui ont une incidence sur la sécurité des Canadiens et des intérêts canadiens émanent dans une large mesure des organisations inscrites sur la liste des entités terroristes, comme Daech et les groupes qui y sont affiliés. Malgré la perte de son territoire en Irak et en Syrie, le groupe domine toujours le contexte extrémiste au Moyen-Orient, en Asie et en Afrique. Al-Qaïda et les groupes qui y sont affiliés sont aussi toujours présents dans ces régions. Au Yémen, al-Qaïda et Daech continuent de profiter du conflit civil et d'exploiter efficacement les vastes secteurs en proie à l'anarchie pour grossir leurs rangs et renforcer leurs capacités.

Tant Daech que le Jamaat Nosrat al-Islam wal-Moulimine (JNIM), groupe affilié à al-Qaïda, commettent fréquemment des attentats complexes au Mali, au Niger et au Burkina Faso et menacent toujours la stabilité dans la région. En novembre 2019, de

présupposés extrémistes violents ont attaqué un convoi d'autobus transportant les employés locaux d'une société minière canadienne dans l'est du Burkina Faso. Bilan : 38 morts et des dizaines de blessés.

Le groupe al-Chabaab, affilié à al-Qaïda, demeure le principal groupe terroriste dans la Corne de l'Afrique. Les raids d'envergure menés contre lui par les États-Unis et d'autres forces armées étrangères n'ont ni entravé son expansion dans de nouveaux secteurs ni atténué le caractère meurtrier de ses attentats.

La multiplication des réseaux sympathiques à al-Chabaab et à la forme d'extrémisme qu'il incarne a mis en place des conditions propices à une éventuelle propagation des groupes affiliés à Daech en Somalie et à la création de groupes affiliés à Daech en Afrique de l'Est. En avril 2019, Daech a reconnu officiellement la *wilaya* de l'Afrique centrale, étendant ainsi sa présence officielle à la République démocratique du Congo et au Mozambique. Les Canadiens qui se trouvent dans cette région sont toujours exposés à un risque élevé d'être victimes d'un attentat terroriste. Le 12 juillet 2019, un journaliste canadien a été tué lors d'un attentat d'al-Chabaab contre un hôtel à Kismayo, en Somalie.

Étant donné leur portée mondiale, al-Qaïda et Daech représentent tous les deux une menace constante pour la sécurité nationale du Canada.

AU PAYS

Le plus souvent, les actes de violence grave commis récemment en Occident nécessitent peu de ressources, mais sont percutants. Ce type d'attentat, qui était auparavant considéré comme caractéristique des groupes extrémistes violents à caractère religieux comme al-Qaïda ou Daech, est maintenant employé dans tout le spectre de l'extrémisme violent. L'utilisation répétée d'armes de feu, de véhicules et de couteaux pour commettre des attentats en Europe et en Amérique du Nord le montre bien. Même s'ils sont moins complexes, ces attentats ont autant de retentissement et sont aussi meurtriers parce que leurs auteurs frappent souvent des cibles faciles.

EXTRÉMISME VIOLENT À CARACTÈRE IDÉOLOGIQUE (EVC)

Les adeptes de l'EVC sont souvent mus par une série de récriminations et d'idées qui couvrent tout le spectre idéologique traditionnel. Leur vision du monde s'articule autour d'un discours personnalisé, axé sur la volonté de mobiliser des personnes, de les inciter à perpétrer des actes de violence et de leur donner les moyens de passer à l'action. Elle s'abreuve à une multitude de sources : livres, images, exposés, pièces musicales, discussions en ligne, vidéos et conversations, entre autres.

Compte tenu des diverses combinaisons de motivations et de visions du monde personnalisées des auteurs des récents attentats meurtriers, il serait mal avisé de parler d'extrémisme de droite ou de gauche. Outre qu'elles sont subjectives, ces désignations ne rendent pas compte avec justesse de la complexité des motivations des auteurs d'attentats extrémistes violents à caractère idéologique au Canada et à l'étranger.

UN EXEMPLE DE EVC

Le 13 janvier 2020, un individu a plaidé coupable à deux chefs de tentative de meurtre et à un chef de manquement aux conditions de la probation. Il avait poignardé une femme à maintes reprises et blessé son bébé le 3 juin 2019. Il s'est décrit comme un célibataire involontaire (« incel ») et a dit s'être inspiré de l'attaque à la fourgonnette commise à Toronto en 2018 qui avait fait 10 morts et 16 blessés.

▪ Violence xénophobe

Type de violence caractérisé par la peur ou la haine de ce qui est considéré comme étranger, différent ou singulier, qui mène à la violence à caractère racial. Dans le contexte canadien, ce type de violence était habituellement qualifié de suprémacisme blanc ou de néonazisme.

▪ Violence antiautoritaire

Type de violence caractérisé par une opposition à l'autorité de l'État ou un rejet de celle-ci, qui mène à la violence antigouvernementale et antipolicière. La fusillade perpétrée en 2014 à Moncton offre un exemple de violence antiautoritaire.

▪ Violence sexiste

Type de violence caractérisé par la haine des personnes de l'autre sexe ou ayant une orientation sexuelle différente, qui mène à la violence misogyne. L'attaque à la fourgonnette commise en 2018 à Toronto constitue un exemple de violence sexiste.

▪ Violence fondée sur d'autres récriminations ou idéologies

Certains actes de violence extrémiste à caractère idéologique ne sont pas clairement assujettis à l'appartenance à un groupe organisé ou à une influence externe. Ils prennent néanmoins forme en ligne, au sein de chambres d'écho de propos haineux qui normalisent et soutiennent le recours à la violence. Plus que jamais, Internet permet aux individus de partager non seulement leurs opinions extrémistes, mais aussi leurs manifestes et les détails de leurs attaques. Toutes ces activités peuvent en inciter d'autres à passer eux-mêmes aux actes.

VIOLENCE XÉNOPHOBE

Violence à caractère racial
Violence ethnonationaliste

VIOLENCE SEXISTE

Violence misogyne
(dont le mouvement incel)
Violence anti-LGBTQ



VIOLENCE ANTIAUTORITAIRE

Violence antigouvernementale
et antipolicière
Violence anarchiste

VIOLENCE FONDÉE SUR D'AUTRES RÉCRIMINATIONS OU IDÉOLOGIES

*LA RADICALISATION,
TANT HORS LIGNE
QU'EN LIGNE,
DEMEURE UN
GRAVE SUJET DE
PRÉOCCUPATION
POUR LE CANADA
ET SES ALLIÉS.*

VOYAGEURS EXTRÉMISTES CANADIENS

Le gouvernement du Canada continue de suivre la menace que représentent les voyageurs extrémistes canadiens (VEC) et de prendre des mesures pour la contrer. Les VEC sont des citoyens canadiens, des résidents permanents ou des détenteurs d'un visa valide qui sont soupçonnés de s'être rendus à l'étranger pour participer à des activités liées au terrorisme. Qu'ils soient à l'étranger, qu'ils soient rentrés au pays ou qu'ils aient été empêchés de partir, les VEC suscitent un large éventail de préoccupations en matière de sécurité pour le Canada. Même s'il s'en tire bien sur le plan du nombre, le Canada n'est pas à l'abri de ces menaces.

Il y a environ 250 VEC, si l'on additionne ceux qui sont à l'étranger et ceux qui sont rentrés. Des quelque 190 VEC qui sont actuellement à l'étranger, près de la moitié sont allés en Turquie, en Syrie ou en Irak. Les autres se trouvent en Afghanistan, au Pakistan et dans des régions du nord et de l'est de l'Afrique. Ces individus sont partis pour soutenir et faciliter des activités extrémistes et, dans certains cas, pour participer directement à la violence. Une soixantaine de personnes qui ont un lien avec le Canada et qui se sont livrées à des activités extrémistes à l'étranger sont rentrées au pays.

Depuis qu'il a débuté en 2011, le conflit en Syrie et en Irak a attiré un grand nombre d'extrémistes désireux de combattre à l'étranger. Plusieurs facteurs – dont les autorités étrangères qui les empêchent de franchir leurs frontières, le renforcement des mesures législatives au Canada qui dissuadent les gens de partir et la perte du territoire de Daech – ont contribué à la diminution du nombre de ceux qui partent rejoindre des groupes extrémistes en Syrie et en Irak. Étant donné le risque d'être tué ou capturé par d'autres groupes armés et le manque possible de documents de voyage valides et de fonds pour voyager, seul un petit nombre de VEC se trouvant dans cette zone de conflit ont réussi à rentrer au Canada. Malgré les terribles difficultés auxquelles ils se heurtent dans la zone de conflit, bon nombre de VEC – tant hommes que femmes – demeurent fidèles à des idéologies extrémistes, mais pourraient souhaiter quitter la région si les circonstances sur le terrain le permettaient.

Le SCRS est conscient que les combattants qui rentrent au pays représentent une grave menace parce qu'en plus d'avoir fait montre de la détermination nécessaire pour partir rejoindre un groupe terroriste, ils ont souvent reçu un entraînement ou acquis de l'expérience des opérations pendant leur séjour là-bas. Le SCRS et d'autres ministères et organismes fédéraux sont bien organisés en tant qu'appareil pour gérer cette menace.

NAVIGUER DANS LE CYBERESPACE

L'utilisation croissante d'Internet et des médias sociaux par les auteurs de menace représente un défi particulier pour l'appareil de la sécurité et du renseignement, dont le SCRS fait partie.

Les auteurs de menace ont accès à une multitude d'informations sur Internet ainsi qu'à des guides en ligne qui proposent des stratégies, fournissent des encouragements et idolâtrant les auteurs d'actes de violence réussis ce qui en incite d'autres à les imiter. Ces informations peuvent donner des moyens d'agir à des gens qui seraient autrement incapables de commettre un attentat terroriste complexe. Comme les groupes cherchent à propager leur message extrémiste afin de tenter de rallier à leur cause des individus idéologiquement proches, la production de contenu lié au terrorisme et à l'extrémisme violent et diffusé dans les médias traditionnels et sociaux a connu une forte hausse.

La propagande est diffusée par de nouveaux moyens et d'autres plateformes, dont bon nombre n'exigent aucune identification pour partager des liens. Cela aide les auteurs de menace à renforcer la sécurité de leurs activités, ce qui pose des difficultés additionnelles à l'appareil de la sécurité et du renseignement. Plus particulièrement, l'utilisation croissante des technologies de chiffrement permet aux terroristes de dissimuler le contenu de leurs communications et d'agir dans l'anonymat en ligne. Ils peuvent ainsi éviter d'être détectés par les services de police et de renseignement, ce qui complique souvent la tâche des gouvernements qui essaient d'enquêter sur eux et de les traduire en justice.

Les plateformes des médias sociaux, les bibliothèques sur le Web invisible et les applications de chiffrement jouent toujours un rôle de premier plan dans les activités de messagerie et de recrutement que les terroristes mènent afin d'attirer l'attention sur leur cause et d'inciter à la violence. Bien qu'il ait perdu son territoire et des dirigeants au cours des dernières années, Daech maintient sa production médiatique – quoiqu'avec des moyens plus modestes – afin de continuer de propager son message en diffusant du matériel sur diverses plateformes en ligne. Des entités terroristes utilisent le cyberspace pour renforcer la sécurité de leurs activités. Le SCRS estime que Daech continuera d'inspirer ou d'encourager la perpétration d'opérations à l'étranger. Les attentats commis par des individus dont la radicalisation est facilitée par de nouvelles technologies et des méthodes apprises en ligne sont le résultat direct des campagnes médiatiques énergiques menées par le groupe dans le but d'inspirer davantage de violence. La radicalisation, tant hors ligne qu'en ligne, demeure un grave sujet de préoccupation pour le Canada et ses alliés.

ESPIONNAGE ET ACTIVITÉS INFLUENCÉES PAR L'ÉTRANGER

Un volet essentiel du mandat du SCRS est d'enquêter sur les menaces que représentent l'espionnage et les activités influencées par l'étranger et de conseiller le gouvernement du Canada à cet égard. De telles activités sont presque toujours menées pour servir les intérêts d'un État étranger, par l'entremise d'entités étatiques ou non. L'espionnage et les activités influencées par l'étranger visent des entités canadiennes, tant au pays qu'à l'étranger, et menacent directement la sécurité nationale et les intérêts stratégiques du Canada.

Ces activités se poursuivent et s'intensifient même dans certains secteurs. Étant donné son économie avancée et concurrentielle et ses partenariats économiques et stratégiques étroits avec les États-Unis, le Canada est toujours la cible d'activités d'espionnage menées par des États hostiles. Il demeure aussi une cible d'espionnage intéressante parce qu'il est l'un des membres fondateurs de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et qu'il est signataire de nombreux autres accords de défense et de commerce multilatéraux et bilatéraux.

L'espionnage nuit aux intérêts canadiens en raison de la perte d'informations sensibles ou exclusives ou de technologies de pointe et de la communication sans autorisation d'informations gouvernementales classifiées et sensibles. Un certain nombre d'États essaient toujours de recueillir clandestinement des informations politiques, économiques et militaires au Canada. Plusieurs États prennent également pour cible des organisations non gouvernementales au Canada – notamment des établissements d'enseignement supérieur, d'autres paliers de gouvernement, le secteur privé et la société civile – pour atteindre ces objectifs.

Des gouvernements étrangers continuent aussi d'utiliser les ressources de leur État et leurs relations avec des entités du secteur privé pour tenter de se livrer à des activités d'ingérence au Canada. Ces activités, qui sont menées de façon clandestine ou trompeuse, peuvent viser des communautés ou des processus démocratiques à de multiples niveaux partout au pays. Des puissances étrangères ont essayé de surveiller et d'intimider clandestinement des communautés canadiennes dans le but d'atteindre leurs propres objectifs stratégiques et économiques. Dans de nombreux cas, les opérations d'ingérence visent à soutenir des programmes politiques étrangers – une cause liée à un conflit à l'étranger – ou à influencer de façon trompeuse des processus démocratiques ou des politiques et des représentants officiels du gouvernement du Canada.

SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE

L'ampleur, la gravité et les conséquences économiques possibles des activités d'espionnage économique menées au Canada ne cessent de croître. Des services de renseignement étrangers hostiles ou des personnes qui bénéficient du soutien tacite ou explicite d'États étrangers emploient des moyens clandestins pour tenter de recueillir des informations politiques, économiques, commerciales, universitaires, scientifiques ou militaires ici au Canada.

Pour répondre à leurs priorités en matière de sécurité et de développement économique, certains États se livrent à des activités d'espionnage. L'espionnage a des répercussions importantes sur le Canada, notamment des pertes d'emplois et de revenus pour les entreprises et pour l'État et une réduction de l'avantage concurrentiel et national. Comme les intérêts commerciaux du Canada à l'étranger sont aussi d'éventuelles cibles d'activités d'espionnage, les organisations canadiennes dans certains pays peuvent être tenues de se plier à des exigences en matière de sécurité intrusives et importantes.

LE SCRS CONTINUE DE FAIRE ENQUÊTE SUR LES MENACES QUE L'ESPIONNAGE ET L'INGÉRENCE ÉTRANGÈRE CONSTITUENT POUR LES INTÉRÊTS DU CANADA (...)

Étant donné sa richesse économique, ses milieux scientifiques et d'affaires ouverts ainsi que sa main d'œuvre et ses infrastructures modernes, le Canada offre des perspectives intéressantes aux investisseurs étrangers. Si la majeure partie de l'investissement étranger au Canada est fait de façon ouverte et transparente, un certain nombre de sociétés d'État et d'entreprises privées qui entretiennent des relations étroites avec leur gouvernement ou leurs services de renseignement peuvent faire des offres d'acquisition de sociétés au Canada ou mener d'autres types d'activités économiques. L'acquisition de sociétés canadiennes par certaines entités étrangères pourrait comporter des risques en raison de la vulnérabilité des infrastructures essentielles, mais aussi parce que ces entités pourraient dominer des secteurs stratégiques, se livrer à des activités d'espionnage et d'ingérence étrangère et transférer illégalement des technologies et du savoir-faire. Le SCRS s'attend à ce que les investissements étrangers au Canada et d'autres activités économiques continuent de susciter des inquiétudes liées à la sécurité nationale.

Les dommages causés à la prospérité collective des Canadiens sont difficiles à évaluer, mais ils sont bien réels. C'est pourquoi de plus en plus de gouvernements parlent ouvertement de l'évolution du contexte de sécurité avec leurs entreprises, avec leurs universités et avec le grand public. L'appareil de la sécurité nationale et le monde des affaires ont tous les deux intérêt à mieux sensibiliser le public, c'est-à-dire à l'informer de l'ampleur et de la nature des activités d'espionnage parrainées par des États qui visent le Canada et des répercussions qu'elles peuvent avoir sur sa croissance économique et sa capacité d'innover. Le SCRS continue de faire enquête sur les menaces que l'espionnage et l'ingérence étrangère constituent pour les intérêts du Canada et collabore étroitement avec ses partenaires canadiens et étrangers pour les contrer.

PROTECTION DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES

Partout dans le monde, les processus et les institutions démocratiques, notamment les élections, sont vulnérables et sont devenus des cibles auxquelles les acteurs internationaux s'intéressent de près. Des auteurs de menace étrangers, plus particulièrement des États hostiles et des acteurs parrainés par des États, les prennent pour cible. Les institutions démocratiques du Canada sont solides, mais des auteurs de menace s'en prennent à diverses cibles pour tenter de manipuler le public canadien et de s'immiscer dans la démocratie canadienne. Si certains États cherchent à manipuler le système électoral et à en abuser afin de servir leurs propres intérêts nationaux, d'autres s'efforcent de discréditer des aspects essentiels des institutions démocratiques du Canada afin de miner la confiance du public envers le régime démocratique.

La création du Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignement visant les élections (MSRE) est l'un des garde-fous qui ont été mis en place au Canada pour protéger la démocratie et l'élection fédérale de 2019. À titre de membre actif du MSRE, le SCRS a collaboré étroitement avec le Centre de la sécurité des télécommunications (CST), la Gendarmerie royale du Canada (GRC), Affaires mondiales Canada (AMC) et le Bureau du Conseil privé (BCP) pour échanger des informations sur la sécurité de l'élection. Par l'entremise du MSRE, le SCRS a fait enquête sur de possibles menaces d'ingérence étrangère avant et pendant l'élection fédérale de 2019. Le MSRE s'est révélé un exemple remarquable de collaboration efficace dans le domaine du renseignement grâce à une intensification des activités de renseignement et à un resserrement des communications.

II
 LES AUTEURS DE
 CYBERMENACES
 MÈNENT DES
 ACTIVITÉS
 MALVEILLANTES
 DANS LE BUT
 DE SERVIR
 LEURS INTÉRÊTS
 GÉOPOLITIQUES ET
 IDÉOLOGIQUES.

CYBERMENACES

Les activités d'espionnage, de sabotage, d'ingérence et de terrorisme menées par des moyens informatiques représentent de graves menaces pour la sécurité nationale, les intérêts et la stabilité économique du Canada.

Les auteurs de cybermenaces mènent des activités malveillantes dans le but de servir leurs intérêts géopolitiques et idéologiques. Ils cherchent à compromettre les systèmes informatiques du gouvernement et du secteur privé en utilisant de nouvelles technologies, comme l'intelligence artificielle et l'infonuagique, ou en mettant à profit des failles sur le plan de la sécurité ou des utilisateurs de systèmes informatiques. Ces activités sont collectivement appelées « opérations menées à l'aide de réseaux informatiques », ou ORI. Des entités parrainées par des États et des groupes terroristes mènent des ORI contre des Canadiens et des intérêts canadiens, au pays et à l'étranger. Le Canada demeure la cible de cyberactivités malveillantes ainsi qu'une plateforme à partir de laquelle des groupes hostiles mènent des ORI contre des entités dans d'autres pays.

Les auteurs de cybermenaces parrainés par des États mènent des ORI pour une foule de raisons. Parmi celles-ci figurent le vol de propriété intellectuelle ou de secrets commerciaux, la perturbation des infrastructures essentielles et de services primordiaux, l'ingérence dans les élections ou la tenue de campagnes de désinformation. Des acteurs non étatiques, comme des groupes terroristes, mènent aussi des ORI pour recruter et diffuser de la propagande, par exemple, afin de servir leurs objectifs idéologiques.

La Stratégie de cybersécurité du Canada considère la cybersécurité comme un élément essentiel de l'innovation et de la prospérité du Canada. Le SCRS, de concert avec des partenaires, plus particulièrement le nouveau Centre canadien pour la cybersécurité au Centre de la sécurité des télécommunications, joue un rôle actif dans le développement et le renforcement de la cyberrésilience du pays en collaborant à la prise de mesures en réaction à l'évolution des menaces de cyberactivités malveillantes. Bien que leurs mandats soient distincts, le CST et le SCRS ont un objectif commun, protéger la sécurité du Canada, des Canadiens et des intérêts canadiens. Dans l'actuel contexte mondial de la menace, assurer la sécurité nationale ne peut se faire que par la collaboration. Pour faire face aux cybermenaces, le SCRS enquête sur les cybermenaces qui pèsent sur la sécurité nationale comme le prévoit la *Loi sur le SCRS*. En enquêtant sur les ORI malveillantes, il peut déceler des indices qui aident à établir le profil des auteurs de cybermenaces, à comprendre leurs méthodes et leurs techniques, à identifier les cibles qui les intéressent et à conseiller le gouvernement du Canada en conséquence.

FILTRAGE DE SÉCURITÉ

Les programmes de Filtrage de sécurité pour le gouvernement et de Filtrage des demandes d'immigration et de citoyenneté du SCRS constituent la première ligne de défense contre le terrorisme, l'extrémisme, l'espionnage et la prolifération des armes de destruction massive.

Les responsables du programme de Filtrage de sécurité pour le gouvernement mènent des enquêtes et fournissent des évaluations de sécurité pour faire face aux menaces qui pèsent sur la sécurité nationale. Ces évaluations s'inscrivent dans un processus global et aident les ministères et organismes clients à prendre des décisions sur l'octroi, le refus ou la révocation d'une cote de sécurité. Il incombe au ministère ou à l'organisme, et non au SCRS, de décider s'il convient d'accorder, de refuser ou de révoquer une cote de sécurité.

Le programme de Filtrage de sécurité pour le gouvernement vise également à protéger les sites sensibles, notamment les installations aéroportuaires, maritimes et nucléaires, contre les menaces pour la sécurité nationale. Il appuie la GRC dans le cadre du processus d'accréditation de Canadiens et de ressortissants étrangers qui veulent participer à des événements importants au Canada ou y avoir accès, comme les sommets du G7 et les visites royales. Il fournit également des évaluations de sécurité aux gouvernements provinciaux et étrangers et aux organisations internationales lorsque des Canadiens cherchent à obtenir un emploi qui nécessite une autorisation d'accès à des informations ou à des sites sensibles dans un autre pays. Toutes les personnes qui font l'objet d'une enquête de filtrage de sécurité pour le gouvernement doivent accepter au préalable de s'y soumettre.

Les responsables du programme de Filtrage des demandes d'immigration et de citoyenneté mènent des enquêtes et donnent des conseils en matière de sécurité à l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) ainsi qu'à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) sur les personnes susceptibles de représenter une menace pour la sécurité nationale. Par l'entremise de ce programme, le SCRS fournit des conseils en matière de sécurité sur les demandeurs de résidence permanente et de citoyenneté, les demandeurs de visa de résident temporaire et les demandeurs d'asile au Canada. C'est à IRCC qu'il incombe de décider si une personne est admissible au Canada, d'accorder les visas et d'accepter les demandes d'asile, de résidence permanente et de citoyenneté.

FILTRAGE DES DEMANDES D'IMMIGRATION ET DE CITOYENNETÉ

DEMANDES REÇUES*	2018-2019
Résidence permanente (présentées au Canada et de l'étranger)	41 900
Réfugiés (contrôle de sécurité préliminaire**)	41 100
Citoyenneté	217 400
Résidence temporaire	55 800
TOTAL	356 200

FILTRAGE DE SÉCURITÉ POUR LE GOUVERNEMENT

DEMANDES REÇUES*	2018-2019
Ministères fédéraux	74 900
Programme EXPRES	17 900
Transports Canada (aéroports et infrastructures maritimes)	46 100
Cité parlementaire	2 900
Installations nucléaires	10 000
Provinces	280
Autres	3 300
Filtrage pour des pays étrangers	490
Accréditations en vue d'événements spéciaux	12 500
TOTAL	168 370

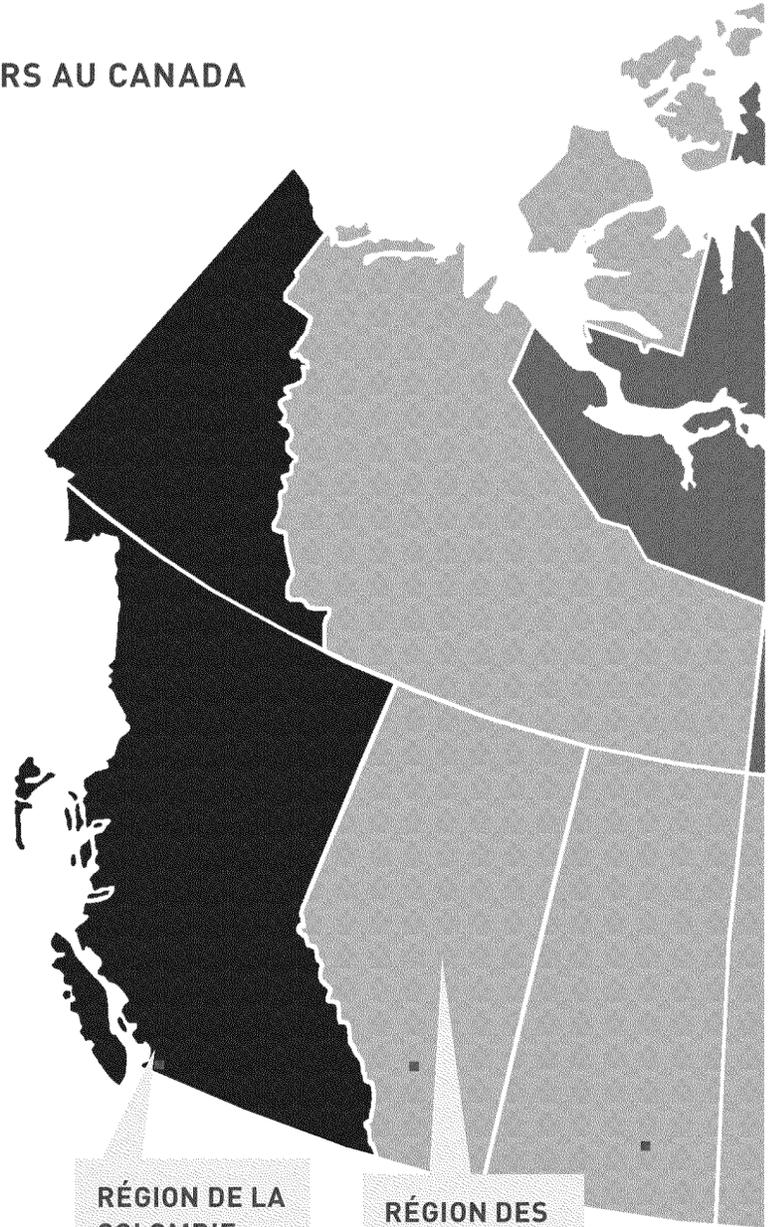
*Les chiffres ont été arrondis

**Personnes qui demandent l'asile au Canada ou à un point d'entrée

EXCELLENCE

L'EFFECTIF

LE SCRS AU CANADA



**RÉGION DE LA
COLOMBIE-
BRITANNIQUE**

Burnaby, C.-B.

**RÉGION DES
PRAIRIES**

Edmonton, AB

■ Bureaux de district



STRATÉGIE DE GESTION DES PERSONNES DU SCRS

En 2019, le SCRS a adopté une stratégie pluriannuelle détaillée en vue d'orienter ses projets et de moderniser tous ses secteurs liés à la gestion des personnes. La Stratégie de gestion des personnes du SCRS définit les grands thèmes et les projets de modernisation, notamment améliorer les politiques et les processus liés aux ressources humaines, renforcer l'apprentissage et la gestion des talents, et favoriser un milieu de travail sain, sécuritaire et respectueux. Elle établit une vision en vue d'attirer, de former et de maintenir en poste les talents dont le SCRS a besoin, maintenant et dans l'avenir, pour remplir sa mission qui est de protéger le Canada et les Canadiens contre les menaces au pays et à l'étranger.

ATTENTION ACCORDÉE À LA SANTÉ ET AU BIEN-ÊTRE

Le SCRS considère ses employés comme sa ressource la plus précieuse et juge essentiel de voir à ce qu'ils aient un milieu de travail sain, sécuritaire et respectueux. Il prend donc des mesures concrètes pour renforcer les valeurs culturelles de son milieu de travail et veille à ce que chaque employé ait une part de responsabilité à cet égard. Il a notamment mis en place un Code de conduite fondé sur ses valeurs, de nouvelles lignes directrices sur les mesures disciplinaires et un plus grand nombre de formations obligatoires pour les superviseurs. Il a aussi lancé la Campagne sur le respect afin d'insister sur l'importance de la civilité et du respect en milieu de travail et tenu de nombreuses assemblées générales d'un bout à l'autre du pays pour discuter des préoccupations des employés.

Le SCRS applique une approche holistique en matière de santé et de bien-être, c'est-à-dire qu'il tient compte du bien-être physique et psychologique de ses employés. Son Centre d'expertise en santé et en bien-être, situé à l'Administration centrale à Ottawa, regroupe des psychologues, des professionnels de la santé mentale, des infirmiers en santé du travail et des Services de gestion informelle des conflits. Le SCRS a toujours pour objectif d'adopter la Norme nationale sur la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail et en a intégré le concept dans divers projets organisationnels, dont une Campagne sur le respect et la civilité.

Le SCRS a mis l'accent sur la santé mentale, en renforçant le dialogue, la formation et les activités de sensibilisation connexes, ce qui a entraîné une augmentation de la demande de services de soutien au Centre. Plusieurs programmes ont été mis en place pour répondre aux besoins de l'organisation et de ses employés, dont un Programme de gestion des cas d'invalidité qui aide les employés qui sont en congé de maladie à revenir au travail de la façon la plus rapide et la plus sûre possible. Un Programme d'aide aux employés complet offre plusieurs services confidentiels aux employés et aux membres de leur famille immédiate.

Comme il incombe au SCRS de protéger ses employés contre les blessures psychologiques, le Centre d'expertise en santé et en bien-être a lancé plusieurs projets de prévention. Ainsi, il a mis sur pied des ateliers sur la santé mentale, investi dans une formation obligatoire intitulée « En route vers la santé mentale » et offert un cours sur l'atténuation des effets négatifs de l'exposition à du matériel perturbant.

Conscient que la prévalence de blessures de stress opérationnel est plus élevée chez les employés qui œuvrent dans le domaine de la sécurité publique, le SCRS a participé activement à divers projets dans le cadre de l'élaboration du document *Soutenir le personnel de la sécurité publique du Canada : Plan d'action sur les blessures de stress post-traumatique* qui a été publié en avril 2019. Le plan d'action est une composante clé du cadre fédéral plus large dont la mise en œuvre est exigée par la *Loi sur le cadre fédéral relatif à l'état de stress post-traumatique*.

ACS+

Le SCRS est résolu à harmoniser ses activités avec les engagements du gouvernement du Canada en matière d'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+). Pour y arriver, il travaillera à intégrer l'ACS+ dans ses politiques, ses programmes et ses activités opérationnelles. Il favorisera ainsi la prise de décisions fondées sur des données probantes, ce qui améliorera les résultats pour les personnes concernées, les employés et tous les Canadiens. La diversité est un élément fondamental de la capacité du Service de protéger la sécurité nationale du Canada.

RECRUTEMENT EN FONCTION DE LA MISSION

Le SCRS est conscient de l'importance d'ajouter à son effectif des talents nouveaux et diversifiés. En 2019, il a organisé plus d'une centaine d'activités de recrutement d'un bout à l'autre du pays et cherché les talents nécessaires pour doter plus d'une centaine de postes de toutes sortes. Le SCRS a entrepris d'actualiser son régime de rémunération et d'avantages sociaux afin de s'assurer de rester concurrentiel sur le marché de l'emploi actuel.

En matière de recrutement, le SCRS continue de collaborer avec ses partenaires fédéraux en participant aux Salons de l'emploi de l'appareil de la sécurité et du renseignement du gouvernement fédéral. En plus de favoriser l'échange de pratiques exemplaires, ces salons permettent aux partenaires de réaliser des économies en combinant les activités de recrutement de huit ministères et organismes fédéraux. Le Service est fier du partenariat établi avec la Gendarmerie royale du Canada (GRC), Sécurité publique Canada, l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), le Service correctionnel du Canada (SCC), le Centre de la sécurité des télécommunications (CST), le ministère de la Défense nationale (MDN) et le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) dans le but de recruter des personnes de grand talent pour travailler dans le domaine de la sécurité publique.

RÉSEAU DES FEMMES DU SCRS

Le Réseau des femmes du SCRS, dont l'objectif est de promouvoir la diversité de pensée, de lutter contre les stéréotypes sexistes et autres préjugés inconscients et d'offrir des possibilités de réseautage et de mentorat aux femmes du SCRS, a été officiellement lancé le 7 mars 2019, veille de la Journée internationale des femmes.

Lorsqu'il a été créé par un groupe de professionnelles, le Réseau des femmes du SCRS visait à soutenir l'avancement et le bien-être des femmes au sein de l'organisation. Depuis, il a lancé une série de conférences dans le cadre desquelles des dirigeantes et des spécialistes de l'industrie donnent des conseils professionnels et en incitent d'autres à franchir les obstacles et à aller plus loin dans leur carrière. Le programme de mentorat du réseau est devenu une ressource très populaire pour celles qui demandent de l'aide et celles qui cherchent à aider sur la façon de s'y retrouver dans les réussites et les difficultés de toute carrière.

Le Réseau des femmes du SCRS s'ajoute à une liste croissante de comités sociaux et d'autres réseaux professionnels de longue date, dont le Comité consultatif du SCRS sur la diversité et l'inclusion, le Réseau des jeunes professionnels du SCRS et le Comité vert du SCRS.

CONFIDENTIAL

RESPONSABILISATION ET TRANSPARENCE

Sans la confiance des Canadiens, le SCRS ne peut pas faire son travail. C'est la raison pour laquelle de solides mécanismes de surveillance et de reddition de comptes sont aussi fondamentaux. Ils fournissent aux Canadiens l'assurance que le SCRS mène toujours en toute légalité ses activités visant à protéger le Canada et à les protéger eux.

RESPONSABILITÉS DU DIRECTEUR DU SCRS

DIRECTEUR DU SCRS

- **MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**
Donner des conseils sur la politique de sécurité nationale, le respect des instructions du ministre et la gestion des opérations ministérielles, ce qui inclut la présentation d'un rapport annuel.
- **CONSEILLER À LA SÉCURITÉ NATIONALE ET AU RENSEIGNEMENT**
S'assurer que le CSNR est informé des questions liées à la sécurité et au renseignement pour qu'il puisse conseiller le premier ministre.
- **GREFFIER DU CONSEIL PRIVÉ**
Voir à ce que le greffier soit informé du rendement global et du respect des priorités du Service.
- **CONSEIL DU TRÉSOR**
Exercer les pouvoirs conférés par la *Loi sur la gestion des finances publiques* et toute autre loi ou politique applicable (p. ex. contrôle et vérification interne).
- **RESSOURCES HUMAINES**
Pouvoir exclusif en matière de gestion des ressources humaines et de nomination des employés.
- **RELATIONS DE TRAVAIL**
Entretenir des relations patronales-syndicales productives conformément à la *Loi sur les relations de travail dans le secteur public fédéral* et à la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles*.



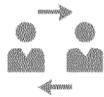
VOLET JURIDIQUE

S'assurer que le SCRS et ses employés respectent la loi dans la conduite des affaires et des opérations du Service.



EXAMEN

Voir à ce que le SCRS réponde aux demandes de renseignements de l'Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement (OSSNR) et le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement (CPSNR) dans l'exécution de ses fonctions d'examen.



RAPPORTS OBLIGATOIRES

Assurer le respect des exigences du gouvernement en matière de rapports (Budget principal des dépenses, cadre de responsabilisation de gestion, accès à l'information et politiques du Conseil du Trésor).



PARLEMENT

MANDAT DE BASE

- Comptes publics
- Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires
- Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense
- Comité permanent de la sécurité publique et nationale

AGENTS DU PARLEMENT

S'assurer que le SCRS répond aux demandes de renseignements des agents du Parlement, dont :

- le vérificateur général du Canada;
- le commissaire à l'information;
- le commissaire à la protection de la vie privée;
- le directeur parlementaire du budget;
- le commissaire aux langues officielles.

S'assurer que le SCRS répond aux demandes de divers organes de coordination du gouvernement, dont :

- le statisticien en chef;
- le dirigeant principal de l'information;
- les protecteurs du citoyen;
- la Commission canadienne des droits de la personne.

INSTRUCTIONS DU MINISTRE SUR LA REDDITION DE COMPTES

Conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par le paragraphe 6(2) de la *Loi sur le SCRS*, le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile a donné au SCRS de nouvelles instructions sur la reddition de comptes en septembre 2019.

Dans ces nouvelles instructions, il réitère que la reddition de comptes est essentielle à notre système de gouvernement et au maintien de la confiance des Canadiens. Il explique les deux piliers du système redditionnel du SCRS : l'obligation de rendre compte au ministre de la Sécurité publique, en tant que ministre responsable du SCRS, ainsi que la reddition de comptes externe par l'entremise des organismes de surveillance et aux Canadiens grâce à la transparence.

Ces nouvelles instructions modernisent en partie les instructions du ministre sur les opérations et la reddition de comptes de 2015. Le processus est en cours pour moderniser les autres sections. Le SCRS demeure résolu à soutenir le ministre à cet égard et à prouver aux Canadiens qu'il est toujours digne de la confiance qu'ils lui accordent pour assurer leur sécurité et la sécurité nationale du Canada.

LA LOI DE 2017 SUR LA SÉCURITÉ NATIONALE

La *Loi de 2017 sur la sécurité nationale* a apporté les modifications les plus importantes à la *Loi sur le SCRS* depuis la création du Service en 1984. Ces changements renforcent les mécanismes de transparence et de responsabilisation du Service et modernisent ses pouvoirs dans certains secteurs.

Les trois principaux changements apportés à la *Loi sur le SCRS* par la *Loi sur la sécurité nationale* sont les suivants :

1. MESURES DE RÉDUCTION DE LA MENACE

La fonction de réduction de la menace du SCRS fournit au gouvernement du Canada un autre outil pour intervenir face aux menaces pour la sécurité du Canada, en tirant parti de la fonction de collecte de renseignements propre au Service. Étant donné la nature de son mandat, le SCRS est souvent le premier organisme à repérer les menaces envers la sécurité du Canada. Il arrive que

les partenaires canadiens ne puissent pas agir pour contrer une menace, parce qu'ils ont des mandats et des pouvoirs différents ou parce qu'ils ne sont pas conscients des activités liées à la menace.

Toute mesure de réduction de la menace prise par le SCRS doit être juste et adaptée aux circonstances. Pour veiller à ce que le SCRS respecte ces exigences, le nouvel Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement (OSSNR) est informé de chacune des mesures prises.

Les modifications apportées à la *Loi sur le SCRS* par la *Loi sur la sécurité nationale* ont clarifié le libellé de la fonction de réduction de la menace du Service afin de préciser qu'en la matière le Service agit en conformité totale avec la *Charte canadienne des droits et libertés*. Elles ont en outre établi une liste fixe de mesures de réduction de la menace que le SCRS peut prendre, moyennant l'obtention d'un mandat. Ensemble, ces modifications aident les Canadiens à mieux comprendre ce que le Service peut et ne peut pas faire pour réduire la menace pour la sécurité du Canada.

2. CADRE DE JUSTIFICATION

La *Loi de 2017 sur la sécurité nationale* a modifié la *Loi sur le SCRS* afin de reconnaître qu'il est d'intérêt public que les employés du SCRS puissent s'acquitter efficacement de leurs fonctions de collecte de renseignements, notamment mener des activités secrètes, dans le respect du droit. Un cadre a été ajouté à la *Loi sur le SCRS* prévoyant une justification limitée pour la commission, par les employés désignés qui agissent de bonne foi et les personnes qui agissent sous leur direction, d'actes ou d'omissions qui constitueraient par ailleurs des infractions en droit canadien.

C'est particulièrement vrai dans le cas des opérations de lutte contre le terrorisme, pour lesquelles le SCRS compte sur l'aide de personnes qui ont accès à des individus, à des entités et à des activités qui présentent un intérêt pour ses objectifs de collecte. Ces personnes (des sources humaines par exemple) sont en mesure de fournir des renseignements à l'appui d'enquêtes que le Service mène conformément à son mandat. Souvent, ces informations ne peuvent pas être obtenues autrement.

Ce cadre de justification offre une protection contre la responsabilité criminelle aux employés du Service et aux

personnes que ceux-ci dirigent, dont les sources humaines. Il donne clairement au SCRS le pouvoir légal de commettre ou d'ordonner la commission d'actes et d'omissions qui constitueraient par ailleurs une infraction, ce qui assure la continuité d'activités essentielles à la réussite des opérations et à l'intégrité des informations recueillies par le Service dans le cadre de ces activités. Cela comprend la prestation d'un soutien logistique à une source, par exemple, lui payer un repas au cours d'une rencontre, lui acheter un téléphone cellulaire ou un ordinateur portable ou l'aider à mener ses activités.

La *Loi* prévoit également de solides mesures pour veiller à ce que ce pouvoir soit exercé de façon juste, adaptée à la menace, transparente et responsable, ce qui comprend les examens rigoureux du commissaire au renseignement (CR) et de l'Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement (OSSNR).

POURQUOI LE SCRS DOIT-IL MENER DES ACTIVITÉS PAR AILLEURS ILLÉGALES?

La fonction de collecte de renseignements du SCRS est énoncée aux articles 12 à 16 de la *Loi sur le SCRS*. Dans l'exercice de cette fonction, le SCRS compte sur l'aide de personnes, dont des sources humaines, qui ont accès à des personnes, à des organisations et à des activités qui sont directement liées à ses objectifs de collecte. Ces personnes sont en mesure de lui fournir des renseignements – qui souvent ne peuvent pas être obtenus autrement – à l'appui d'enquêtes. Dans les secteurs où les cibles d'une enquête mènent des activités illégales, les sources peuvent être obligées d'y participer jusqu'à un certain point, pour gagner la confiance, maintenir leur crédibilité et développer leur accès. Des employés désignés du SCRS peuvent devoir diriger, soutenir et payer ces personnes, pour les guider et les aider à recueillir des informations et des renseignements.

Un important système de freins et de contrepoids régit l'utilisation du cadre de justification par le SCRS. Les employés du SCRS ne peuvent commettre ou ordonner la commission d'une activité par ailleurs illégale que si elle appartient à une catégorie approuvée par le ministre de la Sécurité publique. Les déterminations par le ministre font l'objet d'un examen et d'une approbation du commissaire au renseignement sous le régime de la *Loi sur le commissaire au renseignement*. Seuls les employés désignés à

cette fin par le ministre peuvent commettre ou ordonner la commission d'une activité par ailleurs illégale. Pour pouvoir ordonner la commission d'une telle activité, en plus d'avoir été désignés, les employés doivent obtenir l'autorisation d'un employé supérieur désigné. Avant de commettre ou d'ordonner la commission d'une activité par ailleurs illégale, l'employé doit déterminer si l'activité est juste et adaptée aux circonstances, compte tenu de la nature de la menace, de la nature de l'acte ou de l'omission et des solutions de rechange acceptables pour atteindre l'objectif opérationnel.

Avant de pouvoir être désignés par le ministre, les employés du SCRS doivent réussir une solide formation. Cette formation vise à faire en sorte qu'ils aient une idée claire des exigences législatives qui régissent leur capacité de commettre ou d'ordonner la commission d'une activité par ailleurs illégale et une bonne compréhension des politiques et des procédures qui les guident dans l'exercice de ce pouvoir.

L'établissement de ce cadre de justification permet au SCRS de mener les activités opérationnelles nécessaires pour remplir son mandat. En autorisant clairement la commission d'activités par ailleurs illégales, il permet au SCRS de faire efficacement enquête sur les menaces envers la sécurité du Canada, particulièrement dans le domaine du terrorisme.

3. CADRE APPLICABLE AUX ENSEMBLES DE DONNÉES

La *Loi de 2017 sur la sécurité nationale* a aussi modifié la *Loi sur le SCRS* de façon à donner clairement au SCRS le pouvoir légal de recueillir et de conserver des ensembles de données. Le cadre qu'elle prévoit définit les paramètres de la collecte, de la conservation et de l'interrogation par le Service d'ensembles de données contenant des renseignements personnels qui ne sont pas directement liés à une menace envers la sécurité du Canada dans l'immédiat. Il facilite l'analyse des données en appui aux opérations, où cette technique est de plus en plus utilisée pour corroborer des informations obtenues de sources humaines et techniques, confirmer l'identité de personnes d'intérêt et dégager des pistes d'enquête.

Le cadre s'applique à tous les ensembles de données qui contiennent des renseignements personnels qui ne sont pas directement liés à des activités exercées en lien avec une menace

pour le Canada dans l'immédiat. Il définit trois types d'ensembles de données : canadiens, étrangers et accessibles au public. Au sens de la *Loi sur le SCRS*, un ensemble de données canadien comporte principalement des informations liées à des Canadiens ou à d'autres individus se trouvant au Canada, notamment les citoyens canadiens, les résidents permanents ou les personnes morales constituées ou prorogées sous le régime d'une loi fédérale ou provinciale.

Les ensembles de données canadiens et étrangers doivent être séparés des fonds de renseignements opérationnels et ne peuvent être interrogés que par des employés désignés conformément aux dispositions de la *Loi sur le SCRS*. La Loi énonce aussi des obligations en matière de tenue de dossiers et de vérifications et prévoit un examen rigoureux par le nouvel Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement (OSSNR).

OFFICE DE SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ NATIONALE ET DE RENSEIGNEMENT (OSSNR)

Le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité (CSARS) est devenu l'Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement (OSSNR) et a été investi de plus vastes responsabilités. Maintenant, en plus d'examiner les activités du SCRS, l'OSSNR doit examiner les activités du Centre de la sécurité des télécommunications (CST) et peut examiner l'exercice par les ministères de leurs activités liées à la sécurité nationale ou au renseignement. L'OSSNR a aussi le mandat de faire enquête sur diverses plaintes liées à la sécurité nationale, dont celles qui sont déposées conformément à la *Loi sur le SCRS*, à la *Loi sur la GRC*, à la *Loi sur la citoyenneté* et à la *Loi canadienne sur les droits de la personne*.

Au fil des ans, le CSARS et le SCRS ont établi une relation ouverte d'échange d'informations à l'appui des enquêtes du CSARS. Le SCRS entretiendra la même relation transparente avec l'OSSNR. Il fait preuve de diligence afin que l'OSSNR ait accès rapidement aux documents dont il a besoin pour mener ses examens.

LOI VISANT À ÉVITER LA COMPLICITÉ DANS LES CAS DE MAUVAIS TRAITEMENTS INFLIGÉS PAR DES ENTITÉS ÉTRANGÈRES

En matière de droits de la personne, le SCRS prend très au sérieux la réputation des services étrangers avec lesquels il collabore et s'oppose avec la plus grande fermeté à ce qu'un organisme étranger inflige de mauvais traitements à quiconque. Il s'est doté de politiques, de procédures et d'un processus décisionnel rigoureux afin de s'assurer que les informations communiquées à des partenaires étrangers ne contribuent pas à l'infliction de mauvais traitements par une entité étrangère. Le SCRS se conforme aux instructions du ministre à cet égard depuis plus de dix ans.

La *Loi sur la sécurité nationale* a aussi édicté la *Loi visant à éviter la complicité dans les cas de mauvais traitements infligés par des entités étrangères*. Cette nouvelle loi exige que des instructions concernant la communication ou la demande de renseignements, à une entité étrangère, susceptibles d'entraîner un risque sérieux que de mauvais traitements soient infligés à un individu ou l'utilisation de renseignements vraisemblablement obtenus par suite de mauvais traitements infligés à un individu par une entité étrangère soient données au ministère de la Défense nationale, à Affaires mondiales Canada, à la Gendarmerie royale du Canada, au Centre de la sécurité des télécommunications, à l'Agence des services frontaliers du Canada et au SCRS. De plus, la *Loi* énonce la responsabilité du SCRS de faire rapport au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile sur la mise en œuvre de ces instructions.

À la suite de l'adoption de la *Loi*, un décret contenant ces instructions a été pris en septembre 2019. Le décret précise les responsabilités de longue date du SCRS en matière d'échange d'informations avec des entités étrangères. Il prévoit que, si la communication ou la demande de renseignements entraîne un risque sérieux que de mauvais traitements soient infligés à un individu et que le risque ne peut pas être atténué, le SCRS ne peut pas communiquer ou demander les renseignements en question. De plus, si le SCRS croit que des renseignements reçus ont été obtenus à la suite de mauvais traitements, il doit s'assurer que ces renseignements ne sont pas utilisés de façon à engendrer un risque sérieux de mauvais traitements additionnels, comme éléments de preuve ou de façon à priver une personne de ses droits ou libertés, à moins que cette utilisation soit nécessaire pour éviter des pertes de vies ou des lésions corporelles.

TRANSPARENCE

La légitimité, l'efficacité opérationnelle et la crédibilité institutionnelle du SCRS dépendent de la confiance des Canadiens dans les efforts qu'il déploie pour assurer la sécurité nationale. Même s'il doit continuer de protéger certaines informations sur ses activités et ses intérêts, pour ne pas compromettre la sécurité nationale ou l'exposer à des risques, le SCRS tient fermement à être plus transparent avec les Canadiens sur une partie de ses activités. Il profite de tribunes publiques, améliore ses communications publiques et est présent dans les médias sociaux afin de parler ouvertement de ses processus décisionnels et de ses activités liées à la sécurité nationale. En 2019, le SCRS a créé une équipe de collaboration avec les intervenants chargée de trouver des occasions de nouer le dialogue avec les Canadiens afin de renforcer la confiance qu'ils lui accordent.

Le SCRS juge prioritaire de discuter avec les Canadiens du cadre juridique qui régit ses activités liées à la sécurité nationale et de l'importance qu'il accorde au respect de leur droit à la vie privée.

LIAISON-RECHERCHE ET COLLABORATION AVEC LES INTERVENANTS

Le programme de Liaison-recherche a pour objectif d'aider le SCRS et l'appareil canadien du renseignement en général à mieux comprendre les enjeux actuels, à développer une vision à long terme de diverses tendances, à remettre en question leurs hypothèses et préjugés culturels et à affiner leurs capacités de recherche et d'analyse. Son réseau au Canada et à l'échelle internationale lui permet de trouver et de mobiliser rapidement d'éminents spécialistes de divers sujets, ce qui en fait une ressource précieuse pour le SCRS et pour ses partenaires au gouvernement du Canada qui doivent souvent réagir d'urgence à des « surprises » dans le contexte géopolitique. Le programme a évolué récemment et s'occupe maintenant plus activement de conseiller les établissements d'enseignement supérieur canadiens sur la façon de protéger leurs étudiants, leurs travaux de recherche et leur intégrité contre des adversaires qui cherchent à miner l'ouverture et l'esprit de collaboration qui règnent dans le milieu de l'enseignement supérieur au Canada.

Fort du succès de la Liaison-recherche, en 2019, le SCRS a lancé un programme complémentaire de Collaboration avec les intervenants. Le contexte de la menace actuel oblige le SCRS à étendre son réseau d'intervenants à divers secteurs non traditionnels (industrie canadienne, société civile, autorités provinciales et municipales et autres organisations). Il est plus essentiel que jamais de dialoguer de façon ouverte et transparente avec ces intervenants pour les sensibiliser aux menaces et pour renforcer la coopération en vue d'aider à atténuer les risques de perte de propriété intellectuelle et de technologies sensibles, et de faire en sorte qu'ils considèrent le SCRS comme un partenaire dans la protection de la force du tissu social et de la prospérité économique du Canada.

Dans ce domaine, le SCRS entretient une relation importante avec le Groupe consultatif sur la transparence en matière de sécurité nationale (GCTSN). Ce groupe consultatif créé en 2019 conseille le gouvernement du Canada sur la mise en œuvre de l'engagement à accroître la transparence au sein des ministères et organismes fédéraux responsables de la sécurité nationale et du renseignement. Le GCTSN s'est donné comme objectif d'insuffler de la transparence dans les politiques, les programmes, les pratiques exemplaires et les activités liés à la sécurité nationale du Canada de façon à accroître la responsabilisation démocratique. Il cherche aussi à mieux sensibiliser les Canadiens aux enjeux liés à la sécurité nationale, à les mobiliser davantage et à leur donner accès aux informations connexes. Enfin, il vise à promouvoir la transparence, ce qui est conforme à l'objectif que le SCRS s'est lui-même fixé il y a longtemps envers les Canadiens.

Le SCRS participe également à l'important dialogue entamé à la Table ronde transculturelle sur la sécurité et a l'intention d'entretenir cette relation privilégiée afin de connaître les points de vue des participants sur les phénomènes qui ont une incidence sur la sécurité nationale et la société diversifiée et pluraliste du Canada.

COOPÉRATION AVEC DES ORGANISMES CANADIENS ET ÉTRANGERS

LE SCRS A CONCLU
DES ENTENTES AVEC
PLUS DE 300 SERVICES
ÉTRANGERS DANS
QUELQUE 150 PAYS ET
TERRITOIRES.

Le SCRS a conclu des ententes d'échange d'informations qui lui permettent d'avoir accès à des informations à jour sur des menaces éventuelles pour la sécurité du Canada. Grâce à ces relations, il peut faire avancer ses propres enquêtes sur les menaces qui pèsent sur la sécurité du Canada et mieux comprendre l'ampleur et la nature des menaces. Aucune frontière municipale, provinciale ou nationale ne limite la menace terroriste qui pèse sur le Canada et ses partenaires. Les voyages à l'étranger sont en voie de devenir l'un des éléments centraux de l'extrémisme violent à l'échelle internationale, et la coopération du SCRS avec ses partenaires canadiens et étrangers est cruciale pour contrer cette menace.

Le SCRS a conclu des ententes avec plus de 300 services étrangers dans quelque 150 pays et territoires. Toutes ces ententes ont été autorisées par le ministre de la Sécurité publique et ont reçu l'aval du ministre des Affaires étrangères, conformément à l'alinéa 17(1)b) de la *Loi sur le SCRS*. Le processus de conclusion d'ententes avec des services étrangers est rigoureux et tient compte de divers éléments, dont les exigences en matière de sécurité du Canada, le respect des droits de la personne et la fiabilité du service étranger.

Le SCRS réévalue constamment toutes ses ententes avec des services étrangers, notamment le bilan en matière de respect des droits de la personne du pays et du service avec lequel il a conclu une entente. Afin que ses attentes soient claires sur le plan des droits de la personne, le SCRS assortit toutes les informations qu'il communique à ses partenaires étrangers de mises en garde. Au besoin, il demande aussi aux services étrangers des garanties de respect des droits de la personne et limite la portée de ses ententes s'il est très préoccupé par le risque de mauvais traitements.

De plus, le SCRS évalue et, dans la mesure du possible, tente d'atténuer les risques éventuels de mauvais traitements associés à la communication d'informations à des services étrangers. Si un risque substantiel de mauvais traitement ne peut être atténué, les informations ne sont pas communiquées. Le processus décisionnel à l'appui de la communication d'informations par le SCRS à des services étrangers est rigoureux. Il prévoit notamment la réunion au besoin d'un comité composé de cadres supérieurs, appelé Comité d'évaluation des échanges d'informations (CEEI), chargé de déterminer si la communication d'informations à un partenaire étranger comporte un risque substantiel de mauvais traitements et, dans l'affirmative, si ce risque peut être atténué.

Le SCRS entretient des relations solides et bien établies avec de nombreux partenaires canadiens dans tout le gouvernement du Canada ainsi qu'avec les services d'application de la loi provinciaux et locaux. Étant donné l'actuel contexte mondial de la menace, chaque partenaire doit utiliser son mandat et les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi pour protéger le Canada et les Canadiens contre les menaces au pays.

À COMPTER DE 2020 :

MODERNISER LES POUVOIRS DU SCRS

Si la *Loi de 2017 sur la sécurité nationale* est celle qui a modifié le plus en profondeur le SCRS depuis 1984, il reste du travail à faire pour veiller à ce que la capacité d’agir du Service reste en phase avec le monde qui l’entoure. Les attentes à l’égard du SCRS ne cessent de grandir alors que l’évolution de la menace et du contexte opérationnel, technologique et juridique pose constamment de nouveaux problèmes. Par exemple, l’évolution spectaculaire de la technologie a créé des failles que les adversaires du Canada peuvent exploiter, mais aussi un environnement riche en données qui offre énormément de possibilités de tirer parti d’outils modernes à l’appui d’enquêtes, tout en protégeant le droit à la vie privée des Canadiens. Le contexte de la sécurité nationale du Canada a lui aussi beaucoup changé. La distinction entre les menaces pour la sécurité nationale et les menaces pour les intérêts nationaux du Canada – son économie, ses activités de recherche et de développement – se brouille peu à peu face aux activités d’espionnage d’acteurs étatiques qui cherchent à s’attaquer aux institutions canadiennes. Pour intervenir efficacement dans ce contexte, le SCRS doit de plus en plus nouer des liens avec divers intervenants, notamment dans le secteur privé et le milieu universitaire.

Par ailleurs, le dialogue que le SCRS entretient avec la Cour fédérale définit ses réalités opérationnelles et juridiques. Les décisions déterminantes de la Cour fédérale peuvent avoir des répercussions importantes sur les pouvoirs du SCRS et leurs limites, parce qu’elles font ressortir l’incompatibilité de certaines technologies utilisées pour mener des enquêtes modernes avec une loi rédigée il y a plus de 35 ans.

À l’avenir, il sera important de tenir compte des attentes des Canadiens qui veulent un service de renseignement moderne et responsable. Il faudra veiller à ce que le SCRS dispose des pouvoirs nécessaires pour fournir rapidement des conseils utiles, conformément à ce que le gouvernement et les Canadiens attendent de leur service de renseignement, notamment en matière de responsabilisation et de transparence.

Le SCRS travaille donc à s’assurer que ses pouvoirs conviennent, et continueront de convenir, à ce contexte dynamique. Il ne pourra toutefois pas y arriver seul. Pour avoir la souplesse et la prévoyance nécessaires pour s’adapter à l’évolution des menaces, des technologies et de la société, il collabore étroitement avec ses partenaires au gouvernement du Canada, à l’intérieur du portefeuille de la Sécurité publique et au ministère de la Justice, en plus d’apprendre des expériences de services alliés, parce que le Canada n’est pas le seul à se heurter à ces difficultés. Le travail transversal effectué par les organismes de surveillance de l’extérieur constitue également une part importante de ce travail, parce qu’il permet au SCRS, et à ses proches partenaires, de savoir dans quels secteurs ses pouvoirs pourraient désormais être insuffisants dans un monde de plus en plus interconnecté.

NON-CLASSIFIÉ



Service canadien du
renseignement de sécurité

Canadian Security
Intelligence Service



L'INGÉRENCE ÉTRANGÈRE ET VOUS

DES RENSEIGNEMENTS ET DES CONSEILS FIABLES POUR UN CANADA SÛR ET PROSPÈRE.
A SAFE, SECURE AND PROSPEROUS CANADA THROUGH TRUSTED INTELLIGENCE AND ADVICE.

/// QU'EST-CE QUE L'INGÉRENCE ÉTRANGÈRE

Il s'agit d'activités menées délibérément et clandestinement par un État étranger dans le but de servir ses intérêts, souvent au détriment de ceux du Canada. Dans la *Loi sur le SCRS*, les activités influencées par l'étranger (autre terme signifiant ingérence étrangère) sont définies comme étant des activités « qui touchent le Canada ou s'y déroulent et sont préjudiciables à ses intérêts, et qui sont d'une nature clandestine ou trompeuse ou comportent des menaces envers quiconque ».

L'ingérence étrangère est distincte des activités diplomatiques normales ou des pressions politiques acceptables exercées par un État étranger. Elle est intentionnellement clandestine, pernicieuse et trompeuse. Les États franchissent la limite chaque fois qu'ils vont au-delà de la diplomatie pour mener des activités qui visent à menacer des citoyens, des résidents ou des institutions, ou à compromettre notre mode de vie, à fragiliser nos processus démocratiques ou à nuire à notre prospérité économique.

/// LES OBJECTIFS DE L'INGÉRENCE ÉTRANGÈRE

Des gouvernements étrangers mènent des activités d'ingérence au Canada et prennent des Canadiens pour cible afin de servir leurs intérêts, parfois à nos dépens, dans le but d'acquérir un avantage géopolitique, économique, militaire ou stratégique. Ils cherchent à semer la discorde, à perturber notre économie, à influencer sur l'élaboration des politiques et les processus décisionnels et à influencer l'opinion publique. Dans de nombreux cas, les opérations d'ingérence clandestine visent à soutenir des programmes politiques étrangers ou à influencer de façon trompeuse des politiques, des centres de recherche, des processus démocratiques ou des représentants du Canada.

/// LA MENACE POUR LA SÉCURITÉ NATIONALE

L'ingérence étrangère est une menace complexe pour la sécurité nationale. Elle constitue une menace importante pour l'intégrité des systèmes politiques, les processus démocratiques, la cohésion sociale, la liberté universitaire et la prospérité économique du Canada et remet en cause les droits et libertés des Canadiens. Bref, comme l'a écrit le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement, l'ingérence étrangère menace les valeurs fondamentales de notre pays et notre sécurité nationale.

Le SCRS fait enquête sur les multiples cas qu'il observe où des États étrangers prennent pour cible le Canada et des intérêts canadiens en menant des opérations de renseignement humain, en faisant appel à des médias parrainés par l'État ou influencés par l'étranger et en appliquant des cybertechniques complexes. Les activités traditionnelles d'ingérence menées dans le cadre d'opérations de renseignement humain demeurent le plus grand danger, quoique les cyberopérations d'ingérence suscitent des préoccupations croissantes.

/// LE CANADA EST UNE CIBLE PROPICE

En tant que démocratie libre et ouverte jouissant d'une économie développée, le Canada est depuis longtemps pris pour cible par des États adverses qui cherchent à acquérir des informations et des renseignements ou à exercer une influence afin de servir leurs propres intérêts. Ces activités représentent des menaces stratégiques à long terme pour les intérêts du Canada, nuisent à notre prospérité future et ont un effet nocif sur nos processus démocratiques et nos institutions.



Le Comité estime que ces États ciblent le Canada pour diverses raisons, mais qu'ils cherchent tous à tirer profit de l'ouverture de notre société et à s'immiscer au sein de nos institutions fondamentales pour atteindre leurs objectifs. Ils ciblent les communautés ethnoculturelles, cherchent à corrompre le processus politique, manipulent les médias et tentent de manipuler des débats sur les campus postsecondaires. Chacune de ces activités pose un risque important pour les droits et les libertés des Canadiens et la souveraineté du pays : ils constituent une menace manifeste pour la sécurité du Canada. (Source : Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement, Rapport annuel 2019, p. 88.)

/// QUELLES SONT LES CIBLES?

Les institutions fondamentales du Canada (p. ex. les universités, la presse libre, les institutions démocratiques), les processus de gouvernance et diverses communautés canadiennes sont tous des cibles d'activités d'ingérence étrangère.

Sur les campus universitaires, des États étrangers peuvent chercher à exercer une influence indue, clandestinement et par l'entremise d'intermédiaires, c'est-à-dire harceler des dissidents et supprimer la liberté d'expression et les libertés universitaires qui ne cadrent pas avec leurs intérêts politiques. De même, ils peuvent tenter d'influencer l'opinion et le débat publics au Canada en s'immisçant dans la presse et les médias en ligne.

Les élus et les représentants officiels de tous les ordres du gouvernement, tous partis politiques confondus, sont pris pour cible : les députés fédéraux et provinciaux, les élus municipaux et les représentants des gouvernements autochtones. Les fonctionnaires, le personnel ministériel et politique et tous ceux qui contribuent au processus décisionnel de la politique publique ou l'influencent sont aussi des cibles intéressantes.

Des acteurs étatiques hostiles s'attaquent également à la structure même de la société multiculturelle du Canada lorsqu'ils cherchent à influencer les communautés canadiennes, notamment par la menace, la manipulation ou la coercition. Certaines de ces communautés sont des cibles vulnérables aux activités d'ingérence étrangère d'États qui tentent de les exploiter de diverses façons afin de servir leurs propres intérêts, parfois au détriment des libertés et des valeurs canadiennes.

L'INGÉRENCE ÉTRANGÈRE DANS LES UNIVERSITÉS ET LE MILIEU DE LA RECHERCHE

- Des acteurs étrangers peuvent essayer de mener diverses activités pour s'immiscer dans le milieu universitaire, comme :
- influencer clandestinement des programmes de recherche ou des processus d'examen par les pairs;
- exercer des pressions économiques pour obtenir les résultats souhaités;
- introduire ou dissimuler des conflits d'intérêts ou des liens avec l'armée;
- recruter des chercheurs et des membres du personnel pour mener des activités d'ingérence ou des programmes de recrutement de talents;
- réaliser des investissements directs étrangers ou conclure d'autres ententes de financement légales dont les objectifs ou les détails sont délibérément cachés ou présentés sous un faux jour.

Pour essayer d'influencer le débat public dans les établissements d'enseignement, des États étrangers peuvent parrainer certains événements afin d'orienter la discussion au lieu de participer à un débat et un dialogue libres. Ils peuvent aussi tenter directement ou indirectement de perturber des événements publics ou d'autres activités tenues sur les campus qu'ils considèrent comme remettant en cause leurs positions politiques et propager de la désinformation, de façon à miner la confiance dans l'expertise et le discours universitaires.

LES TECHNIQUES COURANTES

- Les techniques ou activités d'ingérence étrangère peuvent notamment comprendre : la subtilisation de renseignements, l'établissement de relations, la coercition, le financement illicite, les cyberattaques, l'intimidation et la désinformation.
- Il y a subtilisation de renseignements lorsqu'une personne ciblée est amenée à fournir de précieuses informations au cours d'une conversation anodine.
- L'établissement de relations est une technique visant à cultiver les personnes ciblées sur de longues périodes afin de les manipuler et de faciliter des activités liées à la menace.
- Le chantage et les menaces sont les formes de recrutement et de coercition les plus agressives. L'intimidation est aussi couramment utilisée pour museler les dissidents, notamment sur les campus universitaires, et pour faire suffisamment peur aux diverses communautés canadiennes pour qu'elles en viennent à se conformer.
- Les auteurs de menace peuvent avoir recours à des intermédiaires pour mener des activités de financement illicite ou pour faire des dons à des candidats ou à des partis politiques.
- Les cyberattaques comme le harponnage peuvent faciliter l'introduction de maliciels dans vos systèmes comme moyen de recueillir des informations à l'appui d'activités d'ingérence étrangère.

- Enfin, des acteurs étrangers peuvent employer la désinformation pour influencer des opinions publiques, des perceptions, des décisions et des comportements. Un nombre croissant d'États ont élaboré et mis en place des programmes visant expressément à exercer une influence en ligne dans le cadre de leurs activités courantes. Des adversaires mènent des campagnes d'influence en ligne pour essayer de modifier le discours public, les choix des décideurs, les relations gouvernementales et la réputation de politiciens et de pays à l'échelle nationale et internationale.

INFLUENCE ÉTRANGÈRE EN LIGNE



Un nombre croissant d'États ont élaboré et déployé des programmes visant à mener une activité d'influence en ligne dans le cadre de leurs pratiques quotidiennes. Des adversaires ont recours à des campagnes d'influence pour tenter de changer le discours public, les choix des décideurs politiques, les relations gouvernementales et la réputation des politiciens et des pays, tant à l'échelle nationale qu'internationale. Ils tentent de délégitimer le concept de la démocratie ainsi que d'autres valeurs, comme les droits de la personne et ceux touchant aux libertés, qui peuvent aller à l'encontre de leurs propres positions idéologiques. Ils cherchent également à aggraver la friction actuelle dans les sociétés démocratiques en ce qui concerne diverses questions controversées d'ordre social, politique et économique. Bien que les activités d'influence en ligne aient tendance à augmenter en périodes électorales, la portée de ces campagnes continues s'est élargie depuis 2018, de façon à réagir et à s'adapter aux événements actuels, et à changer les stratégies en fonction des nouvelles qui font l'actualité et des enjeux politiques populaires. (Source : Centre canadien pour la cybersécurité, Évaluation des cybermenaces nationales 2020)

/// CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

Particuliers

- Soyez conscient de la menace. Le renforcement de notre résilience collective contre l'ingérence étrangère est une responsabilité partagée.
- Faites preuve de vigilance avant de communiquer des informations ou de conclure des ententes. Assurez-vous de connaître vos partenaires et évaluez à l'avance les risques de tout partenariat.
- Pensez cybersécurité.
- N'oubliez pas de toujours vérifier la crédibilité de vos sources d'information afin de vous assurer de recevoir des données exactes.
- Signalez toute activité suspecte et tout incident d'intimidation, de harcèlement, de coercition ou de menace au SCRS ou à votre service de police local.

NON-CLASSIFIÉ

L'INGÉRENCE ÉTRANGÈRE ET VOUS

Organisations

- Ne soyez pas une cible propice à l'ingérence étrangère. Protégez-vous et protégez votre organisation, votre réputation et votre travail en étant conscient de la menace et en faisant preuve de vigilance.
- Élaborez des politiques, des procédures et des processus pour faire face aux cas d'ingérence étrangère. Rendez ces documents publics afin de vous assurer que d'éventuels auteurs de menace sauront que vous ne tolérez pas les activités d'ingérence étrangère.
- Offrez à tous vos employés des documents de sensibilisation ou une formation sur les politiques et les procédures connexes.
- Informez tout partenaire, employé ou investisseur potentiel de votre position et de vos politiques.
- Protégez votre réputation en affirmant publiquement vos valeurs et votre éthique et en décrivant les mesures et les politiques que vous avez mises en place pour les défendre.

CONTACTEZ-NOUS

Le SCRS prend au sérieux toutes les allégations d'ingérence étrangère. Ces activités représentent une menace pour la sécurité nationale et la souveraineté du Canada ainsi que pour la sécurité de la population canadienne. Si vous avez été pris pour cible ou si vous avez des inquiétudes ou d'autres informations à signaler, n'hésitez pas à communiquer avec le SCRS par téléphone (au 1-800-267-7685) ou en visitant notre site Web. Canada.ca <https://www.canada.ca/en/security-intelligence-service/corporate/contact-us.html>

ISBN : 978-0-660-39474-9
N° de cat. : PS74-16/2021F-PDF
Also available in English and other languages.
Aussi disponible en anglais et autres langues.

Allocution de M. David Vigneault, directeur du SCRS, au Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale

De : Service canadien du renseignement de sécurité

Discours

Ottawa – 9 février 2021 – Bonjour à tous et à toutes. C'est avec grand plaisir que je m'adresse à vous aujourd'hui. Je suis conscient des défis que pose l'organisation d'une activité comme celle-ci dans la « nouvelle normalité » et je tiens à remercier sincèrement le Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale pour son travail. L'activité d'aujourd'hui m'apparaît plutôt étrange : vous me voyez, mais je ne vous vois pas. Or, j'ai l'habitude du contraire. Habituellement, c'est moi qui observe.

J'ai souvent souligné la nécessité de tenir un dialogue approfondi, dans une perspective canadienne, sur la sécurité nationale. Ces questions sont beaucoup trop importantes pour que seuls les membres de l'appareil de sécurité s'en occupent. Votre participation est essentielle. Nous devons multiplier les échanges, rompre avec le traditionnel travail en silo et mettre en commun nos réflexions. Je suis heureux de constater que le Centre a récemment lancé un projet de recherche qui donnera un élan aux efforts visant à combler cette lacune.

Aujourd'hui, il y a beaucoup d'incertitude dans le monde. Beaucoup de choses ont changé rapidement et, de toute évidence, beaucoup de choses changeront encore.

La pandémie de COVID-19 a eu une incidence profonde sur toutes les facettes de nos vies. Malgré ce stress, les employés du Service sont

restés vigilants. Ils ont continué de surveiller les menaces qui pèsent sur la sécurité nationale, celles de longue date comme les nouvelles, pour remplir leur mission : protéger les Canadiens et les Canadiennes. Nous nous sommes tous ajustés à notre nouvel environnement. Les personnes à l'origine des menaces aussi. Aussi, le Service n'est pas resté immobile. Il est notamment sorti de l'ombre pour faire la lumière sur les menaces avec une énergie renouvelée.

La COVID-19 est à l'origine d'une certaine instabilité, d'une situation dont les changements rapides et successifs s'avèrent propices aux auteurs de menaces, qui cherchent à causer des préjudices ou à servir leurs intérêts. Alors que de nombreux Canadiens travaillent de leur domicile, des auteurs de menace peuvent tirer profit de nouvelles occasions de mener des activités malveillantes en ligne.

Par exemple, le Service a constaté que, pour justifier et rationaliser le recours à la violence, des extrémistes utilisent continuellement des services en ligne pour recruter et diffuser des messages haineux, des discours d'opposition aux autorités et des théories de conspiration sur la pandémie. Il a aussi observé une augmentation de l'utilisation de cyberoutils pour voler des informations sensibles, lancer des attaques au rançongiciel et causer des pannes. Le Service est aussi au fait des efforts d'États adverses pour diffuser de fausses informations sur la réponse à la pandémie pour discréditer le gouvernement et éroder la confiance envers la vaccination.

Le monde devient plus petit et plus concurrentiel, et les États cherchent naturellement à tirer profit du moindre avantage pour se positionner en chefs de file dans une économie mondiale.

Cette ambition pousse des acteurs étatiques hostiles à mobiliser tous les éléments du pouvoir de l'État pour faire progresser leurs intérêts nationaux. Cette situation n'a rien de nouveau, mais ces activités se sont intensifiées pendant la pandémie et continueront de s'intensifier alors que nous tentons de nous remettre d'une crise qui a porté préjudice à l'économie de différents pays.

Sur le plan de la sécurité nationale, les activités hostiles des acteurs étatiques, peu importe leur forme, font peser une lourde menace sur la prospérité et la souveraineté du Canada.

À titre d'exemple, l'espionnage peut avoir des conséquences profondes sur les travaux de recherche et de développement et, du coup, sur la réussite des entreprises canadiennes. En compromettant notre capacité à innover et à commercialiser le produit de nos recherches, l'espionnage cause la perte d'emplois et freine la croissance économique.

Quant à l'ingérence étrangère, elle consiste à miner nos institutions et notre démocratie. Elle s'attaque aux citoyens. Plus que tout, l'ingérence étrangère sape notre souveraineté et ébranle les normes de notre société.

L'ingérence et l'espionnage, qui s'ajoutent à bien d'autres menaces, contribuent à créer un environnement complexe.

Je vous propose donc maintenant de faire le point sur les menaces auxquelles le Service fait face.

L'extrémisme violent représente toujours une menace grave pour la sécurité publique. Le Service y consacre une part importante de son attention.

La menace découlant de l'extrémisme violent à caractère religieux, politique ou idéologique continue d'évoluer. Elle se complexifie. Souvent, les extrémistes ne sont plus influencés par un seul système de croyances définissable, mais par des doléances variées et très personnelles.

Aujourd'hui, les auteurs de menace exploitent de nombreux outils et services faciles d'accès qui leur permettent de communiquer entre eux en sécurité. Ils utilisent ces outils pour diffuser et intensifier les messages extrémistes, faire du recrutement ainsi que financer et planifier leurs activités sans quitter le confort de leur salon.

Par exemple, le Service a été témoin de changements chez des Canadiens, qui sont passés rapidement de partisans de DAECH à tenants d'une idéologie misogyne violente.

Le Service a constaté une hausse de l'extrémisme violent à caractère idéologique (EVCI). Aussi, depuis 2014, des Canadiens entièrement ou partiellement motivés par leurs opinions relevant de l'EVCI ont fait

21 morts et 40 blessés au Canada. En 2019, deux groupes d'adhérents à ce type d'idéologies ont été inscrits sur la liste des entités terroristes du Canada et quatre autres groupes y ont été inscrits la semaine dernière.

Cet enjeu est vaste et complexe. Il s'agit d'un problème de société qui nécessitera l'adoption d'une approche holistique. Tous les éléments de la société civile devront être mis à contribution pour le régler. Tout comme c'est le cas pour l'extrémisme violent à caractère religieux, le Service participe activement, aux côtés de ses partenaires de l'appareil du renseignement et des organismes d'exécution de la loi, à l'action concertée du gouvernement.

Même si l'extrémisme violent représente une menace persistante pour notre sécurité, et une importante source de préoccupations pour le Service, la plus lourde menace stratégique pour la sécurité nationale du Canada demeure les activités hostiles d'États étrangers. Alors que le Service concentre ses ressources sur la protection des citoyens, il est témoin des manœuvres d'États hostiles qui mobilisent tous les éléments des pouvoirs étatiques pour faire progresser leurs intérêts nationaux au détriment du Canada.

Par le passé, les espions tentaient de mettre la main sur les secrets politiques, militaires et diplomatiques du Canada. Même si ces informations sont toujours intéressantes, aujourd'hui, ils concentrent leurs efforts sur les propriétés intellectuelles et les recherches avancées effectuées au moyen de systèmes d'ordinateurs de jeunes entreprises, de laboratoires universitaires et de salles de conférences.

Les cyberacteurs étatiques continueront de prendre pour cible les données sensibles et exclusives qui figurent dans ces réseaux, dont certains demeurent relativement ouverts et accessibles. Ils continueront d'utiliser des techniques très créatives et trompeuses pour accéder aux données revêtant une valeur stratégique et tactique.

Ces acteurs peuvent collecter de grands ensembles de données et tirer profit de systèmes d'analyse fondés sur l'intelligence artificielle. Une fois pleinement intégrés, ces systèmes examinent des ensembles de données communes pour détecter les menaces et les faiblesses. Si les données des citoyens ne sont pas protégées par des

mécanismes rigoureux, il est facile d'y avoir accès et de les utiliser pour renforcer les capacités en matière d'intelligence artificielle.

Par exemple, en 2020, des sources de nouvelles mondiales ont révélé que Zhenhua Data Technology, qui fait principalement affaire avec l'armée et les services de renseignement chinois, a recueilli des données sensibles sur 2,4 millions de personnes pendant plusieurs années. Environ 20 % de ces données n'étaient pas du domaine public et ont probablement été obtenues au moyen de cyberespionnage.

Des entreprises ont été prises pour cible dans presque tous les secteurs de l'économie canadienne. Elles ont été compromises par des personnes et des cyberopérations. Certaines ont subi des pertes. Depuis de nombreuses années, le Service observe la tenue incessante d'activités liées à la menace parrainées par des États, activités qui sont aujourd'hui de plus en plus fréquentes et sophistiquées. Le SCRS enquête sur ces activités tous les jours, d'un océan à l'autre et à l'étranger.

Je tiens ici à préciser que certains secteurs sont plus visés que d'autres : la biopharmaceutique, la santé, l'intelligence artificielle, les technologies quantiques, les technologies marines et l'aérospatiale.

Les nouvelles technologies de ces secteurs d'activité font partie des plus vulnérables à l'espionnage étatique, parce qu'elles sont en grande partie créées dans les universités et de petites entreprises. Ces dernières représentent des cibles d'autant plus attirantes que leur effectif est parfois peu informé des risques pour la sécurité et que leurs installations sont souvent moins bien protégées que celles des grands organismes. En outre, elles sont plus susceptibles de chercher à conclure des partenariats et des marchés financiers dont, malheureusement, des pays étrangers abuseront.

Malheureusement, les enquêtes du Service montrent que cette menace a causé un préjudice important aux entreprises canadiennes. Sur le plan collectif, cela met en danger l'économie du savoir du Canada. Quand le Canada perd ses technologies et savoir-faire les plus innovants à cause de l'espionnage, c'est son avenir qui lui est volé.

Nos adversaires ne jouent pas selon les règles généralement convenues dans le monde.

Contrairement au Canada, certains pays ne font pas preuve de l'ouverture et de l'appui nécessaires à l'établissement de relations équitables. D'autres servent ardemment les intérêts de leurs secteurs économiques, militaires et du renseignement au détriment du Canada. Il n'est plus ici question d'échanges commerciaux entre entreprises privées.

Il s'agit plutôt de capitalisme d'État, une situation qui désavantage toujours le secteur privé du Canada.

Les employés et ex-employés, les étudiants, les professeurs, les entrepreneurs, les partenaires commerciaux et toutes autres personnes qui disposent de connaissances ou d'un accès aux systèmes d'un organisme peuvent être visés par un service de renseignement hostile et lui fournir des informations sensibles, à leur insu ou non.

Une personne bien placée qui agit pour le compte d'un auteur de menace peut compromettre un système et causer des dommages ou encore ouvrir une porte dérobée lui ouvrant accès aux données, qu'il se trouve de l'autre côté de la rue ou de l'autre côté de l'océan. Elle peut voler l'information sans détour et la faire sortir sur une clé USB.

Ce n'est pas un secret, le Service s'intéresse surtout aux activités des gouvernements de pays comme la Russie et la Chine. Cependant, il n'ignore pas l'évolution des activités liées à la menace et sait qu'elles peuvent être menées de partout dans le monde.

La Chine est un acteur important sur la scène internationale et un partenaire important du Canada à certains égards. Depuis des décennies, le Canada et les Canadiens entretiennent des relations avec des chercheurs, des universitaires, des artistes, des gens d'affaires chinois, entre autres. La mosaïque culturelle de notre pays est d'autant plus riche en raison de la présence de Canadiens d'origine chinoise aux quatre coins du Canada, des grandes villes aux petits villages.

Je tiens à préciser ici que la menace n'émane pas de la population chinoise, mais du gouvernement de la Chine qui exécute une stratégie visant à faire des gains géopolitiques sur tous les fronts (économie, technologie, politique et armée). Ainsi, il exploite tous les éléments de pouvoir étatique dont il dispose pour mener des activités qui menacent directement notre souveraineté et notre sécurité nationale. Nous devons tous renforcer nos défenses.

Passons maintenant à la menace que constitue l'ingérence étrangère.

Il y a toujours eu de l'ingérence étrangère au Canada, mais l'importance, la rapidité, la portée et le retentissement de cette influence se sont accrus en raison de la mondialisation et des technologies. Le Service a constaté que les médias sociaux sont de plus en plus utilisés pour diffuser de fausses informations ou lancer des campagnes destinées à semer la confusion, à diviser la population, à interférer dans les bons débats publics et les discours politiques pour, finalement, engendrer des tensions sociales.

Ainsi, des États étrangers déploient des efforts contre les politiciens, les partis politiques et les processus électoraux pour influencer les décisions prises au Canada, l'opinion publique et, finalement, compromettre ses processus démocratiques. C'est une menace parmi les plus graves. Notre système électoral s'est avéré résilient, mais il faut travailler dur pour qu'il le reste. La vigilance est la meilleure défense qui soit.

Des États mènent régulièrement des activités hostiles. Ils menacent ou intimident des personnes au Canada pour susciter la peur, faire taire les dissidents et exercer une pression sur leurs opposants politiques. L'opération mondiale secrète du gouvernement de la Chine en est un bon exemple. Connue sous le nom de Fox Hunt, cette opération s'attaque à la corruption. Mais elle servirait aussi à trouver et à faire taire les personnes qui s'opposent au régime.

Souvent, les personnes menacées n'ont pas les moyens de se défendre ou ignorent qu'elles peuvent dénoncer ces activités aux autorités canadiennes, y compris au Service. Qui plus est, ces activités ne suivent pas les règles de la diplomatie; elles visent à

compromettre les processus démocratiques et à menacer des Canadiens de façon secrète et clandestine.

Aujourd'hui, je trouvais important de faire le point sur le contexte de la menace avec vous, compte tenu de l'importance des changements. Le monde a considérablement changé, tout comme les menaces, et ce, en très peu de temps. Une chose n'a pas changé et ne doit pas changer : c'est le sens de l'innovation et le dévouement des employés du SCRS. La grande qualité des enquêtes du Service, de ses analyses, des conseils qu'il prodigue et son côté décisif quand vient le temps de prendre des mesures pour contrer les menaces n'ont pas changé.

Toutefois, il est important de s'assurer que les pouvoirs du SCRS continuent d'évoluer, de sorte que le Service soit en mesure de relever les défis qui découlent du contexte beaucoup plus complexe dans lequel il évolue. Aujourd'hui, les menaces ont bien changé depuis l'adoption de la *Loi sur le SCRS* en 1984.

Cette *Loi*, qui s'appliquait bien aux menaces à l'ère de la Guerre froide, nuit grandement à la capacité du Service d'utiliser des outils modernes et d'évaluer les données et les informations. Le Service a besoin de lois qui lui permettront de mener des enquêtes axées sur ce genre de données, qui tiennent compte des valeurs véhiculées dans notre démocratie et qui offriront des mesures de protection de la vie privée rigoureuses.

La *Loi* permet au Service de prodiguer des conseils au gouvernement, mais limite sa capacité de fournir des conseils utiles à des partenaires clés, dont bon nombre d'entre vous sont à l'écoute en ce moment. En 1984, le législateur n'avait pas envisagé que, bien des années plus tard, la *Loi sur le SCRS* dresserait indûment des obstacles de nature technique à la collecte de renseignements et, par conséquent, limiterait les enquêtes.

Il s'agit là de quelques exemples des défis qui accompagnent les pouvoirs du Service. Au SCRS, nous prenons notre contrat social envers les Canadiens très au sérieux.

Contrairement à bon nombre de ses adversaires, le SCRS mène ses opérations dans une démocratie dans laquelle tous, même le gouvernement, sont soumis à la loi. Nous nous efforçons de rendre les meilleurs comptes qui soient. Une bonne façon d'y parvenir consisterait à tenir une discussion saine sur les attentes des Canadiens à l'égard des organismes de sécurité nationale et à déterminer si les lois ont évolué au même rythme.

J'aimerais profiter de l'occasion pour donner plus de détails sur la nécessité d'établir de solides partenariats.

Qu'il s'agisse d'extrémisme violent, d'espionnage ou d'ingérence étrangère, aucun organisme gouvernemental ne peut, à lui seul, neutraliser ces menaces. Pour y arriver, il faut établir des partenariats stratégiques entre organismes gouvernementaux, privés ou autres. Les partenariats facilitent la communication des informations, la consultation, la mise en commun des ressources et de l'expertise et la prise de mesures conjointes.

Avec la pandémie, j'observe ce phénomène en temps réel. En partageant sa connaissance de différents dossiers, le Service intensifie sa collaboration avec certains de ses partenaires, comme l'Agence de la santé publique du Canada. Il travaille aussi en étroite collaboration avec Innovation, Sciences et Développement économique Canada, entre autres, pour faire connaître la façon dont les investissements étrangers pourraient compromettre la sécurité nationale. Le Service fait tout ce qui est en son pouvoir pour éviter que le Canada prête le flanc aux attaques.

J'ai parlé de la façon dont le Service est sorti de l'ombre pendant la pandémie. Il a immédiatement remarqué que les universités canadiennes, les instituts de recherche médicale, les pharmaceutiques et autres appelés à participer à la lutte nationale contre la pandémie couraient un risque accru de cybersécurité. Le Service a travaillé en étroite collaboration avec ses partenaires dans les universités ainsi que le Centre canadien sur la cybersécurité, pour intervenir comme il se devait.

Il est également nécessaire d'établir des partenariats au-delà de nos frontières, surtout entre les membres du Groupe des cinq et du G-7,

entre autres pays démocratiques d'idéologie libérale semblable. Ce n'est qu'en mobilisant des partenaires d'optique commune qu'il est possible de repousser les États hostiles.

Pour garder le Canada en sécurité, il faut avoir une population bien informée des questions de sécurité nationale. Par là, je veux dire que les citoyens doivent comprendre les dilemmes importants auxquels le Canada est confronté et être conscients qu'il faut s'adapter et répondre de façon réfléchie, significative et opportune.

Je vous invite à considérer le Service comme un partenaire et à communiquer avec lui pour obtenir des informations, des conseils et du soutien lorsque votre entreprise, votre université ou votre organisme sera appelé à naviguer les eaux de plus en plus houleuses de la géopolitique.

Peut-être vous direz-vous qu'en tant qu'universitaires, scientifiques ou entrepreneurs, la sécurité nationale ne vous concerne pas.

Eh bien, je vous assure que la géopolitique s'intéresse à vous.

Il est important que vous compreniez les risques auxquels vous faites face et la façon dont vous pouvez protéger vos intérêts.

Lorsque vous communiquerez avec le Service, vous constaterez l'expertise et le dévouement de ses employés. À titre de directeur, je tire ma plus grande fierté de la qualité de son effectif. Ces personnes sont incontestablement la ressource la plus précieuse de l'organisme.

Le SCRS, en tant que service national de renseignement et de sécurité, doit refléter la société qu'il protège. Notre effectif est divers et inclusif comme la population canadienne elle-même. Grâce à notre diversité, nous sommes mieux à même de comprendre les communautés du Canada et d'assurer le lien de confiance nécessaire entre la société civile et les agences de renseignement. En retour de la confiance des Canadiens, nous nous engageons à répondre à de hautes normes de redevabilité.

Aujourd'hui, j'ai dressé un portrait des principales menaces que nous devons tous connaître et nous efforcer de contrer.

Je peux vous assurer que le SCRS, en collaboration avec le gouvernement du Canada et ses partenaires internationaux, enquête sur les auteurs de menace préjudiciables, les surveille et contrecarre leurs activités dans les limites de son mandat.

Ces efforts s'inscrivent dans ceux que déploie le gouvernement du Canada pour protéger les Canadiens et leurs intérêts. Par exemple, le Service surveille de plus près tous les investissements directs étrangers en vertu des dispositions de la Loi sur Investissement Canada en matière de sécurité nationale et le Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignement visant les élections travaille à contrer l'ingérence étrangère dans les élections. Qui plus est, le Service s'est efforcé de cerner les nouveaux secteurs à sensibiliser afin d'aider les entreprises privées, les associations et les universitaires à comprendre comment protéger leurs propriétés intellectuelles.

J'aimerais conclure aujourd'hui en vous posant des questions auxquelles je vous demande de réfléchir.

Par exemple, après la pandémie, quelles seront les répercussions de la reprise économique du Canada sur la sécurité nationale?

Quelles sont les attentes des Canadiens quant à l'usage, par les autorités canadiennes, de puissantes technologies d'analyse de données pour le bien commun?

Comment peut-on éviter que nos données et nos travaux de recherche servent, à notre insu, les intérêts liés au commerce, à l'armée et au renseignement d'États hostiles?

Ce ne sont là que quelques questions qui s'imposent lentement au Service et à l'ensemble des Canadiens?

Il n'y a pas de plus grande responsabilité pour un gouvernement que de protéger ses citoyens. Dans le contexte de la menace dynamique d'aujourd'hui, il est important que le gouvernement, la société civile et le secteur privé travaillent de concert pour renforcer nos défenses et pour protéger nos intérêts nationaux. Je vous demande à tous de travailler avec le SCRS pour faire progresser cet appel à l'action afin d'assurer la sécurité des Canadiens et protéger notre économie, pour

notre avenir et celui de nos enfants. Je suis optimiste. Je suis convaincu que nous pouvons y arriver. Nous devons y arriver!

Merci Aaron et merci à tous ceux et celles qui m'ont écouté en ligne. Je m'arrête ici, et je répondrai avec plaisir à vos questions.